

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(62^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du lundi 21 juin 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER

1. **Emploi et apprentissage.** - Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 1901).

QUESTION PRÉALABLE (p. 1901)

Question préalable de M. Malvy: MM. Laurent Fabius, Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle; Francisque Perrut, Jean-Yves Charnard. - Rejet.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1914)

M^{me} Muguette Jacquaint,
MM. Jean Ueberschlag,
Michel Berson.

Suspension et reprise de la séance (p. 1923)

MM. Germain Gengenwin,
Francisque Perrut,
Jean-Paul Anciaux,
Jean-Jacques Descamps,
M^{me} Christine Bourin,
M. François Loos.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 1932).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER,
vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

EMPLOI ET APPRENTISSAGE

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence,
d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif au développement de l'emploi et de l'apprentissage (n° 266, 350).

Ce matin, l'Assemblée a repoussé l'exception d'irrecevabilité.

Question préalable

M. le président. M. Martin Malvy et les membres du groupe socialiste opposent la question préalable, en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Laurent Fabius.

M. Laurent Fabius. Monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, mes chers collègues, alors même qu'une nouvelle étude du CREDOC, que vous avez certainement lue, vient confirmer ce que nous savons tous, c'est-à-dire que le chômage est, de très loin, la préoccupation essentielle de nos concitoyens, nous sommes réunis en petit nombre, un petit lundi, pour discuter - sans vouloir être désobligeant, monsieur le ministre - d'un petit texte. Je partirai de ce constat.

Nous avons dans cette assemblée, et par définition, des opinions très diverses. Mais s'il y a un point sur lequel nous sommes sans aucun doute d'accord, c'est le caractère absolument central de la préoccupation de l'emploi.

J'ai pris connaissance de l'intitulé du projet de loi que vous avez déposé : projet « relatif au développement de l'emploi et de l'apprentissage ». S'il y a un terrain d'accord entre nous, c'est l'immensité de ce sujet et son urgence. Nous connaissons tous les chiffres. Il y a en Europe 18 millions de chômeurs, et je crois que la réunion qui a lieu en ce moment même à Copenhague réactualisera le chiffre et le portera sans doute à plus de 20 millions pour l'an prochain. En France, il y en a plus de 3 millions et, dans certaines de nos régions, notamment dans la mienne, leur proportion est nettement supérieure à 10 p. 100, certains bassins d'emploi comptant 20 p. 100, 25 p. 100, voire 30 p. 100 de chômeurs.

Un jeune sur quatre est au chômage, dites-vous : dans certaines zones, cette proportion est de un sur trois, voire de un sur deux. Au-delà de ces chiffres, que chacun d'entre nous pourrait multiplier à l'envi, il y a la réalité humaine, un

désarroi immense et le fait que, chaque fois qu'il y a chômage, il y a en général exclusion, puisque tout notre système social est fondé sur l'activité professionnelle.

Les conséquences sur la vie concrète sont innombrables. Comment trouver un logement, y compris auprès des organismes sociaux, si l'on n'a pas une fiche de salaire ? Comment acquérir des droits à la retraite alors que des phénomènes nouveaux se sont manifestés et expliquent sans doute que ce problème ait pris dans les derniers temps - je reviendrai à plusieurs reprises sur ce point - une dimension encore plus grave ?

Dans beaucoup de familles, il y a plusieurs générations de chômeurs et, phénomène radicalement nouveau, aucune catégorie socioprofessionnelle, aucun niveau d'emploi n'est désormais à l'abri.

Peut-être nous donnerez-vous des précisions à cet égard, monsieur le ministre. On m'a dit tout récemment, lors d'une conversation, que le chômage frappait massivement les élèves des grandes écoles, jusqu'à présent totalement à l'abri, et que le quart, voire la moitié de certaines promotions ne trouvait pas d'emploi.

On pourrait, je le redis, multiplier les exemples. Lorsqu'on parle de l'emploi, on parle en réalité aussi de tout le reste, de l'école, de la santé, de la sécurité et de la ville, et, je le répète, il n'y a pas de sujet plus important ni plus urgent.

Or, comme je l'ai relevé tout à l'heure, sans que cette remarque traduise un procès d'intention ou veuille faire injure à quiconque, le texte qui nous est soumis, et qui a été excellentement étudié par la commission, a une portée très réduite puisqu'il se compose de quatre articles, j'allais dire quatre articulets.

Je vous prie de m'excuser de n'avoir pu assister à la séance de ce matin, mais j'étais retenu dans ma région. J'ai cru comprendre que la principale défense et illustration de ce texte - prudente, au demeurant - résidait dans le fait que vous allez nous proposer un autre texte au mois de septembre. C'est une façon élégante de convenir que ce projet ne répond pas à l'ampleur du problème posé. Il ne s'agit pas là de considérations partisans. Je ne suis pas membre de la commission qui a examiné ce texte, mais j'ai lu ses travaux et j'ai pris note du fait qu'au sein même de la majorité parlementaire, beaucoup de voix s'étaient élevées pour dire que ce projet n'apportait pas une réponse au problème posé.

Je ne fais pas même allusion à une polémique récente qui s'est développée dans la presse, et qui, si j'ai bien compris - en dehors de toute autre considération de nature plus politique - fait apparaître que certains membres importants de votre majorité eux-mêmes considèrent que l'emploi est traité comme un solde.

Je reviendrai sur ce point dans quelques instants.

Ce qui me frappe, et qui justifie le dépôt de notre question préalable, c'est le divorce total entre l'immensité et l'urgence du sujet, et la faiblesse des quatre articles que vous nous proposez.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, rassurez-vous : mon exposé sera plus court que ne l'indique la feuille jaune de séance, et j'espère que ce n'est pas la seule bonne information que je pourrai livrer à l'Assemblée. (Sourires.)

Sans prétendre le moins du monde détenir, sur ce sujet, la vérité révélée, je reviendrai sur l'approche gouvernementale de ces problèmes et j'essaierai de réfléchir sur les voies d'action utilisées dans le passé ainsi que sur celles qui pourraient être utilisées dans le futur pour lutter contre le chômage.

L'approche gouvernementale, si je l'ai bien comprise, est marquée d'un double signe.

D'abord, reconnaissons-le, et je ne suis pas le premier à le souligner, par une certaine improvisation. Pourtant, la majorité, actuelle a disposé d'un temps assez long pour se préparer aux responsabilités. La victoire que vous avez remportée au mois de mars n'était pas, à proprement parler, une grande surprise, et vous nous aviez exposé, en détail, les moyens et les recettes que vous aviez à l'esprit.

Or beaucoup de Français, y compris ceux qui ont pu voter pour vous, ont ressenti de l'étonnement, et même de la déception, en constatant, sur ce terrain central, depuis la fin du mois de mars et le début du mois d'avril, qui a marqué l'arrivée du nouveau gouvernement, beaucoup d'improvisations.

J'ai dressé la liste des moments successifs - encore ne disposé-je pas de l'ensemble de l'éphéméride - qui ont jalonné les déclarations du Gouvernement et ses prises de position en matière d'emploi.

L'élément central, c'est évidemment la déclaration de M. le Premier ministre, le 8 avril à l'Assemblée nationale, qui nous a annoncé qu'un projet de loi d'orientation quinquennale pour l'emploi serait déposé après concertation. Qui nous a également annoncé qu'une commission nationale et internationale délibérerait sur ces sujets pour le printemps de 1994.

Je vous vois froncer les sourcils, monsieur le ministre. Je vous renvoie à la déclaration explicite de M. le Premier ministre. Peut-être pourrez-vous nous donner des nouvelles de cette commission.

Par ailleurs, M. le Premier ministre a fixé des objectifs, et j'aimerais savoir, comme l'ensemble de l'Assemblée, si ce sont aujourd'hui les vôtres. Il voulait en effet, le 8 avril, « stabiliser le chômage à la fin de 1993, puis le faire diminuer ».

Le 10 mai, M. le Premier ministre nous a fait part d'un plan d'urgence économique et social et, élément nouveau par rapport au 8 avril, nous a annoncé, ce qui est très important, qu'il prévoyait d'augmenter de 250 000 le nombre des contrats emploi-solidarité, lesquels n'étaient jusqu'à présent pas bien considérés par la majorité, et il a annoncé à cette occasion l'exonération des cotisations au titre des allocations familiales.

Le 25 mai, autre étape : M. le Premier ministre annonce à l'Assemblée nationale qu'un emprunt va être lancé. Nous n'en avons pas entendu parler auparavant, mais le Premier ministre l'estime nécessaire et il annonce des mesures nouvelles en faveur de l'emploi qui ne figuraient pas dans ses deux discours précédents. Le nombre des contrats emploi-solidarité augmente encore de 200 000, et il nous indique que l'Etat versera une compensation financière si on diminue les salaires pour éviter des licenciements.

Le 2 juin, c'est-à-dire la semaine suivante, est adopté en conseil des ministres un projet de loi sur le développement de l'emploi et de l'apprentissage. C'est l'essentiel du texte qui nous est présenté.

Mais le 8 juin, soit six jours plus tard, le Gouvernement abandonne la compensation financière de l'Etat en cas de diminution des salaires.

M. Jean-Yves Chamard. Cette mesure ne figurait pas dans le projet de loi !

M. Laurent Fabius. Mais elle figurait bien dans la déclaration du 25 mai !

M. Jean-Yves Chamard. Elle était à l'étude !

M. Laurent Fabius. Non, elle figurait expressément dans la déclaration du Premier ministre.

Le 21 juin, c'est-à-dire treize jours plus tard, le projet de loi nous est transmis avec des modifications. Je ne suis pas au courant du détail des toutes dernières - peut-être les avez-vous indiquées ce matin ou nous en ferez-vous part tout à l'heure, monsieur le ministre - mais, *in fine*, il y a le projet de loi, les amendements du Gouvernement, les amendements des parlementaires acceptés par le Gouvernement et d'autres dispositions de nature réglementaire.

Bien que nous sachions d'expérience que ces sujets sont extrêmement difficiles, nous ne pouvons qu'être frappés par le fait qu'en deux mois nous avons eu droit à six déclarations non seulement successives, cela peut se comprendre, mais aussi contradictoires entre elles sur plusieurs points, alors qu'elles émanent de hautes autorités de l'Etat et concernent un domaine, ô combien essentiel, où vous avez expliqué que tout se jouerait.

Ce qui me frappe dans l'approche gouvernementale, c'est donc d'abord une certaine improvisation.

Mais cette approche ne me semble également pas adaptée à l'ampleur des problèmes. C'est là un reproche plus fondamental, et nous aurons l'occasion de revenir sur ce point au mois de septembre.

Je ne mets nullement en doute vos intentions. Vous avez ce matin, en réponse à l'intervention concise de M. Gremetz (*sourires*)...

M. Jean-Yves Chamard. Vous avez le sens de l'humour !

M. Laurent Fabius. ... reconnu que nous avons tous, quelles que soient nos opinions politiques, des intentions positives en ce qui concerne l'emploi. Bien évidemment, sinon nous ne nous serions pas présentés aux suffrages de nos électeurs ! Vous appliquant ce principe, je ne mets donc pas en doute, je le répète, vos intentions. Mais le problème consiste à passer des intentions aux actes, et sur l'efficacité de vos actes, on peut, on doit s'interroger.

Or malheureusement - je dis : malheureusement, car personne ne peut souhaiter l'échec de la politique du gouvernement de son pays - je crains que l'échec, sur le plan de l'emploi, de la politique engagée ne soit quasiment certain, d'abord parce que vous avez choisi une approche qui aura, au mieux, une incidence statistique, ce qui ne sera pas négligeable dans une période qui redeviendra bientôt préélectorale, ensuite parce que les choix que vous nous proposez auront des effets pervers, enfin et surtout parce que les résultats seront radicalement insuffisants eu égard à ce qui est en train de se passer en France et, plus largement, en Europe.

Nous verrons si les effets statistiques de la politique que vous nous proposez se réalisent ou non.

Les contrats emploi-solidarité, critiqués dans le passé, sont repris aujourd'hui. Ils présentent certainement beaucoup d'inconvénients mais, comme on dit, c'est mieux que rien et ils auront un effet statistique, chacun le sait.

Quant aux effets pervers, je me suis référé au rapport et j'ai relevé que, sur deux ou trois points au moins, plusieurs de nos collègues, appartenant à la majorité ou à l'opposition, les avaient soulignés.

Concernant l'exonération des cotisations d'allocations familiales sur les plus bas salaires, une expression a été utilisée, et je crois qu'elle est juste : il s'agit d'un « piège à smicards ». A partir du moment où, contrairement aux recommandations du Commissariat du Plan, vous choisissez de supprimer l'exonération à partir d'un certain niveau de

salaires, il est évident que, dès qu'un chef d'entreprise pourra faire bénéficier son personnel d'une progression des salaires, sa démarche sera freinée, voire rendue impossible par les mécanismes mêmes que vous avez retenus.

M. Jean-Yves Chamard. Mais non ! Ce ne sera qu'une première étape !

M. Laurent Fabius. Je reviendrai sur ce point dans un instant.

M. Jean-Yves Chamard. Ce que vous affirmez n'est pas exact !

M. Laurent Fabius. Au contraire, tout à fait exact ! En effet, lorsqu'on décide, contrairement à la recommandation du Commissariat du Plan, que vous avez probablement lue,...

M. Jean-Yves Chamard. Oui !

M. Laurent Fabius. ... laquelle prévoyait une exonération assortie d'une franchise, d'exclure le droit à exonération au-delà d'un certain niveau de salaire, qui ne sera d'ailleurs pas très élevé, on met évidemment un frein à la progression des salaires. Il s'agit donc bien d'un « piège à smicards » - l'expression est dure, mais elle dit bien ce qu'elle veut dire.

Si l'on se réfère, monsieur Chamard, au programme exposé par la majorité pendant la campagne électorale, les cotisations devaient baisser, cette baisse devant alimenter une hausse des salaires directs.

Je ne veux pas ne pas relever, monsieur le ministre, que telle n'est pas la technique que vous avez choisie : vous proposez de baisser les cotisations, pour ce qui concerne leur part patronale, mais, sauf erreur de ma part, vous ne prévoyez aucune répercussion sur les salaires directs. Or j'ai cru comprendre que vous vouliez continuer d'appliquer ce dispositif dans le futur. Je vous poserai donc une question simple, à laquelle, je l'espère, vous pourrez répondre : envisagez-vous effectivement de continuer d'appliquer le dispositif que je viens de décrire ou prendrez-vous une décision contraire à ce que vous proposez aujourd'hui mais conforme à vos engagements électoraux ?

M. Jean-Yves Chamard. Voilà une question plus pertinente que la précédente !

M. Laurent Fabius. Je pense que la réponse à cette question, qui n'appelle pas de commentaires autres que ceux du ministre...

M. Jean-Yves Chamard. Mais si !

M. Laurent Fabius. ... intéressera l'ensemble de la population.

Le mécanisme de soutien aux jeunes, au sujet duquel nous avons déposé plusieurs amendements et sur lequel reviendra M. Berson, aura aussi un effet pervers.

Si j'ai lu attentivement le projet de loi, rien n'est prévu pour l'accueil des jeunes en alternance sous statut scolaire. Vous allez donc introduire une disparité - peut-être n'est-ce pas dans votre esprit et, dans ce cas-là, cela pourra être corrigé au cours de la discussion, si elle a lieu - entre le statut scolaire et le statut non scolaire.

Je suis de ceux qui pensent qu'il ne faut pas casser les mécanismes du statut scolaire.

Le troisième effet pervers est dû au mécanisme de compensation financière de l'Etat en cas de baisse des salaires, afin d'éviter les licenciements. J'aimerais savoir si vous avez renoncé ou non à cette disposition. Car j'avoue me sentir un peu perdu après avoir entendu des déclarations successives et contradictoires.

Lorsque M. Balladur avait fait cette proposition, j'avais été l'un de ceux qui, immédiatement, avaient réagi en insis-

tant sur l'effet pervers possible - nul besoin d'être grand clerc pour le prévoir - et sur la complexité immense du mécanisme. Par la suite, les argumentations se sont développées et il semble finalement que vous y ayez renoncé.

J'aimerais savoir si, à la suite des consultations et des concertations auxquelles vous avez procédé vous envisagez de renoncer à votre renoncement... Pour ma part, je ne vois personne qui soutienne une telle mesure.

Ma troisième observation sera la plus profonde : je crains, monsieur le ministre, que l'approche que traduit le projet de loi et, plus largement, celle que traduit la politique gouvernementale, ne soit radicalement insuffisante eu égard au problème qui nous est posé. Je dis « nous », car personne n'est à même de donner des leçons : ni nous, compte tenu du fait que le chômage a augmenté au cours des dix dernières années ; ni vous, mesdames, messieurs de la majorité, compte tenu du fait qu'un certain nombre d'entre vous ont déjà exercé des responsabilités dans le passé. Et je crains que les résultats du chômage ne s'aggravent encore dans le futur. Nous sommes donc, si je puis dire, « à égalité » de ce point de vue...

M. Jean-Yves Chamard. Pas encore ! Vous avez exercé le pouvoir pendant dix ans !

M. Laurent Fabius. Et vous bien davantage. Pas vous personnellement, monsieur Chamard, vous êtes trop jeune.

M. Jean-Yves Chamard. Je n'étais pas député avant 1981 !

M. Laurent Fabius. Eu égard à l'immensité de la mutation en cours, je crains, disais-je, que la politique choisie ne soit insuffisante.

Certes, la baisse des taux d'intérêt qui est intervenue est un facteur positif. Mais nous savons tous que cette seule baisse ne peut être à la hauteur du problème posé. L'action que vous avez engagée, monsieur le ministre, me semble présenter trois défauts majeurs.

D'abord, et je serai rapide sur ce point, je parlerai des contradictions de la politique économique que vous entendez conduire. Beaucoup, qui ne sont pas tous de gauche, les mettent en évidence en insistant sur le fait que, lorsqu'on veut mener une politique de relance, il est très difficile d'exercer en même temps une compression de la demande. Ce type de pilotage, qui consiste à appuyer sur la pédale de l'accélérateur en même temps que sur celle du frein, ne produit pas en général de bons résultats.

De plus, nous venons d'apprendre que, non seulement vous aviez décidé de ne pas revaloriser les salaires des fonctionnaires, mais aussi que vous n'entendiez pas opérer de revalorisation des retraites, comme cela se fait traditionnellement, en milieu d'année.

Vous n'envisagez pas davantage, et contrairement à la tradition, de revaloriser le SMIC au-delà du mécanisme prévu par la loi.

Voilà des points sur lesquels, j'en suis sûr, tous nos collègues attendent de votre part des précisions.

Mais l'essentiel réside dans le caractère contradictoire de votre politique, qui a été souligné par de nombreux responsables publics au cours des dernières semaines. Lorsqu'on fait la balance entre d'un côté, les milliards injectés dans le circuit économique et, de l'autre, les milliards prélevés sur les ménages, on s'aperçoit que la politique économique suivie est contradictoire et qu'elle n'aura finalement pas d'effet de relance.

Presque toutes les décisions que vous nous proposez, non seulement dans le projet, mais au-delà, ont pour objectif, nous assurez-vous, d'encourager l'emploi. Fort bien ! Mais à peu près aucune n'est assortie de contrepartie, d'engagement

de la part des entreprises dans le domaine de l'emploi. J'entends bien que, dans ce domaine très complexe, on ne peut enserrer les responsables d'entreprise dans un caïcan trop rigide en leur demandant de respecter des engagements qui se révéleraient intenables. Encore y a-t-il un équilibre à trouver entre l'intenable et le flou total !

Nous sommes de ceux qui souhaitons que des engagements soient prévus. De tels engagements ne figurent ni dans le présent texte ni dans les autres.

J'en arrive au point le plus important, qui motivera la deuxième partie de mon intervention.

Nous traversons une récession qui touche non seulement la France, mais l'ensemble de l'Europe. Comme on l'a souligné à de multiples reprises, elle est la plus grave qu'on ait connue depuis 1975. Toutefois, autant il importe que nous fassions tous un effort pour trouver des solutions à cette crise de nature conjoncturelle, autant il ne faudrait pas que l'on oublie - j'ai le sentiment que c'est le cas - que, derrière cette crise, s'opère une immense « mutation structurelle », comme disent les techniciens.

Or ni dans le texte que vous nous proposez, ni dans les déclarations faites par vos collègues du Gouvernement ces derniers temps, ni dans le projet de loi quinquennale pour l'emploi, dont vous avez esquissé les grands traits ce matin, je ne vois ce qui permettrait de répondre à une telle mutation.

Au risque d'être trop schématique, je dirai que le plein emploi traditionnel est mort ! Nous devons donc préparer une société de pleine activité, ce qui n'est pas la même chose. Mais ni le projet de loi ni les interventions faites jusqu'à présent ne permettent d'aller dans ce sens, je le répète.

Comme je ne veux pas en rester à une approche négative, je tracerai quelques pistes, quelques voies d'action concernant le chômage.

Nous avons à faire face à la fois à une récession et à une révolution. Cette révolution - un grand nombre de travaux commencent à être menés sur ce sujet - est l'addition, ou plutôt la multiplication de phénomènes qui n'existeraient pas il y a vingt, dix ou même cinq ans, et qui changent radicalement la façon de poser les problèmes, en France comme dans le reste de l'Europe.

M. Jean-Paul Anciaux. Le discours a changé !

M. Laurent Fabius. Pas le mien !...

M. Jean-Paul Anciaux. Maintenant, c'est presque bon !

M. Laurent Fabius. Si je devais être excessif, je dirais que presque tous les emplois nécessitant un travail physique pourraient faire l'objet d'une robotisation, que presque tous les emplois exigeant une activité intellectuelle pourraient faire l'objet d'une informatisation, et que presque tous les emplois qui étaient jusqu'à présent réservés à un ensemble national pourraient faire l'objet d'une mondialisation.

Quand vous additionnez, ou plutôt multipliez ces phénomènes - la robotisation, l'informatisation et la mondialisation - auxquels il faudrait ajouter la féminisation des emplois, qui est une bonne chose, et les télécommunications, vous vous trouvez placé devant une « mutation au millénaire » - expression que j'ai récemment employée dans un journal. En conséquence, même si telle ou telle mesure conjoncturelle doit être prise, que je ne conteste pas, elle ne répondra pas à la question. Ce n'est pas en modulant de 0,2 point ou même de 2 points le taux de telle ou telle cotisation qu'il sera répondu à la question qui nous est collectivement posée.

M. Jean-Yves Chamard. Pour votre information, je vous précise qu'il s'agit de 4,6 points !

M. Laurent Fabius. La question qui nous est posée - je ne veux pas verser dans une philosophie trop facile - est celle du

découplage entre le progrès technologique et le progrès social. Et par rapport à cela, nos approches traditionnelles, les vôtres comme les nôtres, sont très largement dépassées.

M. Jean-Paul Anciaux. Si vous l'aviez dit avant !

M. Laurent Fabius. Si vous le faisiez maintenant !

M. Jean-Paul Anciaux. Vous avez eu dix ans pour l'expliquer !

M. Laurent Fabius. Je reviendrai très rapidement sur ce que nous avons fait, les uns et les autres, depuis vingt ans, et tracerai les voies d'action nouvelles que nous pourrions emprunter dans la période qui vient.

Depuis vingt ans, monsieur le ministre, des gouvernements de couleurs différentes se sont succédé et nous avons eu recours à trois approches traditionnelles qui ont été utiles, mais qui se sont révélées manifestement insuffisantes en matière d'emploi.

La croissance d'abord.

La croissance est une nécessité. Un certain nombre d'idées, développées dans la ligne de 1968 ou de telle ou telle démarche écologiste, sont extrêmement intéressantes. Ces idées, que je partage, attirent en particulier l'attention sur le fait qu'on ne peut séparer les différents facteurs de croissance d'un élément qui a trop souvent été négligé : la nature.

C'est la raison pour laquelle je pense, et ce n'est pas simplement une question de vocabulaire, qu'il faut essayer de mettre en place ce qu'un certain nombre appellent l'« éco-développement », c'est-à-dire un développement qui soit à la fois économique et écologique, respectueux de la nature.

Mais il apparaît aussi que si, à partir de la préoccupation d'un éco-développement, on devait prôner ce qui a été appelé à un moment la « croissance zéro », on se trouverait, sur les plans de l'emploi, de l'activité et du travail, très loin du compte et on serait incapables de répondre aux besoins. Je ne plaide donc pas plus que vous, monsieur le ministre, pour la « croissance zéro ».

A l'inverse, comme nous l'apprend l'examen de ce qui s'est passé depuis une vingtaine d'années, nous avons trop souvent adopté, les uns et les autres, une démarche inadéquate, procédant d'une vision très productiviste des choses, qui ne permet absolument pas, même avec une forte croissance, ce qui ne sera pas le cas dans les années qui viennent,...

M. Jean-Paul Anciaux. En effet, certainement pas !

M. Laurent Fabius. ... de répondre aux exigences de la population en termes d'emploi, de travail et d'activité.

J'en tire à propos de la croissance quelques conclusions qui, du même coup, seront autant de questions que je me permets de vous poser.

Le temps est terminé où l'on considérait que les seuls facteurs utiles de la croissance étaient le travail et le capital. Je considère que ces éléments sont fondamentaux, mais qu'il est impossible d'avancer si l'on ne respecte pas, au même degré, le facteur naturel. C'est un thème auquel je vous ai entendu personnellement faire écho, et j'aimerais savoir ce qui, concrètement, peut être envisagé par vous sur cette voie de l'« éco-développement », bien au-delà des quelques toutes petites mesures du plan que nous a proposé M. Balladur et dont vous conviendrez comme moi de la très grande modestie à cet égard.

Nous siégeons aujourd'hui au moment même où les partenaires européens sont réunis à Copenhague. Nous savons tous que les initiatives en matière de croissance sont d'autant plus fortes qu'elles peuvent être relayées au niveau européen.

On a parlé d'une initiative européenne de croissance. Elle a été adoptée, mais elle est très théorique. J'aimerais

entendre de votre bouche quelles seront les propositions concrètes que le Gouvernement français fera, non seulement aujourd'hui, mais dans les mois qui viennent, pour donner un contenu précis à cette initiative européenne de croissance de nature à encourager la production dont nous avons besoin.

Par ailleurs, - j'essaie toujours de faire avancer notre propre information - l'expérience prouve qu'il n'y a pas de croissance suffisante si certains secteurs ne sont pas soutenus. Vous avez pris des décisions en faveur du bâtiment et des travaux publics. Elles sont peut-être insuffisantes, mais elles existent ! Je suis de ceux qui considèrent que nous devrions lancer en France et en Europe, de grands projets de construction d'équipements et d'infrastructures dont le financement pourrait assurément être de diverses manières : par des fonds publics, par des fonds privés, ou par un mélange des deux. J'aimerais savoir où en est votre réflexion à ce sujet car les annonces du Gouvernement ont jusqu'à présent été extrêmement discrètes.

M. Germain Geegenwin. C'est tout de même bien que vous découvriez cela maintenant !

M. Laurent Fabius. Cela fait longtemps que je le dis ! Peut-être ne l'écoutez-vous que depuis peu de temps, mais je suis ravi de vous faire partager ces idées !

M. Jean Ueberschlag. Nous ne pouvions pas écouter ce que vous n'avez jamais dit !

M. Laurent Fabius. Si, très souvent !

M. Jean-Yves Chamard. Ah, pas ici en tous cas !

M. Laurent Fabius. Disons que j'ai davantage le loisir de m'expliquer à la place que j'occupe maintenant !

M. Jean-Yves Chamard. Voilà de la sincérité !

M. Charles Revet. Dommage, monsieur Fabius, que vous ne l'ayez pas fait avant !

M. Laurent Fabius. Mais je le ferai, et je recommencerais. D'ailleurs, monsieur Revet, votre sourire me montre que vous approuvez ces propositions et je suis sûr que vous les voteriez.

Tels sont les quelques propos que je voulais tenir sur l'approche générale de la croissance, approche traditionnelle mais utile.

Le deuxième volet que nous avons développé les uns et les autres est relatif à une certaine approche des problèmes de formation, d'apprentissage et d'alternance. Nous avons fait certains progrès dans ce domaine depuis vingt ans. Nous ne sommes toutefois pas ici pour nous féliciter, mais pour voir ce qui ne fonctionne pas, ou pas encore.

De nombreuses lacunes subsistent s'agissant des petites et moyennes entreprises. Et je voudrais faire cesser un certain ronron, trop souvent entendu ici ou là, qui s'étonne que nous plaitions tous pour davantage d'alternance, de formation, alors que nous n'arrivons pas à faire en sorte que cette alternance soit mieux considérée par les familles.

Il faut bien reconnaître, monsieur le ministre, qu'autant certains responsables d'entreprise font ce qu'il faut à l'égard des « apprentis », et souvent magnifiquement, autant d'autres, nous en connaissons tous, les considèrent comme une main-d'œuvre bon marché, susceptible d'exploitation. Si nous voulons développer l'alternance et la formation nous devons nous débarrasser de ces excès, de ces abus, qui « défigurent » les objectifs que nous partageons probablement.

Quant au manque d'équation entre la formation et l'emploi - nous le constatons tous dans nos circonscriptions - il ne faut pas s'arrêter là. Il ne faut pas non plus tom-

ber dans un autre travers, que je constate personnellement souvent, tendant à faire croire que si la formation était de qualité parfaite - c'est notre objectif aux uns et aux autres - le problème de l'emploi serait réglé. Ce n'est pas vrai ! Il y a objectivement un certain nombre de postes de travail, d'activités multiples, à créer et tant que cela ne sera pas fait on aura beau améliorer la formation, qu'il est néanmoins indispensable de modifier, on ne résoudra pas la question.

Les critiques que j'entends aujourd'hui à l'encontre de la formation, souvent justes, parfois excessives, paraissent être le contrecoup exclusif de la mauvaise situation en matière de chômage ; vous ne tomberez pas dans ce travers. On parle souvent, et on a raison, des effets de l'insuffisance de formation sur le chômage ; mais je souhaite que l'on parle au moins autant des effets du chômage sur le système éducatif et sur les mécanismes de formation eux-mêmes, pour ne pas confondre les responsabilités. C'est pourquoi, tirant les leçons de ce que nous avons fait les uns et les autres depuis vingt ans, avec des différences, bien sûr, nous gagnerions, me semble-t-il, à aller dans les directions suivantes.

D'abord, il faut mieux adapter la formation à l'emploi. Et puisque la formation relève très largement, d'après les textes, de la compétence régionale, je plaide de la façon la plus nette pour qu'une conférence régionale de la formation et de l'emploi soit l'occasion, au moins chaque année, de réunir les pouvoirs publics, tous les organismes de formation, les responsables économiques, les partenaires sociaux, pour opérer, par un mécanisme prévisionnel, cette adaptation permanente des formations aux emplois.

Je m'étonne de l'absence, dans la plupart des régions, peut-être même dans la totalité, de ce mécanisme simple, indispensable, et je souhaite que, tout en respectant la décentralisation, vous puissiez donner des indications dans ce sens. Nous avons tout à gagner à aller dans cette direction et strictement rien à perdre.

Ensuite, je souhaite qu'en parlant de formation nous ayons à l'esprit non seulement l'adaptation des formations aux emplois, mais aussi une ambition beaucoup plus vaste que j'appellerai, faute d'avoir trouvé un terme meilleur, un véritable changement du rythme des temps sociaux. Nous vivons sur un schéma désormais périmé : vingt années pour étudier, quarante pour travailler et vingt pour la retraite. Cela ne correspond pas au monde moderne tel qu'il va se développer dans les années qui viennent.

Je souhaite que la réflexion que vous menez, monsieur le ministre, en particulier pour l'élaboration de cette loi quinquennale, vous permette de nous faire des propositions très audacieuses sur ce que devra être la future organisation de ces temps sociaux successifs qui seront nécessairement bouleversés.

Dans le même esprit, je souhaite que nous tirions les leçons des insuffisances de la formation au cours des vingt dernières années et que vous nous proposiez de nouveaux mécanismes permettant, comme l'ont suggéré plusieurs organisations syndicales, d'intégrer la durée de la formation dans le contrat salarial lui-même.

Je souhaite enfin, alors que se dessine une orientation que je n'approuve pas, celle d'une marginalisation du rôle de l'éducation nationale dans la formation, que nous sachions réaffirmer le rôle irremplaçable de l'éducation nationale et des partenaires sociaux pour assurer une véritable adéquation des formations proposées et des emplois fournis.

Le troisième volet auquel nous avons eu recours depuis vingt ans, également à la fois traditionnel, utile et discutable, est l'allègement des charges. Nous ne serons probablement pas d'accord sur ce sujet, mesdames, messieurs, et nous ne trancherons pas la question aujourd'hui, mais nous devons affiner le diagnostic.

La littérature politique fait état d'accusations tous azimuts portées contre les prélèvements obligatoires, accusations qui relèvent du raisonnement assez fruste selon lequel la baisse du taux des prélèvements obligatoires, c'est-à-dire les cotisations sociales et les impôts, résoudrait le problème de l'emploi. Cette analyse est tout simplement fautive, même si elle peut entraîner des applaudissements dans certaines enceintes.

Elle est fautive d'abord parce qu'il faut bien savoir ce que recouvre la notion de prélèvements obligatoires. Contrairement à ce que l'on prétend souvent, un des fonctionnaires les plus puissants de France n'est pas le directeur du Trésor mais - je parle d'expérience - le chef du bureau dont je ne connais pas exactement le nom qui décide d'appeler ou non « prélèvement obligatoire » telle ou telle mesure que vous avez décidée dans votre sagesse sur les bancs de cette assemblée.

Je voudrais bien que l'on m'explique la différence profonde qui existe entre le mécanisme français de sécurité sociale, selon lequel les cotisations étant obligatoires elles figurent dans les prélèvements obligatoires, et le mécanisme américain, caractérisé par des assurances qui ne sont pas absolument obligatoires mais auxquelles il faut pourtant bien souscrire si l'on veut être assuré, donc remboursé, et qui, miraculeusement, ne figurent pas à la rubrique des prélèvements obligatoires dans les statistiques comparées des différents pays. Et voilà pourquoi votre fille est muette !

J'aimerais donc que la discussion sérieuse que l'on peut avoir sur le sujet ne soit pas limitée par des définitions purement comptables mais aborde le fond de la question.

Une étude en profondeur révèle en effet de nombreuses choses intéressantes, monsieur le ministre, que vous connaissez aussi bien que moi. Il est notamment indéniable que les prélèvements obligatoires, ces pelés, ces galeux, d'où nous vient tout le mal, constituent aujourd'hui l'un des ressorts principaux de la croissance et que ce sera encore vrai à l'avenir.

En effet, ce ne sont probablement pas les postes de télévision, ni même les automobiles qui assureront l'essentiel de la croissance, mais plutôt les dépenses de formation, d'éducation, de santé, beaucoup d'autres encore qui figurent à la rubrique prélèvements obligatoires. Je voudrais bien que l'on m'explique comment on peut, d'un côté, diminuer massivement ces prélèvements et, de l'autre, préserver les ressorts de la croissance, croissance indispensable si l'on veut s'attaquer sérieusement au problème du chômage.

La question de la remise en cause du SMIC revient périodiquement dans nos discussions, de manière plus ou moins nette. Je ne sais pas si elle sera évoquée aujourd'hui ou à l'occasion du débat que nous aurons au mois de septembre ni quelles sont vos intentions sur ce point, monsieur le ministre. Peut-être nous les préciserez-vous ?

Pour que les débats soient à peu près « cadrés » ; je tiens à souligner que si l'on peut comprendre qu'un problème de compétitivité liée au niveau des salaires se pose dans le secteur exposé à la concurrence internationale, il ne faut tout de même pas oublier que le niveau actuel du SMIC est de toute façon quinze, vingt, trente fois plus élevé que celui des salaires pratiqués dans les pays qui nous concernent. Du point de vue économique, ce n'est donc certainement pas en jouant sur ce mécanisme que nous arriverons à un quelconque résultat.

Quant aux secteurs abrités, qui regroupent les trois quarts du nombre des smicards, le problème de la compétitivité ne s'y pose pas de la même manière. Si ces choses étaient dites calmement, nous pourrions, nous devrions avoir un débat posé, au fond, sur les prélèvements obligatoires, plutôt

que de nous jeter à la tête les habituels anathèmes, ce qui ne fait pas avancer le débat.

Ces trois remarques sur la croissance, la formation et les charges montrent que les approches traditionnelles pour aborder le problème de l'emploi constituent des pistes utiles ; mais radicalement insuffisantes. J'aurais souhaité, monsieur le ministre, que nous nous penchions dès maintenant, à l'occasion d'un texte vraiment substantiel sur l'emploi, sur des pistes, des actions nouvelles, qui, en complément de celles que je viens d'énoncer, seraient plus à même de résoudre les problèmes qui nous sont posés. Si j'avais à résumer mon sentiment sur ce point, après avoir parlé de la mutation du millénaire qui se produit, je dirais que si les technologies ont muté, l'analyse des conséquences de cette mutation, elle, est en retard et c'est là que réside l'une de nos principales difficultés politiques.

Je souhaite que nous nous engagions sur quatre voies d'actions nouvelles sur lesquelles j'aimerais avoir votre sentiment, monsieur le ministre, pour que le débat politique, au meilleur sens du terme, se déroule au fond.

J'estime d'abord qu'il n'y aura pas de solutions réelles au problème de l'emploi, de l'activité, du travail, si nous ne sommes pas capables de dégager une vraie identité européenne. C'est un très grand débat, qui prend de plus en plus d'importance depuis quelques semaines. Comme c'était normal, il a rejilli au travers des déclarations des uns et des autres, mais, au-delà de ces déclarations, c'est évidemment une question de fond qui se pose.

Qu'ai-je précisément à l'esprit lorsque je parle de « vraie identité européenne » ? Il y a longtemps que, personnellement, avec d'autres, j'ai mis en garde contre ce que j'appellerai - l'expression est reprise aujourd'hui - « l'Europe-passoire ». M. le Premier ministre semble partager cette approche, tant mieux ! Mais, comme toujours, il va nous falloir juger aux actions et pas seulement aux déclarations. Et puisque nous sommes au cœur du sujet de l'emploi, je vous poserai quelques questions précises, monsieur le ministre.

Je laisserai de côté la question de savoir si la France a eu tort ou raison de faire, d'entrée de jeu, les concessions qu'elle a pratiquées sur le terrain des oléagineux. C'est un débat qui nous entraînerait assez loin. Allons donc au sujet qui nous occupe maintenant ! Il semble que nous soyons tous d'accord pour renforcer les mécanismes de politique commerciale de la Communauté. De ce point de vue, certaines questions précises ne peuvent être éludées si l'on veut savoir de quoi on parle en matière d'emploi.

D'abord, le Premier ministre, dans une déclaration récente, a comparé les moyens importants dont dispose la puissance publique américaine en matière de sanctions commerciales à ceux, beaucoup plus faibles, de la Communauté. La France, oui ou non, a-t-elle proposé ou va-t-elle proposer la création d'une agence commerciale européenne et quand ?

Ensuite, j'ai cru comprendre que la France envisageait de proposer un outil de rétorsion équivalent à la fameuse section 301 américaine qui permet une réponse rapide vis-à-vis de l'extérieur lorsque telle ou telle démarche est engagée en matière commerciale. Est-ce, oui ou non, son intention ? Si c'est exact, quel sera l'instrument juridique et quand sera-t-il mis sur pied ?

En outre, nous savons, depuis la publication du rapport de l'un de nos collègues, que sont réétudiés en ce moment les délais d'instruction des procédures existantes concernant les mesures de rétorsion commerciale. Pouvez-vous nous indiquer quelle est véritablement la position de la France ?

Enfin, nous devons aussi proposer de profondes réformes du GATT. Nous sommes très nombreux, sur ces bancs, à

reconnaître le lien qui existe entre la situation commerciale et la monnaie. Je suis de ceux qui plaident pour une monnaie européenne et non pas pour un décrochage unilatéral de la monnaie française, de ceux qui plaident pour une démarche commune faite par l'Europe. Est-ce la position du Gouvernement français ? Quelle forme prendra cette démarche ?

Je vous ai entendu, ainsi que d'autres ministres, vous faire l'écho de la proposition de sanctions à l'encontre de pratiques sociales inadmissibles, notamment le travail des enfants. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je souhaiterais savoir, puisqu'il s'agirait alors d'une clause de sauvegarde sociale, quand vous avez l'intention de vous prononcer et quel instrument juridique vous utiliserez.

M. Jean-Jacques Descamps. Démagogie !

M. Laurent Fabius. Vous pensez, cher collègue, que c'est de la démagogie que de demander que le commerce soit fait dans des conditions sociales comparables ?

M. Jean-Paul Anciaux. La démagogie, c'est la façon dont vous formulez cette demande !

M. Jean-Jacques Descamps. Que ne l'avez-vous faite lorsque vous étiez au pouvoir, monsieur Fabius !

M. Laurent Fabius. En tout cas, si c'est votre façon de voir, ce n'est pas la mienne. Il faut, je le répète, que le commerce soit assis sur des bases de concurrence saine, de réciprocité, et il n'est pas normal que nous fassions du commerce sans droits de douane, sans clause anti-dumping, dans les conditions de naïveté où nous le faisons souvent, y compris en ce qui concerne le textile, avec des pays qui font travailler les enfants à partir de huit ans.

M. Jean-Paul Anciaux. Voilà, il fallait le dire comme ça avant !

M. Charles Revet. Vous voyez, monsieur Fabius, la différence entre nous !

M. Laurent Fabius. Peut-être, monsieur Revet. Dans ce cas-là, vous l'expliquerez.

M. Charles Revet. En tout cas, vous auriez dû dénoncer tout cela plus tôt !

M. le président. N'abusons pas des dialogues particuliers, mes chers collègues ! (*Sourires.*)

M. Laurent Fabius. Dans le même ordre d'idées, je pense que l'on ne peut pas séparer la question de l'identité européenne de la question de l'emploi.

En ce qui concerne les délocalisations, il faudra établir une distinction entre, d'un côté, pour être bref, les pays d'Asie et de l'autre côté, les pays d'Afrique, du Maghreb et d'Europe de l'Est car nous ne pouvons pas avoir la même attitude à l'égard de ces deux catégories de pays. Là aussi, le Gouvernement devra trancher entre deux approches et je serais heureux, monsieur le ministre, que vous vouliez bien nous préciser quelle est, à votre avis, la bonne.

L'autre jour, M. Pasqua disait que si l'on veut lutter contre l'immigration clandestine, il faut aider les pays qui sont à nos portes à éviter le développement permanent de la misère. Je pense en particulier aux pays du Maghreb ou d'Europe de l'Est. Cela ne peut se faire que si nous acceptons, si nous décidons d'investir dans ces pays, ce qui, même si le terme est désagréable, s'appelle une délocalisation - appelez-là « localisation », si vous voulez !... Sinon, si nous avons une vision entièrement négative en confondant ce qui

se fait en Thaïlande et en Pologne, qu'on ne s'imagine pas qu'il y aura hors de nos frontières un développement suffisant pour empêcher l'immigration clandestine dans notre pays.

Il faut que nous ayons sur ce sujet très sérieux une approche régionale, une approche de fond, et non pas cette approche facile, souvent un peu démagogique qui permet de se faire applaudir sur certaines estrades mais qui nous empêche de régler le problème de l'immigration clandestine.

Bref, je plaide pour une vraie identité européenne et je souhaite que, sur ces différentes questions, partant de l'idée que l'Europe ne doit pas se fermer mais qu'elle doit savoir se défendre, vous définissiez plus précisément que cela n'a été fait jusqu'à présent la position du gouvernement français.

La deuxième voie d'action dans laquelle je souhaite que nous avancions - sur ce point, je crains que nous n'ayons une divergence d'approche -, c'est ce que j'appellerai une organisation nouvelle du travail et du temps. L'expression « partage du travail » est mal comprise et, dans l'esprit de beaucoup de salariés, surtout après la mesure que vous avez proposée et finalement rapportée, elle risque d'équivaloir à un partage des salaires et donc d'être mise en accusation.

Si l'on veut résoudre les problèmes majeurs de notre société, il faut partir d'un constat évident. Je lisais l'autre jour que l'humanité avait mis à peu près 10 000 années pour passer d'une espérance de vie de vingt ans à quarante ans, mais un peu moins de cent années pour passer de quarante ans à quatre-vingts. A l'évidence, on ne peut pas raisonner de la même façon dans les deux cas.

Lorsque sont mises en avant des idées comme la semaine de quatre jours, la préretraite progressive avec tutorat, le temps choisi, on nous objecte que le « partage » est impossible. Mais il existe déjà ! Seulement, il est fait d'une manière sauvage. Comment appeler autrement la différence entre un peu plus de 20 millions de personnes qui ont une activité en France et quelque 3 millions qui n'en ont pas ?

M. Jean-Yves Chamard. Tout à fait !

M. Laurent Fabius. N'y a-t-il pas également partage dès lors que l'on atteint un certain âge et que l'on est mis à la préretraite ou à la retraite pleine ?

Ce que nous souhaitons, nous, c'est qu'une organisation nouvelle du travail et du temps supprime ce partage sauvage et facilite l'insertion de chacun dans la société de demain. Que l'on me comprenne bien : il y a une différence essentielle entre le nombre d'heures de travail individuel, qui baissera progressivement - c'est une loi de développement historique, depuis 150 ans -, et le nombre d'heures de travail des entreprises, qui doit se maintenir ou même augmenter.

Cela étant posé, il faut encourager certaines formules dans la négociation pour la réduction du travail - je pense en particulier au mécanisme d'épargne-temps. Monsieur le ministre, dans un article paru ce matin dans un journal et dans une brève intervention que je n'ai pu écouter, vous avez parlé de cette question de l'organisation du travail. Je voudrais que vous nous disiez dès aujourd'hui quelles initiatives précises le Gouvernement entend prendre ou encourager pour aller dans cette direction, qui me paraît une des plus fructueuses.

La troisième série d'actions nouvelles que, à mon sens, nous devons entreprendre concerne le développement massif des services aux personnes. Pourquoi ? Parce que ce sont à peu près les seules activités où les progrès de productivité ne pourront pas tuer les emplois. Du même coup, on comprend bien que si l'on veut arriver à fournir de l'emploi, du travail, de l'activité - j'emploie ces trois termes différents à dessein - à un nombre suffisant de personnes, il faut

s'orienter délibérément vers les services traditionnels – les magasins, les loisirs, les immeubles, la distribution d'essence, domaines bien connus – ou les services plus ou moins marchands intéressant les personnes âgées, les jeunes, des domaines comme la sécurité, la formation, l'environnement.

Puisque vous dites que vous êtes déjà avancé dans votre réflexion sur ce point, où en êtes-vous exactement ? Des propositions ont été faites. Par exemple, la formule du « chèque service », un peu par analogie avec le chèque-restaurant, favoriserait le développement de ces pratiques. Quelle est votre position sur ce point ? Êtes-vous favorable à la création d'un statut social pour cette catégorie de services ?

On ne peut prétendre obtenir un programme vraiment massif dans ce domaine avec des services de la formation et de l'emploi organisés comme aujourd'hui. J'ai cru comprendre qu'à l'instigation affectueuse du président de l'Assemblée nationale vous aviez répondu que vous étiez assez favorable à une modification des services de l'emploi ? Je serais très intéressé de connaître votre position sur ce point : fusion, coordination... Quelle est votre approche de ces problèmes ?

Quatrième direction nouvelle, dont je souhaite que vous l'empruntiez avec nous, c'est l'idée simple, et assez peu exploitée jusqu'à présent, il faut le dire, qu'il vaut mieux financer l'activité que l'inactivité. A cet égard, je voudrais citer quelques chiffres qui ne sont pas tellement connus...

M. Germain Gengenwin. Ah, une découverte !

M. Jean-Yves Chamard. Vous voulez, monsieur Fabius, qu'on emprunte cette voie avec vous ? Je ne suis pas vraiment sûr que les gouvernements précédents l'aient fait !

M. Jean Glavany. Il faut tirer les leçons du passé, monsieur Chamard !

M. Laurent Fabius. La vraie question est de savoir ce qu'il faut faire pour l'avenir.

M. Jean-Yves Chamard. Bien sûr !

M. Laurent Fabius. Je ne vis pas, à la différence d'autres, les yeux fixés sur le rétroviseur ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Glavany. Très bien !

M. Laurent Fabius. Si j'insiste sur ce point, c'est qu'il faut bien comprendre que tous les mécanismes sociaux et fiscaux ont été bâtis à un moment où le problème du chômage n'existait pas, et il serait étonnant qu'ils demeurent adaptés alors que le chômage est devenu le problème majeur.

Les chiffres que je vais citer m'ont moi-même surpris lorsque j'en ai pris connaissance. En 1973, le coût du chômage pour la collectivité nationale était de 10 milliards de francs, en 1992, de 350 milliards de francs.

Un calcul rapide, sans doute fruste, mais quand même très indicatif des pistes sur lesquelles il faut aller, permet de constater que 350 milliards de francs cela veut dire 3,5 millions de personnes payées au SMIC, charges comprises. Non que je propose de substituer aux indemnités actuelles un salaire du niveau du SMIC, mais je veux tout de même montrer l'ampleur du problème.

Si l'on compare les dépenses de la collectivité consacrées à la partie active et à la partie passive du financement, on voit qu'elles atteignent respectivement 70 p. 100 et 30 p. 100 en Suède, où il y a assez peu de chômage au sens classique. C'est exactement l'inverse en France.

M. Jean-Yves Chamard. Quel aveu d'échec, tout de même ! Le gouvernement actuel vient d'être nommé. C'est donc votre responsabilité !

M. Michel Berson. Vous êtes insupportable, monsieur Chamard ! Vous interrompez sans cesse !

M. Laurent Fabius. Monsieur Chamard j'essaie d'élever un peu le débat, et j'ai tendance à penser que, parfois, vous faites le contraire !

Mais si vous voulez critiquer le projet du Gouvernement, ce que je fais depuis le début de mon propos, vous en aurez le loisir !

Je disais donc que, en France, 70 p. 100 des dépenses de la collectivité sont consacrées à la partie passive du financement, et que c'est exactement l'inverse dans d'autres pays, comme la Suède.

Allant plus loin, je dis, reprenant la formule que j'ai employée il y a un instant, que nous avons inventé – mais c'était vous qui étiez aux responsabilités à l'époque ! – nos mécanismes fiscaux et sociaux à une époque où le chômage n'existait pas, mais où n'existaient pas non plus le problème de l'environnement ou la question de la mondialisation. S'agissant de questions devenues majeures, on ne voit vraiment pas par quelle coïncidence, par quel miracle ces mécanismes seraient encore adaptés.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je serais heureux de savoir, si vous partagez cette analyse, quelles dispositions précises vous entendez prendre pour favoriser une politique plus active – j'emploie un mot générique – du financement de l'emploi. Quelle attitude sera la vôtre à l'égard d'impôts créés par vos prédécesseurs conservateurs comme la taxe professionnelle ? Considérez-vous que l'idée très fréquemment avancée et finalement peu exploitée d'une « cotisation machine » a du sens ou, au contraire, vous paraît-elle illusoire ?

Bref, d'une façon générale, j'aimerais savoir ce que vous entendez faire – si vous entendez faire quelque chose – pour que la politique en matière d'emploi soit plus active qu'elle ne l'a été depuis maintenant vingt ans.

Les conclusions que je tire de cette analyse trop rapide – vous m'en excuserez – et des pistes nouvelles sont les suivantes.

Première conclusion. Les solutions audacieuses, novatrices, peut-être un peu surprenantes, seront probablement les seules réalistes, eu égard à la situation actuelle de l'Europe. Les voies classiques ont montré leurs limites. Ce qui a montré sa limite, surtout, c'est l'illusion développée par les tenants de la société libérale, l'illusion que, par une espèce de mécanisme d'ajustement automatique, il suffirait de baisser suffisamment le niveau des salaires, des cotisations, des impôts pour que, du même coup, le niveau de l'emploi remonte à due concurrence. Peut-être certains d'entre vous raisonnent-ils encore ainsi ? En tout cas cette vision libérale, outre son injustice, ne permet absolument pas à mon sens de faire face aux problèmes de demain.

On parle de « économie de marché ». Le marché est indispensable, mais je préférerais pour ma part, afin que les choses soient claires, parler d'une « économie avec le marché », où le marché joue pleinement son rôle mais ne répond pas à toutes les demandes et à tous les besoins humains. Selon cette approche, qui est authentiquement de gauche, l'Etat, la collectivité publique, la puissance publique a un rôle tout à fait essentiel à jouer.

Deuxième conclusion dont j'ai parlé à plusieurs reprises et sur laquelle j'insiste en espérant ne pas vous lasser, monsieur le ministre, il ne faut pas confondre mutation et récession. Des actions sont à engager pour vaincre la récession, mais même si celle-ci était vaincue, cela ne nous dispenserait pas d'entreprendre une action en profondeur pour répondre à la mutation désormais à l'œuvre. Or, de ce point de vue, quitte, là aussi, à heurter, je prétends que, en France, aujourd'hui, il n'y a pas de véritable mobilisation de toutes les couches sociales contre le chômage.

Je m'explique. Combien voyons-nous d'Oscars de la productivité, de Césars du *cash flow*, mais qui pourrait me citer un seul exemple de récompense majeure attribuée à un responsable d'entreprise pour son action en faveur de la création d'emplois ?

Nous ne sommes pas ici pour faire de l'introspection, mais voyons ce que nous faisons dans nos circonscriptions. Vous animez une grande collectivité, monsieur le ministre de l'emploi, ainsi que plusieurs collègues sur ces bancs. Que vous soyez de droite ou d'ailleurs, mesdames, messieurs, ne vous est-il jamais arrivé de prononcer le matin une conférence brillante sur les questions que je viens de traiter et de vous interroger l'après-midi sur la façon d'améliorer localement la productivité - façon aimable de dire qu'il y a des pertes d'emplois à la clé ?

Et puis comment ne pas parler de l'incohérence, de l'attitude choquante d'un gouvernement qui, au moment même où il dit : « En avant pour l'emploi ! », décide de supprimer l'an prochain, si j'ai bien compris, quelques milliers de postes de fonctionnaires...

M. Jean Glavany. C'est incohérent !

M. Laurent Fabius. ... au nom de tel ou tel équilibre ?

Ce que je souhaite, c'est que nous puissions, à votre initiative - vous êtes en charge du gouvernement - aboutir à ce qu'il n'est pas trop ambitieux d'appeler un nouveau mode de développement. La société du plein emploi traditionnel est morte ; il s'agit de faire vivre une société de pleine activité.

J'ai employé plusieurs fois ces concepts. On comprend bien qu'ils sont différents. L'activité, ce n'est pas simplement l'emploi traditionnel. C'est quelque chose de beaucoup plus large.

On peut, on doit avoir des discussions sur les idées que je viens d'exposer, mais aussi sur bien d'autres. Ce que je souhaite tout simplement, monsieur le ministre, c'est qu'on discute du fond. Or, depuis maintenant près de trois mois que vous êtes aux responsabilités, convenez que nous n'en avons pas eu l'occasion. Vous nous dites, si j'ai bien compris, que ce sera au mois de septembre, ou au mois d'octobre. J'ai le sentiment que si, comme nous le pensons tous ici, ce sujet est d'une importance absolue, mieux vaudrait ne pas attendre encore plusieurs mois.

Vous me répondrez, tout comme vous l'avez déjà fait très brièvement ce matin vous adressant à notre collègue Gremetz, que c'est précisément parce que les dispositions que vous nous proposez sont urgentes qu'il faut aller vite. Effectivement, l'un des quatre articles de ce projet - il concerne, sauf erreur, l'exonération des cotisations - doit s'appliquer au 1^{er} juillet prochain. Soit, mais monsieur le ministre, je vous demande de ne pas trop vous braquer sur des certitudes, pas plus que je ne le fais...

M. Philippe Auberger. Il vaut mieux entendre ça qu'être sourd !

M. Laurent Fabius. ... interrogez-vous un instant sans parti pris.

Ne pensez-vous pas qu'un plan pour l'emploi serait plus efficace s'il était totalement cohérent ? Ne croyez-vous pas que vous obtiendriez davantage de contreparties des entreprises en mettant en œuvre, par exemple, un mécanisme d'exonération, au mois de septembre, précisément au moment où vous développerez votre plan ? Je crains en effet que, saupoudrant les mesures, l'ensemble ne perde de son efficacité.

Cette question préalable, monsieur le ministre, ne signifie pas « oui » à toutes les propositions que je viens d'énoncer, ou « non » à tous les propos que vous avez tenus.

Elle réaffirme l'importance d'une action de fond que, manifestement, votre texte ne contient pas. Je demande à l'Assemblée de voter la question préalable pour manifester que, sur l'emploi, problème aujourd'hui fondamental, il faut agir sur l'essentiel avant de régler les détails.

Je connais aussi bien que chacun d'entre vous l'arithmétique parlementaire. Je sais les mécanismes des votes, et je ne méconnais pas le poids des habitudes et des contraintes. Je suis pourtant certain que chacun est convaincu qu'on ne viendra pas à bout de la mutation et de la récession actuelles à l'aide des propositions qui nous sont faites.

M. Michel Péricard, président de la commission. C'est évident, puisqu'on en attend d'autres !

M. Philippe Auberger. C'est le premier pas qui compte !

M. Laurent Fabius. Je souhaiterais donc que, rompant avec un certain train-train, les membres de l'Assemblée nationale soient capables de dire que le problème du chômage est si grave qu'il convient de laisser de côté les textes seconds, voire secondaires, pour se décider, sans attendre, à se saisir de l'essentiel.

Tel était le sens de cette question préalable dont je souhaite, qu'elle soit votée, tout simplement pour que soit affirmé que, quels que soient les courants de pensée et les opinions politiques, il existe dans cette assemblée une volonté réelle de se saisir, dès maintenant, du problème de l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Paul Anciaux. Vous n'auriez jamais pu tenir ce discours devant les responsables socialistes il y a quelques mois !

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le Premier ministre, je ne me sens inspiré par aucune certitude : j'ai bien trop le sens du dialogue pour cela. C'est précisément dans cet esprit de dialogue que je voudrais apporter quelques réponses à vos observations.

Vous avez commencé en disant que votre constat rejoignait en bien des points le nôtre. Mais je ne voudrais pas, alors que nous sommes à quatre-vingts jours de l'alternance qu'ont voulue les Français, que vous reprochiez à la nouvelle majorité les éléments d'un constat qui, s'il avait été fait plus tôt, aurait certainement permis des anticipations bénéfiques. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Robert Pandraud. Mais ils étaient incapables de le faire !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Vous nous reprochez ensuite ce que vous appelez les improvisations, non sans avoir toutefois précisé qu'un autre texte relatif à l'emploi était attendu en septembre.

Monsieur Fabius, la crise à laquelle nous sommes confrontés étant non seulement conjoncturelle mais structurelle - ce qui, soit dit au passage, eût permis de l'anticiper - il est tout à fait impératif, à l'évidence, d'y apporter une réponse de caractère structurel. Tel sera l'objet de la loi quinquennale.

Dès lors, et vous en conviendrez avec moi, un minimum de réflexion, de concertation et, bien entendu, d'ajustements juridiques sont indispensables : toute précipitation ne pourrait être que mal venue.

J'en viens à vos critiques sur les inspirations ou les improvisations.

Vous nous avez critiqué d'abord pour avoir attendu longtemps. Non, le laps de temps qui s'est écoulé depuis les élections a été, pour nous, très court.

Vous avez ensuite égréné toutes une série de dates ; reprenons-les.

C'est le 8 avril en effet, que le Premier ministre a annoncé la loi quinquennale, affirmant ainsi clairement l'entrée de jeu, la volonté du Gouvernement, conscient de l'urgence de cette crise et de ses aspects conjoncturels.

Vous avez prétendu que le Premier ministre avait annoncé pour le printemps le rapport d'une commission internationale. C'est faux : il s'est borné à signaler la mise en place d'une commission chargée de réfléchir aux problèmes du travail et de l'emploi, commission dont il a confié la présidence au président du Conseil économique et social, M. Jean Mattéoli. Il a précisé qu'il en attendait les conclusions pour le tout début de l'automne, c'est-à-dire le 1^{er} septembre prochain. Il n'a jamais rien dit d'autre.

Vous avez évoqué aussi la date du 10 mai et l'annonce du Gouvernement d'offrir 200 000 contrats emplois-solidarité supplémentaires. Mais comment agir autrement puisque le projet de budget pour 1993 n'en prévoyait que 200 000 et que les crédits qui leur étaient affectés étaient déjà tous consommés dès le 1^{er} avril ? Que dis-je ? Non seulement ils étaient consommés mais il nous restait la facture de 1992 qui s'élevait à 2,3 milliards !

Vous avez rappelé que le 25 mai le Premier ministre avait annoncé un emprunt. J'ai entre les mains plusieurs études dont l'indépendance et l'autorité ne peuvent être sous-estimées : toutes soulignent qu'en six mois les estimations des déficits publics ont plus que doublé. Cela veut bien dire que depuis le mois de septembre 1992, la crise s'est aggravée.

M. Jean Glavany. Elle continue d'ailleurs à s'aggraver !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Vous avez dénoncé, Monsieur Fabius, l'abandon de la compensation salariale, le 8 juin. Je me contenterai de vous rappeler ce que j'ai toujours dit : dès lors qu'une mesure fait l'objet d'un certain nombre de critiques, tout justifie une concertation suffisante pour en apprécier les conditions de mise en œuvre et les implications. C'est la raison pour laquelle j'ai précisé que si cette mesure ne pouvait pas être proposée immédiatement, elle ne devait pas pour autant être remise dans un tiroir. C'est le cas en l'occurrence. Une concertation s'impose et elle aura lieu.

Bref, il ne s'agit pas de dispositions ou d'annonces successives et contradictoires, mais d'une prise de conscience de l'aggravation de la crise et de l'élaboration d'un certain nombre de propositions parfaitement complémentaires les unes des autres.

Vous avez critiqué les mesures qui vous sont proposées, réduisant les articles du projet de loi à des « articulets ». C'est votre droit. J'ai toutefois le sentiment que des articulets d'une valeur de dix milliards méritent davantage de considération que celle que vous voulez bien leur réserver !

L'exonération de charges sur les bas salaires ne serait, si je vous ai bien compris, qu'une « trappe à SMJC ». En fait, je vous le rappelle il s'agit d'un engagement de la majorité visant une exonération certes progressive mais totale des charges correspondant aux cotisations familiales. La disposition que vous critiquez est donc la première tranche d'un ensemble à suivre. Il s'agit donc bien d'une mesure fondamentale, la budgétisation des allocations familiales représentant 150 milliards de francs à la décharge des entreprises et à la prise en compte par l'Etat en fin de parcours. Ce n'est pas une mesure marginale prévue dans un « articulet » !

Vous avez fait remarquer aussi que la répercussion sur les salaires directs n'avait pas eu lieu. La priorité absolue aujourd'hui est, à l'évidence, l'emploi.

M. Jean Glavany. Oui. Et après ?

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. L'emploi l'objet des efforts du Gouvernement. Dès lors, et le plus tôt sera le mieux, que la courbe du chômage cessera d'être ascendante, il est tout à fait évident que les engagements pris seront respectés. L'élargissement du salaire direct deviendra alors notre objectif. En effet, c'est par ce biais qu'on laisse une plus grande marge de choix aux salariés pour l'investissement ou la contribution à une retraite complémentaire, en bref, pour tout ce qui peut améliorer à la fois l'équilibre social et le dynamisme du pays.

Vous avez mentionné les effets pervers des mesures favorisant l'alternance sous contrat scolaire. Rien pourtant, en la matière, n'est modifié à la baisse. Les dispositions existantes sont maintenues. Tout justifie cependant un effort de rattrapage en faveur de l'apprentissage. Ainsi que je l'ai dit ce matin - mais vous étiez retenu en Normandie - je souhaite que le Gouvernement, et je m'y attacherai, revalorise la notion de métier et cela passe largement par un effort en faveur de l'apprentissage.

Vous avez porté ensuite un certain nombre de critiques de caractère plus général. Le Gouvernement a un pied sur le frein et un autre sur l'accélérateur, avez-vous dit. Mais il n'est pas mauvais d'avoir un pied sur le frein lorsqu'il s'agit de stopper une dérive vers la facilité, notamment la facilité des endettements accumulés par la majorité d'hier. De même il n'est pas mauvais d'avoir un pied sur l'accélérateur dès lors qu'il s'agit, comme entend le faire aujourd'hui la majorité, de favoriser la relance, car c'est par cette dernière que l'on peut susciter un dynamisme de croissance. La majorité entend conjuguer un effort de croissance à court terme avec une démarche tendant à rétablir confiance à moyen terme.

Vous avez regretté que l'on prétende encourager l'emploi sans demander aucun engagement aux entreprises.

C'est d'abord tenter un procès d'intention qui me semble difficilement compatible avec la démarche qui - je crois m'en souvenir - était plutôt la vôtre en 1984.

De surcroît, c'est faire peu de cas de l'engagement des entreprises tendant à faire bénéficier, dans les délais les plus brefs, 200 000 jeunes de plus des divers contrats en alternance. C'est un engagement dont je suis moi-même témoin et qui justifie, un effort de contractualisation avec l'ensemble des branches. Nous nous y attacherons dès que ce texte sera voté.

Vous avez déclaré que ce projet néglige la dimension structurelle : mais on ne peut pas à la fois prétendre que la dimension structurelle est négligée et faire peu de cas de la loi quinquennale, dont je rappelais l'importance !

Quant à la robotisation, à l'informatisation et à la mondialisation, vous vous êtes borné à considérer que ce sont là des mutations profondes des temps actuels. Soit. Mais ne croyez-vous pas que certaines difficultés auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés sont dues au fait que depuis une dizaine ou une douzaine d'années nous avons additionné deux erreurs, la première relevant d'une insuffisance de prospective sociale et la seconde d'un excès de productivité de rattrapage, y compris dans les services publics ? Je ne crois pas, monsieur Fabius, que nous puissions endosser la responsabilité de ces deux erreurs.

Mais comme vous avez eu le souci de tenir des propos aussi positifs que possible, vous avez également avancé des

propositions, la première concernant l'éco-développement. Le Gouvernement est tellement attaché à ce qu'on appelle l'éco-développement que, des le collectif budgétaire pour lequel les marges de manœuvre sont pourtant relativement étroites, une part importante des crédits va à l'environnement, à commencer par le plan présenté par mon collègue Michel Barnier. Dans les propositions que fera le Gouvernement, j'observe une ouverture vers les emplois de service essentiellement et peut-être prioritairement consacrés à l'environnement ; sans parler du souci de décentralisation qui anime la démarche engagée par le Gouvernement. Tout cela concourt à favoriser une politique d'éco-développement démultipliée au niveau de l'ensemble des collectivités territoriales.

Evoquant l'initiative européenne de croissance, vous vous êtes interrogé sur l'action du Gouvernement. Le fait qu'aujourd'hui, au sommet de Copenhague, le problème de l'emploi soit expressément posé et qu'une réflexion s'engage au niveau européen en matière d'emploi et de croissance n'est pas tout à fait étranger aux initiatives qu'a prises et défendues avec beaucoup d'énergie et après les avoir présentées à l'Assemblée nationale le Premier ministre.

S'agissant du soutien à un certain nombre de secteurs, vous avez parlé de grands projets d'équipement. Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, qui était présent il y a un instant, aurait pu vous faire part des intentions du Gouvernement dans ce domaine. Je voudrais, quant à moi, et sans esprit critique - vous me connaissez assez pour savoir que ma démarche est plus positive que critique - rappeler qu'il y a eu depuis quelques années un certain nombre d'arbitrages en retrait. Il en va ainsi du désenclavement du Massif central. On ne peut pas, en l'occurrence, reprocher quoi que ce soit à la majorité d'aujourd'hui, car opposition d'hier, elle s'était précisément battue pour qu'on ne prenne pas de retard en la matière.

Vous nous avez proposé de prendre un certain nombre de directions, la première étant celle d'une décentralisation à perspectives régionales. Je suis facilement d'accord avec une telle démarche. A telle enseigne que j'ai pris la décision de coordonner un double effort.

Le premier, qui concerne la formation des jeunes, tend à favoriser la décentralisation, notamment sur le plan régional. Tout justifie cette démarche, particulièrement les responsabilités accordées aux régions par les lois de 1982 et 1983.

Le second consiste en une démarche de coordination et de déconcentration des services du ministère et de l'ensemble des structures qui gravitent autour du ministère - je pense en particulier à l'AFPA, à l'ANPE - de façon à avoir une bonne coordination, notamment sur le plan régional, entre un système décentralisé, pour la formation des jeunes, et un système déconcentré en ce qui concerne le travail, l'emploi, la formation des adultes, bref tout ce qui est de la responsabilité du ministère.

Evoquant ensuite les prélèvements obligatoires, vous vous êtes demandé si l'on pouvait en avoir la religion. Pour ma part, je n'ai pas cette religion ! Je n'ai pas non plus fait allusion à une quelconque remise en cause du salaire minimum. Ne me croyez pas taquin mais, je me dois de dire ceci, car il s'agit d'un souvenir très présent à mon esprit - et j' imagine que je ne suis pas le seul : Michel Rocard, en 1989, plaidait en faveur de l'abaissement du coût du travail par la réduction des charges sociales. Soyons clairs, il plaidait, et activement d'ailleurs, pour la baisse des prélèvements obligatoires. Malheureusement, ses intentions et peut-être sa volonté n'ont pas été suivies des effets qu'il était lui-même en droit d'escompter.

Vous avez parlé des délocalisations : allons-nous chez nous régler le problème par un abaissement du coût du travail ? Sûrement pas, s'il n'y a que cela.

Tous les experts internationaux s'accordent pour reconnaître que, aussi loin que peuvent porter les prévisions, les taux de croissance ne se situeront pas à des niveaux suffisants pour générer des créations d'emplois à hauteur de la demande. Ils privilégient donc deux pistes : l'allègement du coût du travail et l'organisation du travail.

Puisque vous m'en donnez l'occasion, je tiens à souligner que l'abaissement du coût du travail n'est pas incompatible avec la mise en œuvre de règles du jeu qui soient sociales, humaines, morales au plan européen et mondial. Cela relève non seulement du volet social du GATT, mais aussi de l'Organisation internationale du travail.

J'ai ainsi déclaré il y a une dizaine de jours à *La Tribune de Genève* qu'au lieu de chercher à établir des normes élaborées par quelques-uns pour quelques-uns, il était préférable d'adopter une attitude beaucoup plus responsable, c'est-à-dire d'essayer de réduire le nombre des normes, mais en faisant en sorte que, notamment en ce qui concerne les conditions de travail, le travail des enfants, la liberté syndicale, etc., celles-ci soient reconnues et appliquées par l'ensemble des cent soixante-cinq pays membres.

Vous vous êtes demandé si l'on pouvait imaginer dégager une vraie identité européenne. Eh bien, la démarche du Gouvernement vise précisément à conjuguer l'affirmation de notre identité nationale avec une identité européenne non moins réelle.

Pour ce qui est du renforcement des mécanismes de fonctionnement de la Communauté, le Gouvernement n'entend pas développer une politique de caractère protectionniste. En revanche, nous ne resterons pas sans réagir quand certains de nos partenaires prendront des initiatives traduisant une attitude ultraprotectionniste. En effet, si nous voulons que la France joue un rôle moteur, il faut que les règles établies et reconnues soient les mêmes pour tous. Par conséquent, je répète que si la France n'entend pas se réfugier dans le protectionnisme, elle ne saurait être laxiste et accepter que d'autres suivent une démarche et une ligne de conduite contraires.

Quant aux clauses de sauvegarde sociale que vous avez évoquées, j'en ai brièvement parlé en rappelant la position que nous avons prise à Genève. Vous savez donc qu'elles sont au cœur du discours tenu par la France tant au sein du Conseil européen des ministres du travail, que dans le cadre du partenariat très large de l'Organisation internationale du travail, d'ailleurs avec d'autres considérations morales et humaines. Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler dans cette enceinte, j'ai pris, lors du dernier Conseil européen à Luxembourg, une position extrêmement claire sur la directive « Travail des jeunes ».

S'agissant du développement des productions dans les pays d'origine, nous ne sommes pas plus favorables au protectionnisme qu'au contrôle drastique des investissements. Lorsque l'on vit dans une société ouverte, avec une économie de marché interactive, on doit admettre que certaines règles sont incontournables.

L'organisation structurelle du travail dont vous avez également traité, sera l'un des volets essentiels de la loi quinquennale. Pour ce qui est de ma vision des choses en la matière, sachez que plusieurs pistes me semblent mériter un effort de réflexion et une détermination de mise en œuvre. Tel est notamment le cas de l'insertion du temps de formation dans une vie de travail.

Cessons d'avoir une vision en quelque sorte verticale. Cessons d'avoir le réflexe consistant à créer une structure dès qu'il faut régler un problème. Ayons davantage en prospec-

tive la vie de l'enfant depuis sa formation de base jusqu'à son entrée dans la vie active. Ayons l'objectif, non pas de 80 p. 100 des enfants au niveau du baccalauréat, mais de 100 p. 100 des enfants entrant dans la vie active.

Ayons le souci de faire en sorte que l'enfant puisse, le plus tôt possible, élaborer son propre projet, appelé à devenir son destin, dans le cadre d'une formation qui ne distingue pas entre des filières d'excellence, des filières au rabais et des filières de médiocrité.

M. Jean Glavany. Il n'y a pas de filières au rabais ! Cela n'existe pas !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. En effet, et ce sujet me préoccupe autant que vous. Néanmoins, il est des images qu'il convient de corriger, celle de l'apprentissage par exemple.

Il est également indispensable de prendre la vie active davantage en perspective, car toute activité professionnelle est marqué par des incidents de parcours. Au cours des dix prochaines années, 40 p. 100 des métiers auront changé de contenu voire de nature. Il est donc évident qu'il faut intégrer beaucoup plus qu'aujourd'hui la formation dans la vie de travail.

De la même façon, il convient de travailler afin de mieux articuler les débuts et les fins de carrière. Pensons aux cadres ; ayons le souci, surtout dans un tissu économique constitué de PMI et de PME, de faire en sorte qu'ils travaillent à temps partagé.

Bref tout un volet de la loi quinquennale devra traiter de la réflexion sur l'organisation structurelle du travail.

En ce qui concerne le développement des services, j'entends conjuguer la simplification et l'efficacité. Dans cet esprit je proposerai, probablement ce soir, de créer une dotation pouvant devenir un fonds régional qui devrait permettre d'adapter au plan local l'effort consenti par l'ensemble des partenaires pour favoriser le développement des services. En la matière, nous avons pris un retard que nous devons chercher à combler en travaillant ensemble.

La simplification peut, par exemple, procéder de la mise en œuvre du chèque-service. En tout cas, tout ce qui peut simplifier la démarche doit être pris en compte.

Vous avez conclu votre propos en demandant quelles dispositions nous envisagions pour mener une véritable politique active de l'emploi. A cet égard je lance un appel à chacun pour qu'il fasse preuve d'un minimum de patience. En effet, cela relèvera des discussions qui se dérouleront, dans les semaines et les mois à venir, dans le cadre de la préparation de la loi quinquennale sur laquelle j'entends procéder à une très large concertation.

Je souhaite notamment que tout le monde ait bien présent à l'esprit la nécessité d'arbitrer entre la machine et l'homme, le souci de favoriser par tous les moyens l'accès à l'emploi, l'obligation de sortir progressivement du traitement social du chômage et d'en venir à une démarche d'accès à l'emploi qui doit être notre réel objectif. Pour cela il est primordial de mieux équilibrer ce que vous avez appelé et que j'appellerai avec vous les dépenses passives et les dépenses actives.

Bref, monsieur le Premier ministre, vous souhaitez un nouveau mode de développement : le Gouvernement, lui, souhaite, comme le Premier ministre l'a déclaré, que tout soit mis en œuvre pour donner corps au modèle français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Avant d'appeler l'Assemblée à se prononcer sur la question préalable, je dois faire droit à des demandes d'explication de vote.

Je rappelle que chacune a une durée maximale de cinq minutes. Je serais donc reconnaissant à chaque orateur de bien vouloir respecter cette durée car nous avons un ordre du jour chargé.

Pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, la parole est à M. Francisque Perrut.

M. Francisque Perrut. Monsieur le président, après les explications très détaillées et les réponses précises de M. le ministre, mon explication de vote sera plus simple.

Nous avons entendu un long exposé, fait de critiques, de leçons et de propositions.

M. Michel Berson. Un exposé tout à fait positif !

M. Francisque Perrut. Rien d'étonnant, sauf que l'auteur de cet exposé a exercé pendant de longues années les plus hautes charges du pouvoir. Il a donc eu, naguère, toute latitude de mettre librement en application les principes qu'il a évoqués. Comme nous aurions bien aimé, en effet, qu'il ait mis en œuvre ces bonnes mesures qu'il a présentées à la tribune !

M. Robert Pandraud. Eh oui !

M. Francisque Perrut. Sans doute la situation actuelle serait-elle moins dramatique si le choix s'était porté, il y a quelques années, sur des dispositions efficaces plutôt que sur des mesures fallacieuses qui n'ont abouti qu'à l'échec.

M. Michel Berson. Vous avez voté contre tous les textes sur l'emploi et la formation professionnelle.

M. Jean Ueberschlag. C'est faux !

M. Francisque Perrut. M. Fabius a d'ailleurs repris des slogans que nous utilisions naguère contre le gouvernement de la gauche.

M. Michel Berson. Pas du tout !

M. Francisque Perrut. Ainsi, monsieur le Premier ministre, nous soulignons déjà l'inadéquation de la formation à l'emploi, mais vous ne nous entendiez pas.

M. Robert Pandraud. C'est la faute à Rocard !

M. Francisque Perrut. Peut-être le retour dans l'opposition vous a-t-il « dessillé » les yeux. Maintenant que vous avez franchi la barrière, vous voyez la situation d'une autre manière et vous voulez nous donner des leçons.

Mme Muguette Jacquaint. Il y a cinq millions de chômeurs !

M. Francisque Perrut. Opposer la question préalable revient à demander à l'Assemblée de ne pas discuter, car cela n'en vaudrait pas la peine. Comment expliquerez-vous demain aux chômeurs de votre circonscription, monsieur le Premier ministre, que vous avez demandé de différer la discussion d'un projet présentant des mesures contre le chômage...

Mme Muguette Jacquaint. C'est faux !

M. Francisque Perrut. ... au prétexte que nous aurions le temps, et que le moment ne serait pas venu d'en discuter.

M. Jean Ueberschlag. Tout à fait !

M. Francisque Perrut. Quand un malade est dans une situation grave, il faut utiliser tous les remèdes, y compris les plus petits, et même si l'on sait qu'ils n'apporteront pas la guérison totale. Nous en sommes là. Ce projet est l'amorce d'une action de plus grande envergure.

Mme Muguette Jacquaint. Ce sont les mêmes remèdes qui ont conduit à cinq millions de chômeurs !

M. Francisque Perrut. Nous attendions ce texte parce que M. le ministre l'avait promis. Par conséquent, nous devons

commencer, aujourd'hui même, le travail constructif que les Français attendent de nous : car ils ne se contenteront pas de palabres oiseuses ! Ils veulent des résultats afin de pouvoir mesurer les effets de nos décisions.

Voilà la raison pour laquelle nous ne voterons pas la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je vous félicite, mon cher collègue, de ne pas avoir utilisé les cinq minutes accordées.

Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la patole est à M. Jean-Yves Chamard.

M. Jean-Yves Chamard. J'utiliserai peut-être le reliquat de M. Perrut, plus mes cinq minutes. (*Sourires.*)

M. le président. Cela n'est pas possible, monsieur Chamard.

M. Jean-Yves Chamard. Je le sais bien !

Nous pourrions commencer par remercier M. Fabius pour les conseils éclairés qu'il a prodigués à l'actuel gouvernement...

Mme Muguette Jacquaint. Moins de politesse, des actes !

M. Jean-Yves Chamard. ... mais en lui indiquant qu'il aurait pu le donner aux précédents.

Néanmoins, peut-être serions-nous d'accord, monsieur Pertut, monsieur Fabius, vous et nous, pour dire qu'en réalité cela est la faute à Rocard (*sourires*), puisque, malgré la forte croissance des années 1988 à 1990, les créations d'emploi n'ont pas suivi.

Monsieur Fabius, il fallait bien sûr que vous commenciez votre intervention en critiquant le Gouvernement et son projet...

M. Michel Berson. C'était justifié !

M. Jean-Yves Chamard. ... sinon vous n'auriez pas été dans votre rôle.

Toutefois, soit vous connaissiez, au mois de mars, la chute importante du produit intérieur brut au cours du quatrième trimestre de 1992, et vous auriez dû le dire aux Français au moment des élections ; soit vous ne la connaissiez pas, et les membres du Gouvernement actuel ne pouvaient pas davantage en être informés. Le simple fait que ce dernier ait dû, au fur et à mesure que des éléments étaient portés à sa connaissance, ajuster le tir, est évidemment la preuve qu'il essaie d'agir au mieux dans la situation très difficile que nous connaissons. Avec la conjoncture vous en assumez la responsabilité.

Vous avez écarté d'un revers de main, en défendant la thèse de l'inadaptation de ce projet de loi, l'augmentation du nombre de CES, laquelle figure non dans ce projet de loi mais dans le collectif. Vous semblez ne pas croire du tout aux CES. Il est vrai qu'ils ont été créés par votre successeur, Michel Rocard !

Je vous rappelle que la majorité actuelle - l'opposition d'hier - a voté en faveur de la création des CES, non parce qu'il s'agirait d'une panacée, mais parce qu'il vaut mieux que les intéressés aient la sensation d'être utiles. En outre, les titulaires perçoivent une rémunération. Cela dit, cette formule est loin d'être suffisante, nous en sommes tous d'accord.

Quant au « piège à smicards » - expression que vous avez reprise - je ne vois pas où il réside, dans la mesure où le Gouvernement s'est engagé sur des pourcentages de 110 et 120 p. 100, dans un premier temps pour le salaire servant de base au calcul de la cotisation à verser par l'Etat. Or il est rare que le salaire d'une personne augmente de plus de 10 p. 100 en une seule année. Il n'y a donc pas de risque d'effet de seuil.

Votre troisième thème négatif était celui de l'insuffisance du projet. Là encore, vous avez écarté d'un revers de main la baisse des taux d'intérêt, tout en reconnaissant que c'était un facteur positif. Vous connaissez sans doute la comparaison entre l'évolution du produit intérieur brut et les taux réels d'intérêt aux Etats-Unis au cours des trente dernières années ? Les courbes sont totalement décalées avec vingt-quatre mois de décalage. Cela démontre que la baisse des taux d'intérêt est essentielle. Ses effets ne se feront certes sentir qu'après l'élection présidentielle, puisqu'il faut attendre deux ans, mais elle est très importante pour l'ensemble des Français. Il convient de donc continuer dans cette voie.

En revanche, j'ai été assez largement d'accord, je ne dois pas le cacher, avec votre présentation de la crise structurelle. Il est vrai qu'avec le développement de la robotique et de l'informatique, avec la mondialisation de l'économie, nous pourrions avoir un scénario catastrophe dans lequel un Français sur deux serait privé d'emploi dans quinze ans. Nous ne pouvons l'accepter et nous devons trouver des parades. Cependant je ne pense pas que vous ayez proposé les bons remèdes.

Monsieur Fabius, vous avez parlé des prélèvements obligatoires, notamment des charges sociales. Mais pourquoi n'avez-vous pas donné de solutions pour financer les retraites lorsqu'il a été question de l'énorme déficit de notre système de retraite ? Vous avez refusé de voter l'augmentation de la CSG en prétextant qu'il s'agissait d'une mauvaise mesure. Vous auriez sans doute - et vous auriez eu raison - critiqué une augmentation des cotisations vieillesse. Mais je n'ai entendu, ni dans votre bouche ni dans celle d'aucun de vos collègues socialistes, la moindre proposition en la matière ! Il ne suffit pas de répéter « y a qu'à » ; il faut aussi « se mouiller », c'est-à-dire proposer des mesures qui ne seront pas toujours faciles à prendre !

Vous avez indiqué que vous n'envisagez pas d'utiliser la notion de partage du travail. Puis-je vous faire remarquer qu'elle a tout de même été très employée au cours de la campagne législative ? Peut-être d'ailleurs l'échec de cette campagne a-t-il provoqué une révision sémantique de la part de vos amis et de vous-même ! Il faudra bien parler un jour aux Français le langage de vérité. Oui, nous devons mieux répartir, mais il faut aussi répartir en termes de pouvoir d'achat.

Avec le système absurde dans lequel nous vivons, le salarié qui a un emploi à durée indéterminée voit son salaire augmenter en principe régulièrement. Mais s'il se retrouve brutalement au chômage il finit par accepter, quelquefois après plusieurs mois de recherche, un emploi avec un salaire très inférieur. Il y a donc beaucoup à faire pour améliorer un système qui détruit la cohésion sociale du pays, laquelle a été très fortement mise à mal au cours des dernières années. Je veux bien que nous œuvrions ensemble, mais à condition que vous preniez vos responsabilités.

Vous avez proposé de passer d'une utilisation passive des crédits en faveur du chômage à une utilisation active. Les chiffres que vous avez donnés témoignent en fait de l'échec des gouvernements précédents. A cette tribune, M. Soisson et Mme Aubry ont tenu le même langage, mais ils n'ont pas réussi. Cela ne signifie nullement qu'il ne faille pas travailler en ce sens et M. Giraud vient de nous indiquer que telle est son intention. Nous le croyons, certes, mais nous serons attentifs à son action.

En réalité - mais vous avez à peine effleuré le sujet - nous sommes confrontés à deux problèmes structurels essentiels.

Le premier est de définir et de mettre en œuvre la préférence communautaire. M. le Premier ministre a traité de ce sujet mercredi dernier et il essaie d'avancer dans ce domaine à Copenhague avec ses collègues des onze autres pays européens. En la matière nous ne pouvons agir seuls. Si

par malheur nous ne réussissions pas, le scénario catastrophe des délocalisations vers des pays à très faible coût de main-d'œuvre prendrait de l'ampleur.

Ce n'est que lorsque l'on aura résolu ce problème de la préférence communautaire que l'on pourra aborder le second problème, celui du productivisme.

Actuellement tout pousse à remplacer l'homme par la machine, notre système social, parce que les cotisations sociales sont presque essentiellement fondées sur les salaires ; notre système fiscal, car plus une entreprise diminue le nombre de ses salariés, plus elle gagne. En effet, ne vous y trompez pas, la vocation première d'une entreprise est non d'avoir un rôle social dans l'ensemble de la société, mais de faire des bénéfices.

Il faut donc, mais à condition d'avoir établi une préférence communautaire, modifier nos règles fiscales et sociales afin de mettre en place un système dans lequel l'homme serait privilégié par rapport à la machine.

M. le président. Je vous demande de conclure, mon cher collègue.

M. Jean-Yves Chamard. Monsieur Fabius, vous avez donc éludé les vraies questions : comment financer la protection sociale ? Comment mieux protéger les hommes et partager les rémunérations ? Pourquoi la croissance française est-elle pauvre en emplois ? Vous savez, en effet, que même lorsque nous avons la chance de connaître la croissance, nous créons moins d'emplois que dans tous les autres pays d'Europe. Comment offrir à chaque jeune une véritable expérience professionnelle ?

Il y a d'ailleurs une contradiction absolue entre la nécessité d'aller vite pour avancer dans un certain nombre de domaines et votre demande d'ajournement du débat.

C'est la raison pour laquelle nous voulons repousser votre question préalable, mais je sais qu'au fond, vous en êtes d'accord. Nous allons donc engager la discussion en espérant que vous nous donnerez quelques réponses. Et si elles pouvaient être acceptées par tous, nous nous en réjouissons. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Sur la question préalable, je ne suis saisi d'aucune demande de scrutin public ?...

Je mets aux voix la question préalable.

(La question préalable n'est pas adoptée.)

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le ministre, présentant votre projet devant la commission des affaires culturelles, vous déclariez que les mesures contenues dans ce texte avaient un caractère d'urgence. Certes, mais pour qui ? Puisque vous précisiez aussitôt qu'elles s'inscrivaient dans l'ensemble du dispositif économique et social adopté par le Gouvernement - collectif budgétaire, plan de relance, projet de loi quinquennale sur l'emploi annoncé pour l'automne ? Je me permettrai d'ajouter à ces références le projet gouvernemental de privatisation du secteur public et nationalisé qui - personne n'en doute - se traduirait, en cas d'adoption, par la suppression de centaines de milliers d'emplois venant s'ajouter aux 340 000 suppressions déjà programmées par le CNPF pour l'année 1993.

M. Robert Pandraud. Ce n'est pas le débat !

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur Pandraud, ce texte nous a été présenté comme contenant des mesures d'urgence

pour l'emploi. Je ne vois pas ce qui, dans mes propos, vous permet de dire que je suis hors sujet ! Je m'interroge sur les moyens permettant de satisfaire le plein emploi.

Mme Janine Jambu. On parle de l'emploi !

M. Robert Pandraud. On en parlera la semaine prochaine.

Mme Muguette Jacquaint. Je sais bien que cela ne vous convient pas, mais permettez-moi de poursuivre. Vous aurez certainement la parole si vous la demandez !

J'ajouterai encore à ces références les propositions de loi en débat, qui viendront cette semaine, sur l'éclatement des universités ou sur l'aggravation du financement public, déjà considérable, de l'enseignement privé.

Nous aurons l'occasion de démontrer, sur chacun de ces textes, la cohérence d'ensemble des mesures annoncées et la continuité dans l'objectif recherché : remodeler en profondeur l'ensemble de notre société dans le seul sens des intérêts patronaux, ce qui enfoncera notre pays davantage dans la crise de ce système qui place avant tout l'argent roi, sacrifiant les intérêts du peuple et de notre pays.

Nous n'entendons pas préjuger votre projet définitif de plan quinquennal pour l'emploi, mais l'examen de l'avant-projet, mercredi dernier, par le Conseil économique et social suggère un premier aperçu de ce que pourraient être le contenu et les orientations du texte qui nous sera présenté à l'automne prochain. Comme le présent texte, et comme le plan gouvernemental d'austérité entériné par le collectif budgétaire, il ne pourrait qu'aggraver les inégalités entre les hommes, entre les régions ou entre les pays, en allant à l'encontre des objectifs affichés par le Gouvernement. Chômage, précarité, pauvreté frapperont encore plus durement des millions de familles et particulièrement les jeunes, tandis que les profits spéculatifs ne cesseront d'augmenter.

Défendant l'exception d'irrecevabilité, mon ami Maxime Gremetz a démontré que ce n'est pas en poursuivant dans cette voie que l'on engagera notre pays dans une nouvelle croissance indispensable à la création d'emplois. J'insisterai donc plus particulièrement sur les enjeux actuels de la formation, tant initiale que continue, qui méritent d'être examinés attentivement pour apprécier l'efficacité ou l'inefficacité du choix gouvernemental de l'apprentissage et des mesures proposées pour son développement.

Depuis quelques années, les questions du contenu des formations, de la nature et du niveau des investissements nécessaires sont sur le devant de la scène, pas seulement par la volonté patronale ou gouvernementale.

L'exigence d'une bonne formation, débouchant sur un emploi intéressant et rémunérateur est l'une des aspirations nouvelles plus fortes de la jeunesse. Elle est source de luttes et convergences puissantes qui, année après année, ont marqué notre pays. Qui ne se souvient de la puissance du mouvement étudiant contre les « facs fric » et les « facs coca-cola », s'exprimant à quelques pas d'ici en 1987, contre la loi Devaquet,...

M. Robert Pandraud. N'importe quoi !

M. Jean Ueberschlag. Ça n'a rien à voir !

Mme Muguette Jacquaint. ... puis contre les réformes des lycées et des universités de M. Jospin et de M. Lang ? C'est bien là une preuve indiscutable de la portée nouvelle des problèmes de formation et d'emploi, qui ne peuvent plus être abordés en dehors des choix de société.

Prenons la question de la promotion des ressources humaines, qui sont désormais l'un des leviers essentiels de la modernisation saine d'une société. Elle suppose dans notre pays que soient dégagés les moyens très importants qu'exige un grand service public national d'éducation. Certes, les

moyens ne sont pas tout, mais le manque de moyens, face à des besoins qui croissent extrêmement vite, conduit forcément à la sélection, aux inégalités et aux exclusions qui caractérisent aujourd'hui notre système éducatif.

M. Robert Pandraud. C'est la vie qui fait la sélection !

Mme Muguette Jacquaint. On manque déjà de places dès la maternelle. On ferme des classes dans le primaire. Des postes ne sont pas pourvus dans le secondaire et les jeunes doivent se déplacer de plus en plus loin pour suivre la formation de leur choix lorsqu'ils en ont la possibilité et les moyens.

M. Jean-Paul Anciaux. Et la désertification des campagnes ?

Mme Muguette Jacquaint. On supprime des postes jusque dans les zones d'éducation prioritaire. Les lycées professionnels sont souvent mis au rebut. Les GRETA ont de moins en moins de moyens - et pourtant tout le monde reconnaît la qualité de la formation qui y est dispensée.

M. Jean-Paul Anciaux. Elle est assez contrastée !

Mme Muguette Jacquaint. Or ceux-ci se voient aujourd'hui mis en concurrence avec je ne sais combien d'organismes qui n'ont de formation professionnelle que le nom. Il faudrait être beaucoup plus rigoureux sur les subventions versées à ces prétendus organismes de formation.

M. Jean Ueberschlag. Allez voir du côté de la FEN, madame Jacquaint !

Mme Muguette Jacquaint. Les amphes sont surchargés.

La rançon de ce manque de moyens est l'aggravation de l'échec scolaire, véritable drame des familles modestes, avec cette triste réalité : 100 000 jeunes quittent chaque année le système éducatif, sans diplôme, ni formation.

Monsieur le ministre, il faut commencer par mettre un terme à ce gâchis. Coupons dans les dépenses d'armement nucléaire...

M. Jean-Paul Anciaux. Il n'y a déjà presque plus rien !

Mme Muguette Jacquaint. ... en affectant les milliards engloutis par le budget de la défense à l'éducation et à la formation.

Notre sécurité n'en serait pas affectée, mais en matière de priorité à la formation des jeunes on passerait enfin de la parole aux actes. Couper dans les dépenses parasitaires pour moderniser notre système éducatif...

M. Robert Pandraud. Et les emplois ?

Mme Muguette Jacquaint. ... est immédiatement possible dans d'autres domaines touchant plus particulièrement votre ministère. Les milliards de francs qui se volatilisent en exonérations de charges patronales, sociales ou fiscales au fil des plans de relance et des plans d'emploi depuis plus d'une décennie pour financer des contrats emploi-solidarité, des contrats d'apprentissage, des mesures telles que les Exo-jeunes, ne seraient-ils pas socialement et économiquement plus utiles au financement d'un service public national d'éducation ? Ils permettraient à chaque jeune d'acquérir un bon niveau de connaissances culturelles, économiques et sociales et une qualification répondant aux besoins en emplois aujourd'hui.

Chacun devrait dresser le bilan de tous les dispositifs mis en œuvre à ce jour, y compris l'apprentissage avec les transformations apportées en 1987 par M. Philippe Séguin, puis en 1992 par Mme Marine Aubry. Loin de s'attaquer aux inégalités sociales, ces réformes les ont profondément renouvelées et font reculer le droit de chaque jeune à une formation de qualité.

Parce que toutes ces mesures sont inscrites dans la même perspective, aucune réponse n'a été apportée à l'exclusion

des jeunes, mais elles ont toutes contribué à la tentative de former la jeunesse à cette société plus inégalitaire et plus flexible. Il y a une imposture patronale insupportable : elle consiste à rendre le système éducatif, tel qu'il est aujourd'hui, même avec ses limites et ses insuffisances, responsable de la situation de l'emploi.

Est-ce le système de formation qui est responsable des licenciements ou les entreprises ? Un rapport préparatoire au XI^e Plan souligne que le manque de formation générale est une carence prépondérante dans l'inadaptation technique et précise aussitôt que « les ajustements se font de diverses manières : licenciements, recrutements de nouveaux diplômés, meilleur ciblage des actions de formation continue, réflexion sur une meilleure intégration de la formation à la gestion de la main-d'œuvre ».

Est-ce que ce sont les parents, les jeunes, les enseignants qui disent que les études sont devenues trop longues ou le patronat qui exige des sorties rapides du système éducatif, certains même, sur les bancs de la droite, revendiquant même le retour à l'apprentissage des treize ou quatorze ans ?

Comment dire plus crûment que les entreprises préfèrent licencier leur personnel, au lieu de le former, pour embaucher des jeunes diplômés qu'elles licencieront quelques années plus tard tout en profitant de toute la gamme des contrats précaires, exonérés de charges, dans la gestion de leur main-d'œuvre ? Elles n'ont pas l'intention de changer spontanément leur façon de procéder qui fait partie intégrante de leur stratégie d'entreprise !

Ce même rapport, tout en indiquant que la proportion de salariés bénéficiant de la formation continue est désormais de l'ordre de 30 p. 100, contre seulement 10 p. 100 en 1972, souligne fort justement qu'« une catégorie de salariés est encore largement laissée sans formation continue, celle des ouvriers non qualifiés ».

Alors, posons-nous clairement la question : qui en est responsable ? Est-ce le système éducatif tel qu'il est ou le patronat français qui trouve le coût de la formation toujours trop élevé, alors que les milliards d'aides publiques supportés par les salariés, les chômeurs et leurs familles au travers du budget de l'Etat augmentent ? Est-ce le système de formation tel qu'il est actuellement avec ses insuffisances et ses manques de moyens qui est responsable du chômage grandissant des cadres, chômage désormais supérieur tant par le nombre que par la durée à celui des autres catégories de salariés ? Ces hommes et ces femmes ne seraient-ils pas formés et bien formés, même selon les nouveaux critères patronaux de mobilité, d'adaptabilité, de flexibilité pour être ainsi aujourd'hui purement et simplement jetés à la rue ? Leur compétence professionnelle serait-elle en cause alors qu'ils ont été pendant des années les bénéficiaires principaux des crédits de formation continue des entreprises - et nous ne le regrettons pas - au titre desquels sont financés, entre autres, des stages de saut à l'élastique, des croisières « séminaire - réflexion stratégique » de huit jours, dont le coût est déductible de la participation à l'effort de formation due par l'entreprise, le tout au nom d'une conception « moderne » de la gestion des ressources humaines ?

Je viens d'évoquer le dramatique chômage de longue durée des cadres, mais une autre donnée devrait retenir l'attention du Gouvernement quant à l'efficacité des voies suivies jusqu'alors. Si le taux de chômage, malgré toutes les mesures prises pour le dissimuler, est en continue augmentation parmi les jeunes, puisque le chômage touchait 20,5 p. 100 d'entre eux à la fin de l'année 1992, la proportion des jeunes diplômés ne cesse, elle aussi, d'augmenter, qu'ils soient issus d'écoles de gestion, d'ingénieurs, de techniciens supérieurs ou d'établissements supérieurs publics ou privés.

Or pas une voix ne s'élève dans ce pays pour remettre en cause la qualité de leur formation, d'autant plus qu'un nombre croissant de ces formations est directement sous contrôle patronal. Pourtant, ce même CNPF se plaint de ne pas pouvoir trouver de personnels qualifiés !

Interrogeons-nous sur les causes réelles de cette situation. Ne seraient-elles pas à rechercher dans une orientation simple, bien que constante, de la part du patronat français : son refus persistant de rémunérer à leur juste valeur les qualifications acquises et sa tendance non moins persistante à utiliser toutes les formes de travail précaire et sous-rémunéré, y compris sous l'appellation de formation, que les gouvernements successifs ont mis en place et qui joue contre l'emploi stable et rémunéré ?

Cette évolution s'est-elle faite au hasard, par des adaptations systématiques présentées à la fois comme incontournables, sans liaison, sans cohérence entre elles ?

Au-delà de certaines prises de position qui reflètent momentanément des approches différentes, voire certaines divergences tactiques comme sur les IUFM, sur la régionalisation de la formation ou l'enseignement supérieur, l'enjeu ne serait-il pas la mainmise patronale sur l'orientation et le contrôle de la formation générale et professionnelle ?

Il y a, en France, 13 millions d'élèves et près de 2 millions d'étudiants. Ils sont devenus aujourd'hui un objectif majeur du patronat, un axe essentiel de sa stratégie de remodelage de la société, affinée depuis 1986, de colloques en rencontres, par les formations de droite, pour être aujourd'hui au cœur du programme politique de votre gouvernement et de sa majorité.

Il en est de même pour la formation permanente qui devient l'objet d'attentions nouvelles. L'objectif commun est de liquider un droit à la formation déjà théorique pour les salariés les moins qualifiés, en le remplaçant par une formation « maison » et payante, octroyée par l'employeur et conçue de plus en plus comme un élément de concurrence entre les travailleurs.

Je ne reviendrai pas sur ce que mon collègue Brard a dit ici même à propos de la situation qu'on réserve à l'AFPA. Aujourd'hui, ce sont des millions qu'on veut lui supprimer, alors que cet organisme est directement chargé de la formation professionnelle pour adultes, et cela que ce soit au nom du libre choix de l'établissement scolaire, pour établir toujours davantage le privé et s'en servir comme élément de remise en cause de la gratuité scolaire, ou que ce soit au nom de l'indispensable adaptation du système éducatif ou de votre marché européen des formations.

Ainsi, certains amendements présentés à ce texte donneraient plus de pouvoir au patronat régional, tout comme la proposition de loi augmentant l'autonomie administrative et financière des établissements d'enseignement supérieur, prétendument pour faire face avec plus d'efficacité à la diversité des situations locales. Mais vous oubliez de dire que ces choix sont directement inspirés des travaux préparatoires du XI^e Plan et du traité de Maastricht.

De même, après avoir invité les établissements à diversifier leur offre de formation, il est proposé que les programmes nationaux ne soient plus que des programmes cadres et non des parcours obligés. Cette liberté de choisir son école, à laquelle il est fait si fortement référence, officialiserait la fin de l'égalité dans l'accès à l'enseignement et un recours systématique à une brutale sélection par l'argent : pour une minorité, des établissements de luxe dotés de moyens modernes et performants et de personnels très qualifiés, pour d'autres, tout un dégradé d'écoles en fonction des revenus des parents, évacuant ainsi la notion même d'éducation nationale, de service public, laïc et gratuit.

Il n'aura pu échapper à tout observateur attentif et soucieux de voir vivre les principes mêmes de la République que ces mêmes orientations et choix valent pour l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.

Ainsi, un document de la Banque mondiale, entouré de beaucoup de discrétion, suggère deux mesures pour mobiliser les ressources de l'enseignement supérieur, aujourd'hui devenu enseignement de masse en dépit de la faiblesse persistante du pourcentage d'étudiants issus de familles modestes : d'une part, percevoir des frais de scolarité plus élevés et, d'autre part, s'engager dans des activités génératrices de revenus. N'est-ce pas que ce qui commence à se passer en France, et ce que vous vous apprêtez à accélérer ?

De même, une commission européenne a approuvé un memorandum sur la formation professionnelle, valable pour la décennie en cours, dont l'objectif est d'aller vers un marché européen de qualification et de formation, au sein duquel les filières répondant aux besoins du grand patronat européen de Maastricht seraient les filières porteuses les plus recherchées.

Dans une France déjà si durement affectée par la désindustrialisation et menacée dans le tertiaire par les délocalisations dans le Sud-Est asiatique ou dans l'Europe de l'Est, les réponses que vous commencez à apporter par vos projets augurent mal de l'avenir de la formation professionnelle et de l'enseignement technique, qui ne devraient leur survie qu'à une soumission encore plus étroite aux employeurs.

Inventons-nous, ou est-ce le Gouvernement et sa majorité présente sur ces bancs qui proposent aujourd'hui une formation professionnelle régionalisée, y compris pour le recrutement des personnels et pour les programmes, portant ainsi un nouveau coût à l'unicité du système éducatif au profit de l'Europe de Maastricht, cette Europe des régions passant par-dessus les réalités et les décisions nationales ?

Les dispositions de ce projet, qu'elles concernent l'emploi ou l'apprentissage, complétées par les amendements que les représentants du RPR et de l'UDF n'ont pas manqué de présenter, s'inscrivent pleinement dans cette logique jouant le profit contre les hommes et la soumission aux intérêts financiers européens contre l'indépendance et le développement national.

Ainsi, pour le patronat, l'alternance, qu'elle soit sous statut scolaire ou par l'apprentissage, n'est ni plus ni moins qu'un moyen d'économiser sur le temps de formation et de façonner les qualifications et les comportements au gré de ses intérêts.

Aussi conviendrait-il, avant même d'opérer de nouveaux cadeaux fiscaux, sous prétexte de développer l'apprentissage, de dresser un bilan précis de ce qui a été fait jusqu'à présent et de l'efficacité des réformes engagées.

Les députés communistes ne prétendent pas être exhaustifs en ce domaine mais quelques points de repère permettraient d'apprécier l'efficacité des deux réformes entreprises dans la dernière décennie, l'une par M. Séguin et l'autre par Mme Aubry, avec chaque fois les mêmes objectifs affichés : améliorer la formation et la qualification, développer l'emploi en doublant en quelques années le nombre d'apprentis.

Ainsi le champ de l'apprentissage a-t-il été étendu du CAF aux diplômés de niveau I, c'est-à-dire à la préparation de diplômés d'ingénieurs. La possibilité de contrats successifs a été offerte. Les entreprises publiques étaient autorisées à former des apprentis tandis que l'Etat prenait en charge toujours plus d'exonérations sociales et fiscales, tout en participant davantage au financement direct de l'apprentissage.

Depuis 1986, l'Etat a ainsi consacré plusieurs centaines de milliards de fonds publics à l'apprentissage, mais pour quels résultats ?

Il y avait, en 1991-1992, 211 485 apprentis, pour 96 088 nouveaux contrats signés, c'est-à-dire le niveau le plus bas depuis 1975-1976, à une période où le champ de l'apprentissage était limité à la préparation des CAP, nous indiquent les statistiques du ministère de l'éducation nationale.

Pour sa part, le journal *La Croix*... (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française du Centre.*)

M. Germain Gengenwin. Bonne lecture !

Mme Muguette Jacquaint. ... indiquait dans une étude fort bien documentée et aux sources vérifiées que, sept mois après l'obtention de leur diplôme, seulement 43 p. 100 des apprentis en moyenne trouvaient un emploi et qu'en 1990, soit trois ans après l'adoption de la réforme de M. Séguin ouvrant l'apprentissage aux jeunes de quinze à vingt-cinq ans et jusqu'au niveau 1, la proportion d'apprentis ayant un niveau d'études supérieur ou égal à la classe de troisième était de 28,6 p. 100 pour l'ensemble de la France.

Quant au ministère du travail, ses statistiques nous indiquent que, pour la période 1990-1991, le financement global de l'apprentissage a été de 7,5 milliards de francs pour 230 000 apprentis, ainsi répartis : 2,3 milliards financés par les entreprises au titre de la taxe d'apprentissage, 2,5 milliards par régions, 2,7 milliards par Etat, soit un coût de plus de 32 000 francs par an et par apprenti, dont moins de 10 000 francs à la charge des entreprises.

Voilà quelques éléments qui témoignent de la réalité de l'efficacité sociale et économique de l'apprentissage tel que pratiqué par le patronat français. Il est donc illusoire de vouloir le développer tant que ce même patronat refusera de participer davantage à son financement et exigera d'aller toujours plus loin dans l'allègement des charges sociales et fiscales.

M. le président. Veuillez conclure, madame le député.

Mme Muguette Jacquaint. Je termine, monsieur le président.

Et puisque les références au système dual allemand seraient si flatteuse qu'il faudrait copier à tout prix ce modèle, rappelons quelques vérités.

En 1991, l'Allemagne a dépensé plus de 109 milliards de francs pour 1 600 000 jeunes engagés dans son système dual qui concerne 374 professions de tous les secteurs de l'économie, soit plus de 68 000 francs par jeune dont 75 p. 100 pris en charge par les entreprises.

La rémunération mensuelle moyenne des apprentis allemands, tous niveaux et tous secteurs de formation confondus, était de 2 850 francs en 1991.

Nous défions quiconque ici présent de nous présenter un jeune Allemand en dernière année de formation d'ingénieur rémunéré à moins de 70 p. 100 du SMIC comme c'est le cas pour son homologue français.

Il y a pour le moins escroquerie intellectuelle à nous présenter deux systèmes non comparables, mais ces rappels témoignent que le peu de succès de l'apprentissage en France est dû moins à des comportements d'ordre culturel qu'à l'importance attachée par les patronats respectifs de nos deux pays à la formation et au niveau du financement qu'ils y consacrent.

Réévaluer les voies de la formation professionnelle et leur efficacité, dans le respect des spécificités françaises, peut se faire dès maintenant dans le cadre du service public national d'éducation et de formation que nous proposons depuis des années, dès lors que le patronat français aura l'intelligence de participer à même hauteur que son homologue allemand à son financement. Telle sera la signification des amendements que nous proposerons dans le débat.

Je ne reviendrai pas sur toutes les propositions qu'a faites mon collègue et ami Maxime Gremetz en matière de formation. Quant à votre texte, vous aurez bien compris, monsieur le ministre, que les jeunes attendaient mieux. Ils veulent construire une école qui réponde à leurs exigences, à leur formation, respectueuse de leur dignité, de leur avenir et de leur emploi.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre votre texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Ueberschlag pour vingt minutes.

Je serais heureux monsieur le député, que vous respectiez votre temps de parole... si vous le pouvez. (*Sourires.*)

M. Jean Ueberschlag. Je vais m'y efforcer, monsieur le président !

Monsieur le ministre, mes chers collègues, nous sommes ici pour débattre du développement de l'emploi et de l'apprentissage.

Comme les sondages le prouvent, et la dernière campagne électorale a été pour nous tous l'occasion de le constater journalièrement et très directement, les sujets qui préoccupent le plus les Français sont la sécurité, l'immigration, le logement et surtout le chômage.

Alors qu'à travers le monde, des régions entières se remettent au travail, il y a, près de chez nous, 16 millions de chômeurs en Europe, plus de 3 millions de chômeurs en France, avec un jeune sur cinq au chômage. C'est un gâchis intolérable !

« Le Gouvernement ne peut se résigner à l'exclusion de millions de Français », a déclaré le Premier ministre en présentant le collectif budgétaire le 10 mai dernier. Les députés RPR non plus. Le plan de redressement et les mesures d'urgence proposées par le Gouvernement répondent à un double objectif : l'assainissement des comptes publics et le soutien de l'activité.

Si la gestion des précédents gouvernements n'avait pas été aussi calamiteuse, nous n'en serions très certainement pas arrivés à ce chiffre insupportable de plus de trois millions de chômeurs inscrits à l'ANPE.

Mais depuis 1981, les lois de finances ont été exécutées en laissant filer le déficit, lequel se creusait mécaniquement du montant des moins-values fiscales et des dépenses supplémentaires de la lutte contre le chômage. Ces déficits présentent donc un caractère subi et non volontaire et atteignent un montant correspondant aujourd'hui à 4 p. 100 du produit intérieur brut.

Effet désastreux de la montée du chômage, nos systèmes de protection sociale eux aussi sont en péril. Ainsi, le déficit du régime général de la sécurité sociale a atteint des niveaux historiques et la croissance des dépenses de l'assurance maladie dépasse en permanence de deux à trois points celle de l'économie. D'ici à 1994, si rien n'était fait, le déficit de l'UNEDIC, 56 milliards de francs, pourrait rejoindre celui de la sécurité sociale.

La dérive des comptes publics, que le rapport Raynaud a sous-estimée, demande une réponse forte, faute de quoi les acquis sociaux aujourd'hui menacés du fait de l'incurie de nos prédécesseurs pourraient disparaître.

Vous partez, madame Jacquaint ? Tout ce dont on parle aujourd'hui n'intéresse plus le parti communiste ?

Mme Muguette Jacquaint. Oh si, vous verrez bien que la formation nous intéresse !

M. Jean Ueberschlag. J'avais justement des réponses à vous donner sur le système allemand, mais vous les lirez dans le *Journal officiel*.

M. Bruno Bourg-Broc. Elle ne veut pas écouter !

M. Jean Ueberschlag. Mme Jacquaint n'aime pas entendre les vérités.

L'INSEE estime à 0,75 p. 100 le recul du produit intérieur brut marchand au premier semestre. Il faut remonter au lendemain du dernier conflit mondial pour retrouver une récession aussi profonde. La progression du chômage pourrait atteindre plus de 11 p. 100 à la fin du mois.

Les perspectives d'avenir ne sont pas meilleures, puisque l'on attend tous les mois entre 40 000 et 50 000 chômeurs de plus, si rien n'est fait.

Il y a donc quelque chose de profondément choquant à entendre ceux-là même qui ont mis notre pays dans un tel état de délabrement prétendre nous donner des leçons. Quand on s'est trompé autant, quand on a été directement à l'origine de l'exclusion de quatre millions de personnes, la simple décence est d'abord de choisir le silence.

M. Michel Berson. M. le ministre a dit que la crise était internationale et non française, structurelle et non conjoncturelle !

M. Jean Ueberschlag. Ce n'est pas le langage que vous avez tenu, monsieur Berson !

M. le président. Mes chers collègues, pas de dialogue direct !

M. Jean Ueberschlag. D'ailleurs, monsieur Berson, vous êtes toujours prêts à dire tout et son contraire ! En 1987 par exemple, lorsque nous préconisions une exonération des charges sociales, vous aviez parlé de cadeaux spectaculaires et scandaleux que l'on faisait au patronat !

M. Michel Berson. Parce qu'il n'y avait pas de contrepartie.

M. Jean Ueberschlag. Autre temps, autre discours !

M. le président. Monsieur Berson, je vous prie de ne pas interrompre l'orateur.

Poursuivez, monsieur Ueberschlag.

M. Jean Ueberschlag. Les mesures d'urgence qu'il nous est demandé d'examiner puis de voter devaient à l'origine se trouver incluses dans la loi quinquennale que le Premier ministre déposera à l'automne, mais il n'a pas été possible d'attendre. Il a fallu déclarer l'urgence et parer au plus pressé. Faute de quoi, vous le savez, le système explosait. Faute de quoi, la marée montante du chômage risquait de nous engloutir inexorablement.

« Les mesures proposées sont des mesures concrètes, souples, simples, immédiates. C'est le SAMU par rapport à la situation présente. La guerre pour l'emploi exige un traitement de fond de longue haleine qui fera l'objet du projet de loi quinquennale soumis au Parlement cet automne. Elle impose sans tarder une médecine d'urgence immédiate. » Ce sont vos propres paroles, monsieur le ministre, et nous savons combien vous avez raison. C'est aussi le but du projet que nous examinons.

Nous sommes en effet au chevet d'un pays en état de choc. L'emploi est en état de mort clinique. Comme pour un accidenté de la route, il faut faire le geste qui sauve, le geste d'urgence. Cela exige courage, rapidité et compétence. Cela ne permet ni hésitation ni erreur.

M. Jean-Yves Chamard et M. Jean-Paul Anciaux. Très bien !

M. Jean Ueberschlag. Cela nous interdit de perdre davantage de temps en discours « à la Diafoirus » ! Sinon, il sera très vite trop tard.

Le Premier ministre doit faire face à une dégradation inédite de la situation qui est encore plus grave que prévu.

La perspective de l'arrivée de 200 000 chômeurs supplémentaires d'ici à l'été en raison des fins de CES et de la pour-

suite des licenciements économiques, la faillite annoncée de l'assurance chômage et d'autres signaux encore, appellent une réaction rapide et énergique.

Le mot d'ordre est clair : tout pour l'emploi !

L'emprunt que le Gouvernement s'apprête à lancer répond précisément à cet objectif. Il s'agit en effet de colmater une brèche et d'ouvrir des perspectives d'embauche à des jeunes en plein désarroi. Au total, ce sont 30 milliards de francs qui vont directement au soutien à l'emploi. Cette série de mesures vient en complément d'autres, notamment le plan d'aide à l'agriculture et les mesures prises en faveur du logement, de l'apprentissage ou des PME.

Ainsi, un caractère d'urgence s'attache à l'ensemble du dispositif économique et social adopté par le Gouvernement : collectif, plan de relance, emprunt-relais et projet de plan quinquennal sur l'emploi.

Quant à ce projet de loi, il s'articule autour de deux décisions qui charpentent la politique de l'emploi, d'une part, l'exonération des allocations familiales sur les bas salaires et, d'autre part, le développement de la formation professionnelle par l'alternance, dont l'apprentissage.

Sur le premier point les deux dispositions proposées vont dans le bon sens. Cet effort représente, en année pleine, dix milliards de francs.

Depuis la fin des années soixante-dix, le partage du coût du travail entre salaires indirects et salaires directs est progressivement devenu de plus en plus défavorable aux seconds.

En Allemagne ou au Royaume-Uni, la part du salaire indirect est restée pratiquement stable. Il est clair que les charges qui pèsent sur les prélèvements sociaux des entreprises ont pour effet de renchérir progressivement leur coût pour un salaire net donné.

Il s'agit donc de la mise en place de la première étape de la fiscalisation de la branche « famille » du régime général de la sécurité sociale, laquelle représente globalement 150 milliards de francs.

Le second volet du plan d'urgence concerne l'apprentissage.

En Alsace, mais ailleurs aussi, l'apprentissage est un mode bien connu de formation des jeunes. Il demeure en effet un moyen sans égal de répondre aux difficultés de recrutement des entreprises dans certains métiers. Je me réjouis que l'apprentissage soit progressivement perçu comme une filière de formation initiale complète ouvrant sur des débouchés de tous niveaux dans toutes les activités. C'est le cas en Allemagne, où les apprentis sont sept fois plus nombreux qu'en France et où le chômage des jeunes est très inférieur à ce qu'il est chez nous.

Mais on a dit tellement de choses sur le modèle allemand, tout et son contraire : inapplicable chez nous, selon certains, panacée ou remède miracle, pour d'autres. La plupart des discours entendus témoignent d'une approche plus ou moins superficielle du Dualsystem allemand. Les propos de Mme Jacquaint n'y font pas exception. L'effort financier global en tout cas est très supérieur à ce qu'il est en France, les résultats aussi.

Plutôt que de le transposer en France, car il a ses faiblesses, on pourrait utilement s'en inspirer pour arriver, par exemple, à confier un rôle plus important aux professions et chambres consulaires, à permettre une plus forte implication des employeurs dans la définition et la gestion pratique de la formation, à faire en sorte que, chez nous aussi, la finalité soit l'emploi et non pas seulement le diplôme, à pratiquer une alternance réelle et systématique entre formation professionnelle, qui est du ressort de l'entreprise, enseignement théorique délivré par les écoles professionnelles et culture

générale, qui reste du domaine de l'éducation nationale, et, surtout, à aboutir à un plus fort engagement des grandes entreprises et non seulement du secteur artisanal.

Il faut savoir qu'en Allemagne la formation professionnelle n'est pas un système, mais une stratégie de développement du jeune en formation, du professionnel qui l'accompagne et de l'entreprise qui l'accueille. S'en inspirer, c'est modifier le comportement au niveau de la famille, de l'école et de l'entreprise.

L'effort financier que nous nous proposons de faire est-il suffisant ? Est-il bien réparti ?

Suffisant, sûrement pas car, en Allemagne, on dépense trois fois plus par apprenti qu'en France. Par ailleurs, le fonctionnement est également insuffisant et il faudra bien un jour parvenir à une meilleure affectation des fonds que la nation consacre aux dépenses d'éducation car celles-ci représentent 500 milliards de francs environ. Il n'est pas non plus interdit de préconiser une meilleure affectation d'une partie de ces fonds vers l'apprentissage et de réaffecter plus utilement la taxe d'apprentissage à l'apprentissage lui-même.

Quant au crédit d'impôt-formation, bonne mesure s'il en est, il serait intéressant d'en faire le bilan depuis sa création et de corriger quelques insuffisances. Ainsi, des délais trop longs - dix-huit mois souvent - risquent de le rendre inefficace, voire totalement inopérant quand il s'agit d'entreprises au forfait, ou, pire, déficitaires.

Dans la formation et l'apprentissage, l'entreprise a un rôle important à jouer. Elle est en position de coresponsabilité dans la formation, mais elle doit jouer, en même temps que les organisations professionnelles, un rôle accru dans l'information des jeunes ; c'est son intérêt à elle aussi. Certains l'ont compris, à l'Union des industries métallurgiques et minières notamment, avec l'opération « Bravo l'industrie », de même que dans le BTP ; on est sur la bonne voie.

Il n'y a pas de formation sans immersion en entreprise. C'est dans l'entreprise, et seulement là, que le jeune peut acquérir une compétence professionnelle - la technique du métier -, mais aussi une compétence comportementale, cette capacité indispensable à faire face à toutes les situations que seule l'entreprise peut apporter.

L'entreprise doit être perçue comme un partenaire, ses compétences doivent être redéployées. Les grandes entreprises doivent aujourd'hui faire un effort supplémentaire pour développer l'apprentissage ; c'est pour elles une obligation morale.

Les autres mesures d'urgence concernent plus particulièrement les jeunes non qualifiés. Je rappelle toutefois que l'ANPE souligne que les plus touchés aujourd'hui sont les jeunes diplômés, ce qui nous interpelle.

Je ne m'étendrai pas sur les mesures proposées par le Gouvernement et que le ministre du travail a détaillées devant nous. Je dirai simplement qu'elles vont dans le bon sens.

Monsieur le ministre, Dieu sait que vous n'avez pas choisi le meilleur ministère...

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je n'ai rien choisi du tout !

M. Jean Uberschlag. ... et nous savons qu'il n'est pas facile d'être ministre aujourd'hui. Vous pouvez néanmoins compter sur le groupe RPR pour vous aider dans votre tâche. A vos côtés, mon groupe fera preuve d'imagination et mettra tout en œuvre pour accompagner vos efforts en faveur de l'emploi.

Nous avons clairement conscience que les mesures d'urgence en faveur de l'emploi s'inscrivent dans un plan beaucoup plus vaste, qui fera l'objet à l'automne d'un projet de loi quinquennal. Ce texte devrait s'articuler autour de quatre idées.

Premièrement, il faut favoriser les créations d'emplois. Dans ce domaine, il convient d'être très clair : c'est l'entreprise et elle seule qui crée des emplois. Et elle ne les crée pas pour faire plaisir à un gouvernement, qu'il soit de droite ou de gauche, mais lorsque son carnet de commandes est plein, lorsqu'elle a besoin de main-d'œuvre pour honorer ses contrats, et son carnet de commandes ne se remplit que s'il y a croissance de l'économie. C'est aussi simple que cela, trop simple, sans doute, pour certains !

Deuxièmement, il convient d'organiser le temps de travail.

Troisièmement, nous devons donner toute sa dimension à la formation professionnelle, et je reviendrai sur ce point.

Quatrièmement, il faut moderniser le service public de l'emploi. A cet égard, il me paraît utile de suggérer que les conclusions des troisièmes contrats de plans État-région et des nouveaux contrats de progrès de l'ANPE et de l'AFPA soient clairement affichées.

J'effleurerais les problèmes qui sont à l'origine de notre situation, l'endettement des entreprises, à court terme surtout, la dette de l'État, qu'il faudra bien un jour dégonfler, les charges que cette dette entraîne.

Surtout, une question se pose. Pourquoi la France, à croissance égale, crée-t-elle moins d'emplois que les grands pays industrialisés, hormis le Japon ?

La réponse est multiple. Elle tient notamment à la rigidité du coût du travail, accentuée notamment par celle des charges sur les salaires, qui continue à dissuader l'embauche.

La France est le seul pays ayant enregistré une croissance continue du chômage, à l'exception des années 1988-1990, pendant lesquelles la croissance, il faut le rappeler, a dépassé 4 p. 100 du fait de la politique mise en œuvre par le gouvernement de Jacques Chirac pendant la période 1986-1988.

Je souhaite que les mesures du plan quinquennal pour l'emploi s'attaquent aux causes profondes du chômage dans notre pays.

Plusieurs mesures déjà évoquées vont dans le bon sens, puisqu'on se propose de rapprocher la formation des besoins de l'entreprise et de développer l'apprentissage, de maîtriser les dépenses de fonctionnement des administrations publiques, de maîtriser la progression des dépenses de santé et de réduire les charges sur salaires en budgétisant les allocations familiales.

Mais il faudra aussi trouver le moyen de soutenir la recherche industrielle, d'inciter les ménages à accroître leur épargne longue, de façon à orienter celle-ci vers le système productif et la préparation de la retraite.

L'avenir de l'emploi en France sera également conditionné par notre capacité à opérer une révolution dans nos modes de pensée et d'action.

A cet égard, il va bien falloir examiner l'aménagement du temps de travail et favoriser le développement du temps partiel.

Une plus grande flexibilité du travail au niveau de l'entreprise est nécessaire dans son organisation comme dans sa rémunération. La France est celui des pays industrialisés qui utilise le plus faiblement le temps partiel.

Le plan quinquennal auquel vous travaillez, monsieur le ministre, devra apporter une réponse à de nombreux problèmes. Il y a du pain sur la planche et le temps n'est plus aux hésitations ni aux états d'âme. Nous serons toujours à vos côtés, comme aujourd'hui pour adopter les mesures d'urgence que vous soumettez à notre approbation.

Mais rien ne sera possible si on ne sort pas des sentiers battus, si on ne tord pas le cou aux idées reçues.

Or l'une d'elles consiste à croire que la reprise de la croissance suffira à elle seule à permettre la reprise de l'emploi,

qu'elle en est la condition nécessaire, mais suffisante. Rien n'est moins sûr ! Il suffit de voir que les Etats-Unis créent des emplois de façon significative malgré une croissance très moyenne.

Une autre idée reçue consiste à s'imaginer que la formation serait la panacée en matière d'emploi. Ainsi, l'objectif consistant à faire parvenir 80 p. 100 d'une classe d'âge au baccalauréat a plutôt eu l'effet contraire. Ce que l'on constate, c'est que les jeunes sont mal formés au regard des besoins concrets de l'entreprise et du marché. Il faut donc inventer ou adapter des systèmes de formation permettant aux jeunes de s'intégrer rapidement dans le monde du travail. Sommes-nous incapables de créer une offre mieux adaptée à toutes les demandes sociales insatisfaites ? Sommes-nous incapables de lutter contre les citadelles et contre le conservatisme des structures ? Sommes-nous assez lucides pour admettre que la contrainte des ressources humaines pèse souvent plus lourd que la contrainte financière ?

Par ailleurs, l'entreprise est-elle consciente de son rôle social ? L'un de ses devoirs fondamentaux est de donner leur première chance aux jeunes. Elle doit s'engager. L'occasion lui est à nouveau donnée de le faire en jouant le jeu à la suite des mesures proposées par le Gouvernement pour développer l'apprentissage.

Arriverons-nous enfin à sortir, tous ensemble, ce mode de formation par excellence de l'ornière où il est embourbé ? Oui, si nous savons innover. Oui, si nous acceptons de faire cette grande réforme qui tarde à être au rendez-vous. C'est le devoir de l'Etat et de l'éducation nationale, c'est le devoir de la région - elle est prête - c'est le devoir de l'entreprise.

Cette grande réforme de fond de l'apprentissage, qui s'impose, devra s'articuler autour de quelques idées simples et fortes.

Une orientation aussi précoce que possible, avant seize ans, orientation non par l'échec, mais positive et qui fasse un sort à ce cliché qui veut qu'on ne parle de l'apprentissage que lorsque le reste est épuisé.

Des méthodes pédagogiques et des formateurs de qualité.

Les entreprises doivent s'engager et bénéficier de procédures administratives simples, tant pour le financement que pour l'agrément. Plus c'est compliqué, plus cela rebute !

Enfin, si on veut un résultat, il faut y mettre le prix ! Cela suppose un engagement financier beaucoup plus important, tant pour l'employeur que pour les collectivités locales et l'Etat.

Par ailleurs, une décentralisation accentuée dans le domaine de l'apprentissage est aujourd'hui une nécessité. Il faut pour cela une loi et un plan. Le Gouvernement s'y emploie. Toutefois, un tel dispositif ne saurait être uniforme, car certaines régions sont plus en avance que d'autres. Pour que le dispositif puisse fonctionner totalement, il faut un certain degré de liberté, de respiration. La région doit gérer avec les professions le flux des jeunes à former en tenant compte de l'environnement économique local.

Le système allemand, très souvent cité en exemple, est un système très centralisé.

Il faut donc définir un cadre national, mais l'efficacité exige une adaptation régionale.

La recherche de l'efficacité me conduit à évoquer la dualité des filières d'apprentissage, soit en LEP, soit en CFA.

M. le président. Il va falloir conclure, mon cher collègue, car vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Jean Ueberschlag. J'ai presque fini, monsieur le président.

Cette dualité LEP-CFA n'est pas bonne et l'on constate régulièrement que les apprentis qui sortent d'un CFA sont

plus recherchés que ceux qui sont issus d'un LEP. Il faut impérativement rapprocher les deux formations car la concurrence entre elles n'est pas la meilleure solution.

Il faudra bien un jour arriver à une clarification, en matière d'apprentissage, entre le pouvoir administratif de l'Etat et celui de la région.

Je suis de ceux qui estiment que les régions devront, tôt ou tard, s'approprier complètement l'apprentissage. Cela conduira en toute logique à une suppression progressive des LEP, avec transfert aux CFA ou à une structure nouvelle à imaginer, mais une structure unique, qui conduira à tous les diplômes de l'enseignement professionnalisé. C'est là un autre débat mais il s'imposera à plus ou moins longue échéance.

Il faut par ailleurs cesser une fois pour toutes de gloser sur le terme même d'apprentissage. Je me demande souvent si ceux qui lui trouvent une connotation péjorative ont envie que cela change. Alors, balayons ces lieux communs, ces clichés qui ont la peau si dure ! Changer de nom ne sert à rien. Ce n'est pas parce qu'un facteur ou un douanier s'appelle « préposé » que son travail sera différent. Ce n'est pas parce que la femme de ménage devient « technicienne de surface » qu'elle sera plus heureuse. Arrêtons ce débat autour du mot « apprentissage » et consacrons-nous à l'essentiel. Et l'essentiel, c'est le constat douloureux que, si nous ne réagissons pas, nous condamnons des générations de jeunes au désespoir.

N'avons-nous rien d'autre à leur proposer que l'ANPE ou l'assistance ? Quelles perspectives pour ceux qui n'ont pas pu bénéficier de la moindre formation ! Quelles perspectives - et c'est pire - pour ces jeunes formés et diplômés qui ne trouvent pas non plus de place sur le marché du travail ! Ils seront 500 000 dans ce cas cet automne. Accepteront-ils cela, eux qui ont fait l'effort intellectuel de suivre une formation, eux dont les parents se sont souvent saignés pour le leur permettre ?

En ce qui me concerne, je ne pourrais pas m'y résoudre et je suis sûr que vous non plus mes chers collègues. Je n'ai pas envie d'un nouveau mai 68, mouvement que nous n'avions pas vu venir. Alors, fin des discours, mes chers collègues et au travail, tous et tout de suite ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir respecter strictement votre temps de parole. En effet, si chaque orateur l'outrepasse de cinq minutes, et de quelquefois un peu plus, la séance de nuit risque d'être particulièrement longue, ce qui serait vraiment dommage.

La parole est à M. Michel Berson, pour vingt minutes.

M. Michel Berson. Un plan peu musclé et sans imagination, un projet de loi sans consistance, une coquille vide, telles sont les critiques que vos propres amis, monsieur le ministre, ont formulées lorsque vous avez présenté les mesures pour l'emploi et l'apprentissage que nous examinons aujourd'hui.

Les hésitations, les contradictions, les mesures annoncées, aussi vite annulées, qui ont caractérisé la présentation de votre plan pour l'emploi ont révélé que, contrairement à ce que les Français pensaient, la majorité et son gouvernement n'étaient nullement préparés à affronter les graves problèmes du chômage et de l'exclusion professionnelle dont sont victimes les jeunes et les adultes de notre pays.

M. Germain Gengenwin. Vous avez bonne mine de dire ça !

M. Michel Berson. Les mesures que vous proposez ne répondent pas, en effet, à la grave situation de chômage que

connaît notre pays, elles sont loin d'être à la hauteur des attentes des Français.

La diminution des charges sociales payées par les entreprises et les primes versées aux employeurs, qui constituent la base du texte que nous examinons, sont des mesures classiques qui ont déjà montré leur inefficacité sur le plan de l'emploi, d'autant plus qu'aucune contrepartie n'est exigée du patronat. Le coût global du travail, charges salariales, sociales et fiscales cumulées, est inférieur en France à ce qu'il est chez la plupart de nos concurrents européens. Le coût du travail n'est donc pas un handicap pour les entreprises françaises.

Toute diminution généralisée et non ciblée de ces charges, tout transfert global des charges des entreprises sur les ménages, comme celui que vient de décider le Gouvernement, est donc une erreur.

Partout où cette politique a été menée, notamment en Grande-Bretagne et aux États-Unis, elle a débouché sur un échec. Les exonérations générales de charges sociales patronales allègent, certes, la trésorerie des entreprises, mais elles créent très peu d'emplois.

En revanche, des mesures sélectives, ciblées, en faveur des publics les plus fragiles, tels les jeunes, les non qualifiés, les chômeurs de longue durée, ou en faveur des entreprises en création, peuvent avoir leur utilité, mais cette voie explorée par le précédent gouvernement est remise en cause, voire réduite à néant par les mesures générales que vous prenez.

Il faut reconnaître que les charges sociales sur les bas salaires sont trop élevées, notamment si l'on veut développer les activités de service. C'est pourquoi le Gouvernement vient de décider de les diminuer en exonérant totalement ou partiellement les cotisations d'allocations familiales pour les salaires inférieurs à 1,2 fois le SMIC.

Mais ce transfert de charges, de l'ordre de 10 milliards de francs, en faveur des entreprises et au détriment des contribuables, s'effectue sans aucune contrepartie, ni en termes de pouvoir d'achat, ni en termes de créations d'emplois. Pourtant, la majorité avait, hier, lorsqu'elle était opposition, promis, parallèlement à cette baisse, une augmentation des salaires réels. Aujourd'hui, il n'en est plus question. Les socialistes avaient dénoncé cette mystification pendant la campagne électorale. Nous la voyons, hélas ! aujourd'hui mise en œuvre.

Pire, cet allègement des charges sur les seuls bas salaires entraînera inéluctablement des effets pervers en incitant les employeurs à n'embaucher qu'au niveau du SMIC et à y maintenir le plus grand nombre de salariés. Cette mesure n'est donc pas profitable aux salariés, elle l'est par contre au patronat. Elle s'inscrit dans la voie de la déflation salariale qu'a choisie le Gouvernement avec la hausse de la CSG, la non-revalorisation des retraites, des allocations-logement, des allocations pour handicapés, le gel du traitement des fonctionnaires, avec demain, vraisemblablement, la hausse des cotisations chômage et de nouveaux prélèvements sur les dépenses de santé.

Oui, le pouvoir d'achat des ménages va encore baisser, réduisant ainsi la consommation et donc la production !

Loi de développer l'emploi, votre politique, monsieur le ministre, risque donc d'aggraver le chômage.

L'UIMM, principale fédération patronale métallurgique, ne dit pas autre chose en déclarant : « Le Gouvernement n'a pas bien perçu la hiérarchie des urgences dans son appréciation des difficultés. Le plan de redressement du Gouvernement souffre de l'absence d'une vision globale et approfondie des perspectives industrielles. »

Ainsi, le transfert de plusieurs dizaines de milliards de francs des ménages vers les entreprises n'aura qu'un effet très

marginal sur l'investissement et l'emploi, et cela d'autant plus qu'aucune contrepartie, aucune garantie, aucune compensation n'a été exigée du patronat.

La baisse des charges patronales devrait être pour le Gouvernement l'occasion de mettre le patronat au pied du mur et d'exiger de lui, en compensation, des contreparties en matière d'emploi.

La suppression de l'autorisation administrative de licenciement hier, les réactions peu coopérantes du patronat à vos mesures aujourd'hui, sont là pour nous rappeler que la politique des chèques en blanc aux entreprises est inefficace. Si celles-ci bénéficient d'aides financières, d'avantages fiscaux, elles doivent satisfaire à une obligation de résultat pour ce qui concerne l'emploi. Des contreparties pour maintenir et créer des emplois doivent être négociées au niveau des branches et des entreprises car les avantages financiers ne sont efficaces que si, parallèlement, des engagements contractuels sont pris. Le Gouvernement doit donc avoir une volonté politique forte pour obliger le patronat à négocier avec les syndicats sur l'emploi, domaine de négociation qui n'est pas pour lui, c'est vrai, aussi familier que celui des salaires ou des conditions de travail.

La commission nationale de la négociation collective se réunira le 28 juin prochain. Ce devrait être l'occasion pour le Premier ministre de s'adresser au CNPF et aux organisations syndicales, de leur demander que s'ouvrent des négociations et de leur fixer un calendrier précis. Ainsi, une dynamique pourrait se créer. Les députés socialistes défendront des amendements allant dans ce sens.

Par exemple, une partie des sommes dégagées par l'allègement des cotisations patronales familiales sur les bas salaires pourrait être consacrée au développement de la qualification ou à la requalification des salariés à faible niveau de qualification. Dans bien des branches, c'est aujourd'hui indispensable et urgent, et c'est pourquoi le groupe socialiste propose que le taux de la contribution des employeurs au financement de la formation professionnelle continue soit augmenté et que les conditions d'utilisation des fonds supplémentaires ainsi collectés soient négociées au niveau des branches et des entreprises pour garantir aux salariés peu ou pas qualifiés de vrais parcours de formation qualifiante, et pour assurer aux entreprises le remplacement des personnes partant en formation.

Autre contrepartie qui devrait être négociée : la réduction du temps de travail. Un nouveau partage entre temps de travail, temps de formation et temps de loisir doit être trouvé, au niveau non seulement de la semaine, mais aussi de l'année, et même de la vie.

L'un des grands enjeux de notre société pour les années qui viennent est en effet l'organisation d'un partage du travail, partage différent de celui, insupportable, qui existe aujourd'hui entre actifs ayant un emploi et chômeurs.

Pour diminuer le chômage et améliorer les conditions de vie, la diminution de la durée du travail est devenue une priorité, notamment celle de la durée hebdomadaire. L'objectif des trente-sept heures par semaine d'ici à l'an 2000 est raisonnable, mais il ne doit pas faire l'objet d'une mesure générale et autoritaire : il doit être négocié à l'échelon de chaque entreprise, de chaque branche et même de chaque pays européen.

La réduction du temps de travail peut prendre cependant d'autres formes : interruption d'activité dans le but de se former, à différentes périodes de la vie ; passage du temps plein au temps partiel pour élever ses enfants, participer à la vie associative ou à la vie politique ; retraite progressive à partir de cinquante-cinq ans pour permettre l'embauche et le suivi professionnel de jeunes.

Ce partage du travail ne peut être dissocié du partage des revenus, question très difficile mais qu'il faut avoir le courage d'aborder. Lorsque l'on parle des revenus, il faut parler de l'ensemble des revenus et pas uniquement de ceux du travail.

Depuis quinze ans, la part des revenus du travail dans la valeur ajoutée a diminué, tandis que le poids des charges sociales prélevées très largement, voire exclusivement, sur les revenus du travail a augmenté. Ainsi les prélèvements sur le travail se sont accrus et ceux sur le capital ont baissé. Cette évolution est défavorable à l'emploi. Elle déséquilibre de plus le financement des régimes sociaux.

L'allègement des charges sur les bas salaires doit donc être compensé par des prélèvements plus importants sur le patrimoine et sur les revenus du patrimoine. Ces prélèvements seront de plus en plus nécessaires si l'on veut financer la protection sociale sans revenir sur les acquis sociaux.

La CSG non déductible de l'impôt sur le revenu et accompagnée d'une baisse des cotisations sociales va dans ce sens. Mais, et vous en conviendrez, monsieur le ministre, telle n'est pas la voie choisie par le Gouvernement.

Le deuxième volet du projet de loi concerne la formation professionnelle. Il vise à inciter les entreprises à embaucher des apprentis et à signer des contrats d'insertion en alternance en leur octroyant des aides fiscales ou financières. Ces mesures, tout aussi classiques que les précédentes, ont montré leurs limites. Il ne faut pas s'attendre à des miracles, et cela pour plusieurs raisons.

Les entreprises embauchent d'abord parce qu'elles ont des besoins et des marchés, et non parce qu'elles bénéficient de primes.

M. Germain Gengenwin. C'est vrai !

M. Michel Berson. Depuis dix ans et en dépit de la loi de 1987 sur le développement de l'apprentissage, le nombre d'apprentis - 220 000 environ - est resté stable. Il n'a progressé qu'à de rares occasions et de façon très éphémère lorsque des mesures incitatives ont été annoncées.

L'apprentissage dans notre pays demeure encore, hélas ! la voie réservée aux jeunes en échec scolaire et continue d'être essentiellement une voie d'accès aux métiers traditionnels de l'artisanat et du commerce.

Malgré la loi de 1987, présentée par M. Séguin - faut-il le rappeler ? -, l'apprentissage industriel n'a pas réussi à se développer en France. Le manque de tuteurs et de maîtres d'apprentissage nous fait cruellement défaut.

La formation professionnelle en entreprise n'est pas encore vraiment entrée dans la culture des chefs d'entreprise. En vérité, les entreprises françaises revendiquent la formation professionnelle, mais elles ne l'assument pas pleinement parce qu'elles ne veulent pas la financer à hauteur de ses exigences, contrairement à ce qui se pratique en Allemagne, par exemple.

C'est précisément parce que la formation professionnelle n'est pas toujours la préoccupation majeure des entreprises, même si, en ce domaine, une évolution positive est à noter depuis une dizaine d'années, qu'il faut, comme le proposent les députés socialistes, négocier avec le patronat des contreparties en termes d'emplois, de contrats d'apprentissage, de contrats de qualification, aux aides fiscales et financières prévues dans le projet de loi.

M. Germain Gengenwin. Vous mélangez tout !

M. Jean Ueberschlag. C'est la première fois, monsieur Berson, que j'entends un tel discours de votre bouche !

M. Michel Berson. Par exemple, 50 p. 100 des primes ne devraient être versés qu'à l'issue des contrats d'apprentissage et d'insertion en alternance et à la condition que ces contrats débouchent sur une embauche. Nous déposerons d'ailleurs un amendement en ce sens.

M. Jean Ueberschlag. C'est extraordinaire ! Jamais, pendant dix ans, vous n'avez parlé de cela !

M. Michel Berson. Pourquoi vous excitez-vous de la sorte, monsieur Ueberschlag ? Nous débattons. Restons calmes !

M. Jean Ueberschlag. Je ne m'excite pas ! Je constate avec effarement que vous êtes sur le chemin de Damas !

M. Michel Berson. Non. De même, les avantages fiscaux et financiers devraient avoir pour contrepartie une augmentation de la contribution des entreprises au financement des contrats d'insertion en alternance et de l'apprentissage.

Monsieur le ministre, l'apprentissage et les formations alternées, dont nous avons besoin, les aides fiscales, les aides financières que vous proposez, tout cela devrait vous conduire à négocier avec les partenaires sociaux. L'instauration d'un véritable système de formation en alternance à la française, cohérent, spécifique, lisible aussi bien par les entreprises que par les jeunes, est quelque chose qu'il nous faut réaliser. Cela passe par une clarification et une simplification de nos dispositifs.

À côté des formations en alternance sous statut scolaire, il ne devrait exister qu'un seul système d'alternance sous contrat de travail, ce qui suppose, à terme, la fusion des contrats d'apprentissage et des contrats de qualification.

Je tiens à préciser que l'alternance sous statut scolaire et l'alternance sous contrat de travail doivent être non pas concurrentes, mais complémentaires. C'est pour cette raison que les aides supplémentaires accordées aux entreprises accueillant des apprentis doivent être étendues - nous allons, comme nous l'avons déjà fait dès le mois de janvier dernier, le proposer - aux entreprises accueillant des jeunes lycéens préparant un CAP, un BEP ou un bac professionnel. Mais votre projet de loi, monsieur le ministre, ne prévoit pas une telle mesure. C'est une erreur.

Au moment où l'éducation nationale s'ouvre de plus en plus, ce qui est une bonne chose, au monde de l'économie, il ne faut pas la pénaliser en lui refusant un avantage que l'on accorde à l'apprentissage. Cet avantage, les lycéens professionnels en ont d'autant plus besoin qu'ils ont aujourd'hui de plus en plus de difficultés à trouver des entreprises acceptant des jeunes stagiaires préparant leur CAP, leur BEP et un bac professionnel.

M. Jean Ueberschlag. On vous a donné la solution !

M. Michel Berson. La réduction du coût de l'accueil des apprentis et des titulaires de contrats d'insertion n'aura, comme par le passé, que des effets limités.

D'autres mesures, que le projet de loi ne retient pas, non plus, s'imposent à l'évidence. Je n'en citerai que quelques-unes : une meilleure information des jeunes sur les formations ; une amélioration de la qualité de l'enseignement, tant théorique que pratique, pour les apprentis ; la réforme de la taxe d'apprentissage ; une collaboration plus importante entre les régions, les partenaires sociaux et l'éducation nationale.

Le chômage est la préoccupation essentielle des Français. C'est un problème politique majeur car de la situation de l'emploi dépend la cohésion sociale et la confiance dans l'avenir de notre société.

La majorité avait promis de redonner confiance aux Français et aux chefs d'entreprise. Mais force est de constater que la confiance n'est pas au rendez-vous : l'inquiétude et la morosité gagnent tous les milieux ; les consommateurs achètent moins ; les chefs d'entreprise investissent et embauchent de moins en moins ; les syndicats sont opposés à votre politique ; le patronat est sourd à l'appel à la mobilisation en faveur de l'emploi et votre majorité est quelque peu critique.

La vérité cruelle, c'est que, depuis vingt ans, le chômage augmente régulièrement en France comme à l'étranger. Tous les gouvernements de notre pays se sont attaqués au problème, mais aucun d'entre eux n'a obtenu de résultats à la hauteur de ce qu'attendaient les Français.

Les mesures classiques employées jusqu'à présent ont montré leur limite. Il faut donc innover, faire preuve d'audace, emprunter d'autres chemins, comme l'a excellemment expliqué Laurent Fabius !

Certes, les entreprises françaises sont, depuis douze ans, devenues plus fortes, plus compétitives, plus dynamiques, notamment grâce à la politique courageuse et en profondeur que les gouvernements de gauche ont su mener. Mais elles ne créeront de nouveaux emplois qu'en gagnant de nouveaux marchés et en organisant le travail autrement. Cela suppose des changements profonds de leur comportement, dans leur gestion interne et tout particulièrement dans la gestion de leur personnel. Cela suppose aussi des changements dans le comportement des consommateurs, comme dans l'organisation du temps de travail, du temps de formation et du temps de loisir. Cela suppose surtout une volonté politique forte pour impulser un autre mode de développement économique et social.

Le Gouvernement a-t-il cette volonté ? Tout laisse à penser qu'il ne l'a pas. Le refus du Gouvernement de négocier avec le patronat les contreparties, en termes d'emplois, aux mesures très avantageuses dont les entreprises vont bénéficier, en est une preuve.

En vérité, le Gouvernement semble davantage préoccupé par l'horizon des échéances électorales prochaines,...

M. Germain Gengenwin. Ça, c'est petit !

M. Michel Berson. ... risquant ainsi de sacrifier le long au court terme !

C'est pourquoi le groupe socialiste ne pourra pas voter les mesures que contient le projet de loi, lesquelles, à l'évidence, ne répondent en rien aux exigences de la situation actuelle et de l'emploi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Mes chers collègues, la journée a été longue. Je vous propose une courte suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures quinze, est reprise à dix-huit heures vingt.)

M. le président. La séance est reprise.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Germain Gengenwin, pour quinze minutes.

M. Germain Gengenwin. Monsieur le ministre, Jean Ueberschlag avait certainement raison quand il disait que vous aviez choisi le ministère le plus difficile. Ces quelques fleurs que je vous envoie sont destinées à faire passer un peu mieux les critiques car nous avons aussi des observations à formuler...

M. Charles Revet. Ce sont des propositions !

M. Germain Gengenwin. ... mais nous les voulons constructives. Et ce sont plutôt des propositions, en effet !

« La France est en récession dans une économie mondiale en mutation » tel est le constat dressé dans le rapport que vient de publier la commission des finances du Sénat. Et les instituts de prévision annoncent des perspectives encore plus inquiétantes pour 1993. Le bilan des douze dernières années est donc beaucoup plus lourd qu'on ne l'imaginait au départ.

Devant la gravité de la situation, le Premier ministre a présenté un programme de redressement dont l'une des priorités est de freiner l'hémorragie du chômage. Avec 4 300 000 personnes sans emploi ou en traitement social, l'arrivée prochaine de 650 000 jeunes sur le marché du travail, une modification structurelle du chômage qui touche désormais très largement les cadres et les jeunes diplômés, la situation est grave. Le Gouvernement a donc mobilisé 24 milliards de francs de crédits pour agir en deux étapes : un plan d'urgence et un projet de loi quinquennale qui doit être soumis au Parlement lors de la session d'automne - on en a souvent parlé.

C'est la première phase qui nous intéresse aujourd'hui, à savoir le projet relatif au développement de l'emploi et de l'apprentissage. Si la gravité de la situation commande un dispositif d'urgence pour enrayer la montée du chômage - je souscris entièrement à cet objectif - je crains que la portée de ce plan ne soit pas à la hauteur de votre annonce.

L'allégement des charges sociales répond, certes, à l'attente des entreprises, mais cette première étape dans la fiscalisation des cotisations d'allocations familiales reste limitée. Je m'en expliquerai d'ailleurs plus largement dans la suite de mon développement.

Le poids des charges sociales, c'est-à-dire le coût du travail, qui handicape l'emploi est la porte ouverte aux délocalisations d'entreprises. D'ailleurs les cas de transferts de production dans les pays où la main-d'œuvre est moins onéreuse se multiplient, certaines entreprises publiques, n'hésitant malheureusement pas à donner le mauvais exemple.

Ce dumping social n'est toutefois pas la seule raison des délocalisations d'entreprises, le dumping monétaire qui consiste à pérenniser la surestimation de certaines devises y contribue également. C'est un débat fondamental mais qui ne concerne pas directement le texte dont nous avons à débattre.

Avant d'en arriver au fond, je ferai encore une remarque liminaire mais fondamentale sur l'intitulé de votre projet « relatif au développement de l'emploi et de l'apprentissage ». Mettre en parallèle la lutte contre le chômage et l'apprentissage, ce n'est pas améliorer l'image de marque de l'apprentissage, qui ne doit pas être considéré comme la voie de la médiocrité comme vous le dites vous-même. C'est au contraire contribuer à dévaloriser encore davantage l'image de cette filière de formation initiale qui est ainsi purement et simplement assimilée à du traitement social.

L'image que ce texte va véhiculer pourrait annihiler tous les efforts faits par les régions pour redonner ses lettres de noblesse à l'apprentissage et que vous êtes bien placé pour connaître, monsieur le ministre. Sur le plan de la méthode, vous n'avez donc certainement pas choisi la meilleure façon de confirmer qu'« un métier c'est chouette » comme on dit en Alsace, ou que « l'apprentissage c'est pro », comme on dit en Ile-de-France.

Faut-il rappeler que l'apprentissage n'est plus la filière de l'échec mais la voie vers des formations d'ingénieurs ? Je peux le certifier. En Alsace, depuis la loi de 1987 si décriée tout à l'heure, nous avons ouvert plus de soixante-dix sections au-delà du CAP ordinaire. C'est bien là la preuve que l'apprentissage peut conduire à des niveaux de formation supérieure. Il n'a donc pas sa place dans ce texte car c'est une voie de formation initiale et non de traitement social du chômage.

Les mesures, prises individuellement, vont dans le bon sens : ce sera mon premier chapitre.

Premièrement, l'allégement des charges pesant sur l'emploi est de loin la meilleure initiative que vous puissiez prendre car si les mauvais chiffres de l'emploi sont largement imputables à la détérioration de la conjoncture internationale, le poids des charges sociales est également un frein à l'embauche. Le dispositif que vous avez retenu, et qui est applicable à compter du 1^{er} juillet prochain, consiste à faire prendre en charge par le budget de l'Etat les cotisations d'allocations familiales à hauteur de 100 p. 100 pour les salaires allant jusqu'à 1,1 fois le SMIC et de 50 p. 100 pour les salaires compris entre 1,1 et 1,2 fois le SMIC. Je partage entièrement les observations que vous fera sur ce point Mme Christine Boutin.

Si le principe me semble excellent, on peut néanmoins redouter des effets pervers dans la mesure où il pourrait inciter les entreprises à n'embaucher que du personnel rémunéré au SMIC. C'est sa première limite.

La seconde limite est que ce dispositif ne répond pas à l'attente des jeunes cadres qui sont déjà en quête d'un emploi ou qui vont arriver sur le marché du travail en septembre alors que la moitié des jeunes qui sont sortis des grandes écoles l'année dernière n'ont pas encore d'emploi et ne sont pas inscrits sur les fichiers de l'ANPE car ils gardent encore un an leur couverture sociale. C'est une catégorie qui n'apparaît donc pas mais qu'il faut mentionner car les répercussions seront très graves.

Ces jeunes cadres ne sont pas concernés par cette mesure. La seule alternative que vous leur offrez est le recours aux formules des contrats en alternance, c'est-à-dire via l'ANPE. Le système c'est l'approvisionnement du fichier de l'ANPE et c'est regrettable. Ces jeunes très diplômés doivent souvent se résigner à accepter un contrat de qualification, d'adaptation ou d'orientation. Si ces formules conviennent parfaitement à des personnes qui sont peu ou pas formées et qui souhaitent obtenir une qualification, elles ne sont en principe pas destinées à des jeunes du niveau baccalauréat professionnel plus deux, voire plus cinq.

En procédant ainsi vous encouragez le détournement des formules d'alternance de leur objectif premier qui est de proposer une formation qualifiante à des jeunes peu ou pas diplômés. Aussi, pour résorber le chômage des jeunes cadres, ne serait-il pas envisageable d'étendre le dispositif à toute embauche d'un jeune, quel que soit son niveau de rémunération ? Francisque Perrut reviendra sur ces aspects et évoquera l'embauche par un artisan d'un deuxième salarié exonéré de charges.

La troisième limite tient au fait que cette mesure n'est pas suffisamment incitative. Certes, il faut la replacer dans le cadre de votre plan de budgétisation des allocations familiales pour l'ensemble des rémunérations et dans le cadre de la loi quinquennale prévue pour l'automne, prochaine étape. Ne pensez-vous pas qu'il serait préférable d'anticiper sur cette étape de la loi quinquennale car seule une baisse sensible des cotisations sociales incitera les entreprises à embaucher ?

Quand un étranger veut s'installer en France, monsieur le ministre, il ne s'intéresse pas au montant des exonérations mais à la charge et au coût du travail. Vous suivez la bonne voie, mais il faut aller plus loin et de toute urgence. Il semblerait qu'une partie des mesures envisagées dans la loi quinquennale puisse prendre effet plus tôt. Pouvez-vous nous donner des assurances dans ce sens ?

Deuxièmement, s'agissant de la volonté de donner une nouvelle impulsion à l'apprentissage, l'augmentation du crédit d'impôt est une excellente initiative, mais si parallèlement vous allouez des primes en faveur des contrats en alternance, vous ne faites qu'accroître la concurrence néfaste qui se développe au détriment de l'apprentissage.

M. Jean Ueberschlag. C'est vrai !

M. Germain Gengenwin. Avec l'amendement n° 1, vous voulez encourager d'autres dispositifs, dont le contrat de qualification, le contrat d'adaptation à durée indéterminée et le contrat d'orientation, par l'octroi de primes importantes. En plus du décalage entre le discours et les actes, une confusion intolérable s'opère au détriment de l'emploi.

En présentant une telle mesure comme un avantage de trésorerie, vous confortez l'image du traitement social du chômage des jeunes au lieu de favoriser un traitement économique destiné à intégrer le jeune dans l'entreprise. Vous comprendrez que je ne puisse pas approuver cette démarche.

Pour vous rassurer, monsieur le ministre, l'amendement tendant à privilégier l'alternance sous statut scolaire me pose également question. C'est un sujet qui mérite des clarifications et des explications.

Vous avez l'intention d'harmoniser les contrats de formation en alternance dans le cadre de la loi quinquennale. Que comptez-vous faire pour aller dans ce sens ? En attendant, plutôt que de créer une cohérence entre ces formules, vous risquez de favoriser le développement d'une concurrence néfaste pour les jeunes.

A l'article 4, l'aide fiscale instituée par la loi de finances de 1993 est améliorée et étendue à tous les apprentis recrutés en 1993. Le crédit d'impôt passerait à 5 000 francs pour les entreprises de plus de cinquante salariés et à 7 000 francs pour celles de moins de cinquante salariés. Je ne ferai pas de commentaire sur ce point, mais je soulèverai une interrogation concernant les artisans qui ne rentrent pas dans le cadre de ce dispositif.

L'article 17 de la loi de finances de 1993 a en effet institué un dispositif particulier pour les entreprises artisanales qui étaient, en fait, exclues du crédit d'impôt, à savoir le triplement de l'allocation du fonds national interconsulaire de compensation. Le projet qui nous est soumis ne les concerne apparemment pas. Pouvez-vous nous donner quelques explications sur ce point ?

En contrepartie de l'allégement des cotisations sociales, vous envisagez d'augmenter la taxe d'apprentissage de 0,2 p. 100. J'anticipe encore une fois, monsieur le ministre. Cette mesure doit être inscrite dans la loi quinquennale. Si j'admets que les entreprises doivent donner une compensation, fournir un effort, ce projet suscite néanmoins de nombreuses interrogations. Par exemple, sur quelle part de la taxe comptez-vous appliquer cette augmentation ? Sur le quota ou le hors quota ? A qui va profiter cette manne supplémentaire ? A l'apprentissage ? Est-ce bien sûr ? Je ne suis pas encore rassuré.

Second chapitre : les mesures proposées restent globalement insuffisantes pour freiner durablement l'hémorragie du chômage.

Si l'objectif que nous nous assignons est de maintenir l'emploi, il serait temps d'arrêter l'accumulation de toutes ces mesures de traitement social qui ont d'ailleurs révélé leur inefficacité mais ne manquent pas de grever lourdement le budget de l'Etat et de l'URSSAF.

Mme Muguette Jacquint. Tout à fait !

M. Germain Gengenwin. Avec les CO, les CLO, les CES, les contrats d'adaptation, de qualification, les aides à l'embauche, les CRE, c'est une véritable inflation de dispositifs compliqués que nous assistons. Seules les entreprises ayant un service juridique fourni sont susceptibles de démêler un tel imbroglio juridique. En revanche, dans les petites structures – dont l'artisanat – seules susceptibles dans la conjoncture actuelle de créer de l'emploi, le système est totalement inopérant car le temps manque pour l'exploiter. D'ailleurs,

plutôt que de continuer une politique fondée sur le traitement social qui ne permet aucune insertion durable, vous devez de toute urgence embrayer dans la voie du traitement économique et accélérer la budgétisation des allocations familiales pour l'ensemble des salariés.

« Remettre de l'ordre dans les officines de formation professionnelle » sera l'un des objectifs de la loi quinquennale. Vous avez parfaitement raison sur ce point, monsieur le ministre, mais, si je peux me permettre une remarque, c'est par là qu'il aurait fallu commencer. En effet, la multiplicité des acteurs et des financeurs de la formation professionnelle, répartis sur trop d'échelons différents, ne permet pas une dynamique et une cohérence pour l'emploi.

S'il ne semble pas nécessaire d'augmenter les crédits consacrés à la formation professionnelle, en revanche il serait utile de s'interroger sur l'emploi des fonds, de faire un véritable audit et de mettre à plat son financement.

Le groupe UDF votera ce texte, bien sûr. Pardonnez-moi d'avoir été un peu critique dans un domaine où rien n'est simple, mais cette critique s'est voulue constructive.

La première partie du projet, qui concerne les allocations familiales, répond au souhait des entreprises, mais il ne faut évidemment pas que les familles soient lésées, et ma collègue Christine Boutin reviendra sur ce thème.

En réalité, le problème du chômage des jeunes est très complexe. Tant que l'économie était prospère, les Allemands et les Suisses, qui embauchaient 65 000 frontaliers d'Alsace, étaient satisfaits de leur formation !... Mais la cause du chômage ne se réduit pas au manque de formation. Sa résorption dépend de la relance de l'économie. Trop de jeunes diplômés sont en attente de travail mais, j'en suis sûr, vous saurez rassembler tous les éléments pour améliorer cette situation.

Ma dernière observation est celle-ci : je suis un peu inquiet de l'ambition de la loi dite « quinquennale ». Je dis « chiche », bien entendu, et nous participerons à son succès, mais le chantier sera très vaste.

Autre mise en chantier nécessaire tout autant, celle de la loi de 1971, texte excellent et qui a rendu service mais qui, vingt ans après, a besoin d'être actualisé.

Monsieur le ministre, nous connaissons les limites du projet en discussion, qui n'a pas l'ambition de tout résoudre ; mais il est utile et l'UDF soutiendra votre effort. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Francisque Perrut.

M. Francisque Perrut. Répondant à la question préalable opposée par le groupe socialiste, j'ai insisté sur l'urgence des mesures à prendre pour lutter contre le chômage et créer des emplois. N'est-ce pas là le domaine prioritaire pour tous les Français, celui, au fond, dont dépend tout le reste, à commencer par l'amélioration des conditions de vie ? Lequel d'entre nous, mes chers collègues, n'a pas mis cette action en tête de son programme lors de la dernière campagne électorale ? Ce n'est pas si loin, souvenons-nous-en ! Il n'est plus temps d'attendre ; il faut passer à l'action.

Mme Muguette Jacquaint. Exact !

M. Francisque Perrut. La recherche d'une plus grande efficacité ne consiste pas à marcher dans les sillons tracés par nos prédécesseurs, qui ont conduit trop souvent à l'impasse, à l'échec, mais à trouver des formules nouvelles, d'autres orientations plus imaginatives, susceptibles de faire recette.

Mme Muguette Jacquaint. « Recette » pour qui ?

M. Francisque Perrut. L'erreur du gouvernement de la gauche - ce n'était pas la seule - a été de mal poser la ques-

tion, en la formulant ainsi : « Comment venir en aide aux chômeurs ? » En d'autres termes : on accepte l'état de chômage, on va chercher à aider les chômeurs... C'est cela, l'erreur.

Cette approche a conduit tout naturellement à une politique du traitement social du chômage par la multiplication des aides à la formation, des types de stages spécialisés, suivant l'âge, le sexe, les opportunités du moment, qui se surajoutent, se confondent ou se concurrencent et, en définitive, n'aboutissent trop souvent qu'à fabriquer à la sortie de nouveaux chômeurs, un peu plus qualifiés peut-être, mais toujours sans perspective. Les CFS, les contrats de qualification, d'orientation, d'adaptation, tout cet héritage est à conserver, sans doute, mais provisoirement, comme un palliatif, faire de mieux, non comme un objectif.

Certes, il ne saurait être question de nier l'importance de la formation sous toutes ses formes, tout particulièrement pour le jeune sorti du système scolaire sans aucune préparation à la vie active, ou pour l'adulte qui doit se reconverter. Mais, il faut bien se le dire, le stage, quelle que soit sa forme ou son appellation, ne crée pas l'emploi.

C'est pourquoi la question devrait être posée tout autrement. Au lieu de dire : « Comment venir en aide aux chômeurs ? », nous devons nous demander comment aider l'entreprise à créer des emplois et à faire reculer le nombre des chômeurs. C'est là une approche constructive, positive, car c'est l'entreprise qui est à la base de la lutte contre le chômage ; c'est vers elle qu'il faut se tourner ; on ne peut pas se passer de son concours et, sur ce point, le projet de loi va dans le bon sens puisqu'il lance deux initiatives à ce sujet.

La première propose d'alléger certaines charges sociales relatives aux salaires les moins élevés.

Mme Muguette Jacquaint. Ce n'est pas une nouveauté !

M. Francisque Perrut. Le poids des charges est un facteur très paralysant pour l'entreprise et la baisse progressive des prélèvements obligatoires est une nécessité. Même si la fixation de la base du salaire à prendre en compte par rapport au SMIC est discutable, amendable, c'est tout de même là un premier pas qui amorce la réforme plus importante de la budgétisation des allocations familiales, décision dont nous pourrions mesurer l'efficacité après cette première étape d'expérimentation.

La deuxième mesure a trait à l'apprentissage, mode de formation professionnelle qu'il convient d'encourager car il débouche très généralement sur un emploi. Trop longtemps méprisé comme une formation au rabais pour les moins doués, il doit être revalorisé et étendu à de nouvelles filières.

Un nouveau type de crédit d'impôt, une prime à la signature du contrat peuvent constituer une incitation pour les entreprises. Mais ces deux initiatives réunies, qui ont, certes, tout leur intérêt aujourd'hui, ne sont encore que les prémisses de réformes plus fondamentales et nécessaires. Pour éclairer notre recherche, demandons-nous d'abord quelles sont les causes profondes du chômage, pour quelles raisons les entreprises ne peuvent embaucher.

La cause première est évidemment la crise économique, la chute de la croissance, la limitation de la production, facteurs de caractère mondial qui ne dépendent pas uniquement des volontés du Gouvernement, c'est certain, encore qu'il y ait des choix à faire : les pouvoirs publics pourraient eux-mêmes participer à une relance de la production, et je voudrais en citer deux exemples concrets et significatifs.

Un marché public a été passé récemment - c'était sous le gouvernement précédent, mais je ne crois pas que ses successeurs aient pu revenir sur cette décision - concernant la pâte à papier. Le ministre des télécommunications a passé commande à la Finlande d'une fourniture de 80 000 tonnes,

alors que, dans ma région de montagne comme dans beaucoup de régions, les forêts ne sont pas exploitées faute de débouchés, que les jeunes ruraux n'ont pas de travail. L'économie éventuelle sur le prix de la fourniture coûte cher en indemnités de chômage. Est-on financièrement gagnant ? Ce n'est pas sûr. En tout cas, moralement, on est perdant.

M. Jean-Jacques Descamps. Très juste !

M. Francisque Perrut. Le second exemple concerne la fourniture de certains équipements en survêtements à l'armée française.

M. Charles Revet. Eh oui !

M. Francisque Perrut. Je crois savoir que 90 000 de ces équipements ont été fabriqués à l'étranger, faisant faire une bonne économie au ministre de la défense mais coûtant le double à la caisse de chômage. Là encore, où est le gain ?

Sans doute, me direz-vous, il n'est pas possible d'en revenir au protectionnisme. Il n'en est pas question, car il est contre nature ; mais on est tout de même en droit de se demander si l'Etat ne doit pas donner l'exemple en favorisant votre la production lorsque c'est possible, en utilisant notre matière première, en faisant travailler notre main-d'œuvre.

Ainsi nous ne serons pas conduits, comme aujourd'hui, à aider les chômeurs que nous fabriquons nous-mêmes.

Mme Christine Boutin. Très bien !

M. Francisque Perrut. Il y aurait encore beaucoup de choses à dire sur les délocalisations qui vont se multiplier dans les secteurs les plus divers, comme le textile, qui se meurt.

Bref, la première cause de la crise de l'emploi est la diminution de la production.

Il est d'autres causes sur lesquelles le pouvoir peut agir plus librement, en prenant des décisions internes ne dépendant que de sa propre initiative. Je veux parler de ces multiples obstacles à l'embauche, parsemés dans nos textes législatifs et réglementaires, qui paralysent le développement économique en faisant fonction de freins ou de verrous. Partout se dressent des obstacles qui arrêtent la bonne volonté de l'employeur qui souhaiterait engager un salarié. Les exemples que je veux dresser ne sont peut être que des détails, mais accumulés, ils prennent de l'importance.

J'avais déposé une proposition de loi sous le précédent gouvernement - je l'ai redéposée il y a quelques semaines, et elle est cosignée par une centaine de collègues - pour appeler modestement l'attention du ministère sur quelques pistes à utiliser.

Dans un premier temps, je remarque, par exemple, la place que tiennent dans notre économie, notamment dans nos petites villes, nos villages, les entreprises unipersonnelles. Elles sont près d'un million et demi. Pourquoi n'embauchent-elles pas, même lorsque leur carnet de commandes leur permettrait de s'assurer le concours d'un compagnon, d'un ouvrier, d'un apprenti ? Il y a à cela deux raisons essentielles, les contraintes financières avec des charges beaucoup trop lourdes, et les lourdeurs administratives d'une paperasserie dévoreuse de temps.

Sur ces deux points, on peut facilement agir, il suffit de le vouloir. Je propose qu'après l'exonération des charges totales pour le premier emploi, on aille un peu plus loin, avec 50 p. 100 d'exonération pour le deuxième emploi, 25 p. 100 pour le troisième et surtout qu'on diminue le poids de ces formalités administratives. La lecture du bulletin de salaire réclamerait presque un polytechnicien. La feuille est de plus en plus compliquée à lire, mais aussi à établir, et l'on comprend l'employeur qui ne veut pas en entendre parler et qui, rien que pour ça, n'embauchera personne.

Voilà des mesures toutes simples ! Ne peut-on agir sur ce point ?

Je voudrais insister, aussi sur le rôle dissuasif des seuils sociaux. Il ne s'agit pas de revenir sur les « acquis », sur les fameux droits des travailleurs. J'ai participé dans cette enceinte à la discussion de la loi Auroux. Intervenant au nom de mon groupe, je disais au ministre qu'à trop vouloir insister sur les droits des travailleurs, au lieu de leur rendre service, il leur porterait préjudice à terme. Nous y voilà : l'abus des contraintes que j'ai dites fait qu'on n'embauche plus.

Mme Muguette Jacquaint. Ne dites pas que c'est la faute des travailleurs !

M. Francisque Perrut. Ainsi, allez voir un employeur qui a quarante-neuf salariés, et dites-moi s'il va de gaieté de cœur engager le cinquantième !

Mme Muguette Jacquaint. Permettez-moi de vous interrompre, mon cher collègue.

M. Francisque Perrut. Ce n'est pas la peine ! Je connais votre argumentation ! Nous en avons déjà débattu dans cette enceinte.

Mme Muguette Jacquaint. Où est le droit des travailleurs quand on vient les chercher en taxi pour les licencier !

M. Francisque Perrut. Avec l'embauche du cinquantième salarié, c'est tout un cortège de charges qui s'abat sur l'employeur, les délégués du personnel, le comité d'entreprise, le comité d'hygiène et de sécurité, et tant d'heures pour l'un, et tant d'heures pour l'autre, prises sur le temps de travail... L'employeur préfère donc en rester à quarante-neuf salariés et ne pas faire d'efforts supplémentaires alors qu'il aurait peut-être pu prendre un, deux, trois ou quatre employés de plus !

Alors, que faire ?

Mme Muguette Jacquaint. Ne dites pas qu'il y a trop de comités !

M. Francisque Perrut. Je ne dis pas qu'il faut les supprimer, madame Jacquaint, je dis qu'il faut peut-être apporter une aide pour le passage de quarante-neuf à cinquante salariés, regrouper tous ces comités qui font un peu tous la même chose et limiter ainsi le nombre d'heures soustraites au temps de travail proprement dit, puis faire un lissage de seuil.

M. Germain Gongenwin. Très bien !

M. Francisque Perrut. On pourrait n'obliger à former ces comités qu'après un an, voire deux ou trois ans d'expérience, une fois que l'entreprise aura eu le temps de se consolider avant d'entrer pleinement dans le champ d'application de la loi. Ainsi ce seuil de cinquante salariés ne sera pas un repoussoir et il aura été franchi en douceur.

Voilà des pistes à utiliser, dont on ne parle pas, qui sortent des sillons tracés jusque-là et qui permettent de s'attaquer à certaines racines du mal, en facilitant les conditions d'embauche pour les entreprises qui auraient l'accord de leur personnel.

Pour terminer, je parlerai des apprentis. J'ai discuté avec des restaurateurs qui voudraient en former. Mais comment employer quelqu'un qui, à vingt-deux heures, en plein service, doit être remplacé parce que la loi ne lui permet plus de rester au travail ? Comme ce n'est pas possible, eh bien, on n'en forme pas !

M. Jean-Jacques Descamps. Très juste !

M. Francisque Perrut. Alors, permettons-lui de travailler une heure de plus, et la formation y gagnera ! Ce sont des petites choses, mais qui, additionnées, vont concourir à faire reculer le chômage.

M. Jean-Jacques Descamps. Très bien !

M. Charles Revet. Il faut souvent penser, en effet, aux choses les plus simples !

M. Francisque Perrut. J'ajoute qu'un grand nombre de ces mesures ne coûtent rien, ou presque, et même si les rentrées fiscales sont moindres en raison de la réduction des charges, que d'économies réalisées sur l'indemnisation du chômage, même si, par ailleurs, je le sais bien, tout cela est dissocié dans le budget de l'Etat !

Et puis, sur le plan de la moralité, ne vaut-il pas mieux que l'Etat consacre quelque argent à aider les gens à travailler plutôt que le consacrer à les aider à ne rien faire ?

Mme Christine Boutin et M. Germain Gengenwin. Très bien !

Mme Muguette Jacquaint. C'est vrai ! Là, je suis d'accord !

M. Francisque Perrut. Ah, vous êtes d'accord madame Jacquaint ? J'en suis heureux !

On pourrait encore allonger la liste de ces petites mesures qui, côte à côte, produiraient nombre d'emplois.

En conclusion, monsieur le ministre, votre projet présente des solutions d'urgence qui ne doivent pas être différées. Elles constituent un premier pas utile, mais elles ne suffisent pas à régler à lui seul le problème dramatique du chômage auquel nous sommes confrontés.

On doit attendre plus, on doit attendre mieux !

Nous vous aiderons, et la discussion de quelques amendements permettra d'enrichir le texte initial, avec votre coopération bienveillante. Nous attendons la prochaine étape, dans laquelle vous présenterez votre plan quinquennal qui doit traiter le problème de l'emploi sous tous ses aspects.

Certes, nous ne croyons pas plus que vous, je pense, aux miracles capables de tout régler comme par un coup de baguette magique ! L'état du malade est trop sérieux, notre économie est trop malade pour pouvoir s'en sortir aussi rapidement.

Mme Muguette Jacquaint. C'est la gangrène !

M. Francisque Perrut. La faute à qui ?

Mme Janine Jambu et Mme Muguette Jacquaint. Pas à nous !

M. le président. Concluez, cher collègue. Ne vous laissez pas interrompre par Mme Jacquaint qui a parlé déjà très longuement.

M. Francisque Perrut. Je crois que le gouvernement de la gauche a bien sa part de responsabilité ! La situation ne s'améliorera que très progressivement, mais l'essentiel est qu'elle s'améliore, que l'espérance renaisse et qu'elle se répande parmi nos concitoyens, dans cette jeunesse inquiète de son avenir.

Faisons reculer cette lèpre du chômage qui ronge notre monde jusque dans ses forces vives ! Nos compatriotes l'attendent. Nous avons aujourd'hui une première occasion de répondre à leur souhait. Nous ne devons pas les décevoir ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Anciaux.

M. Jean-Paul Anciaux. Le projet de loi que vous nous proposez, monsieur le ministre, fait une large part au développement de la filière de formation par l'apprentissage. Mon propos concernera essentiellement ce problème.

L'apprentissage est une voie de formation professionnelle à part entière. Après avoir été pendant des siècles la forme

traditionnelle de transmission des savoirs et des expériences, voire des secrets professionnels, il se révèle de nos jours peu ou mal connu des jeunes, des familles et des entreprises.

Reconnu comme une « forme d'éducation par alternance » par la loi, véritable contrat de travail de type particulier, l'apprentissage, fleuron de l'alternance, a connu après la loi de juillet 1971 une mutation lente. Après des années d'un patient, difficile, mais riche travail pédagogique, sa rénovation, sa réhabilitation progressive et sa promotion se sont particulièrement accélérées depuis les lois de décentralisation de 1983 et la loi de juillet 1987 présentée par le gouvernement de Jacques Chirac.

En dépit des décisions prises ces dernières années concernant le transfert des compétences aux conseils régionaux et débouchant sur un important effort financier, l'apprentissage n'est pas réellement reconnu. Il demeure encore trop dans l'esprit de beaucoup comme une voie de rattrapage, voire la filière de l'échec. Son développement stagne depuis plusieurs années.

Le constat est sévère.

Pénalisé par une lourdeur administrative progressivement accrue, l'apprentissage manque, à l'évidence, d'adaptabilité et doit bénéficier d'une procédure simplifiée. Sans renoncer du tout à une rigueur pédagogique liée de plus en plus à la qualité des formateurs, tant en entreprise que dans les centres de formation, l'apprentissage doit, c'est urgent, connaître beaucoup plus de souplesse.

Diversifier des formes d'apprentissage adaptées permettrait de mieux répondre encore aux attentes et aux capacités des jeunes, comme aux besoins des entreprises. La mission de l'apprentissage apparaît comme fondamentale. Par la signature de son contrat, qui le lie à l'entreprise, l'apprenti, confronté à la réalité, s'y insère progressivement. Il s'intègre au monde du travail, il s'agit souvent pour lui d'une première valorisation personnelle et d'une importante insertion sociale.

L'entreprise peut ainsi répondre plus précisément, en termes d'investissement de compétences humaines, à ses propres besoins.

Croire à l'apprentissage, c'est affirmer aujourd'hui que l'alternance est formatrice et que nous avons sans doute encore beaucoup à y découvrir, pour préparer les qualifications requises, conduire à l'autonomie professionnelle et former les hommes et les esprits. Ce projet de loi, monsieur le ministre, apporte de nouveaux éléments de réponse qui vont dans ce sens et je vous en remercie.

La coresponsabilité des différents partenaires de l'apprentissage, comme de toute alternance à des degrés divers, consiste à créer les conditions d'une relation réellement formatrice. Cela ne s'improvise pas et met en évidence l'importance accrue qu'il faut accorder à la préparation des formateurs, maîtres d'apprentissage et tuteurs, ainsi qu'à l'organisation de leurs relations : c'est le cœur du système et le moteur véritable de sa capacité d'évolution. Les facteurs humains y sont essentiels car l'apprenti, monsieur le ministre, se situe, vous le savez bien, au cœur d'un réseau relationnel complexe.

M. Jean Ueberschlag. C'est vrai !

M. Jean-Paul Anciaux. La réussite de l'apprentissage et son développement dépendent pour beaucoup d'un réel changement d'état d'esprit qui rejeterait toute vision statique.

L'apprentissage, associé souvent à l'entreprise artisanale, n'a pas fait véritablement son entrée au sein des PME PMI et des grandes entreprises. Pourtant, c'est à ce niveau, véri-

tables viviers de la formation en alternance, que l'information et la promotion doivent être réalisées, encore une fois et surtout en direction des grandes entreprises.

Dès son arrivée, le Premier ministre s'est fixé comme objectif la signature de contrats en faveur de 200 000 jeunes à la recherche d'une insertion professionnelle. L'apprentissage doit y trouver toute sa place.

Compte tenu du rôle prépondérant joué par l'entreprise dans cette forme d'alternance contractuelle et interactive, une avancée souhaitable et significative de la qualité de l'apprentissage, qu'il faut encore poursuivre, suppose une urgente et plus forte implication des milieux professionnels : politique de branche professionnelle ou de secteur économique ; adaptation des contrats d'objectifs professionnels avec les régions, et bien évidemment apport des co-financements nécessaires.

L'apprentissage possède d'indéniables atouts ; mais leur mise en ordre, liée au partage des responsabilités et des compétences de ses nombreux partenaires, s'impose encore pour amplifier sa mutation.

La réponse pédagogique apportée par l'alternance à des jeunes mal adaptés à l'enseignement traditionnel ou désireux d'apprendre autrement doit demeurer un atout majeur de l'apprentissage.

Aux formes d'intelligence et aux capacités variées doivent répondre des approches de qualification diversifiées, sans pour autant que soit établie une hiérarchisation des voies de formation. Le degré d'intensité et la durée d'immersion en entreprise doivent être fonction, bien entendu, des personnes à former, des contenus de formation et des niveaux de qualification à atteindre.

Pour être bénéfique, le temps d'apprentissage professionnel ne devra renoncer ni à une culture de base suffisante, ni à une culture technologique, complémentaire de la culture d'entreprise. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe communiste.*) Les conditions d'accès et de préparation à l'apprentissage, les aides pour accéder à un niveau supérieur prennent toute leur importance si l'on cherche à conduire chaque jeune vers plus d'autonomie, de capacité de jugement et de chances d'évolution ultérieure, car il faut offrir aux jeunes une perspective d'évolution au sein des entreprises.

C'est précisément pour donner vraiment une chance à chacun qu'il faut sortir du « tout diplôme » et innover en allant vers des qualifications intermédiaires, largement ouvertes sur de nombreux savoir-faire et qui ne soient pas seulement ceux d'une entreprise, mais également ceux d'un secteur économique.

Les formations doivent faciliter la polyvalence, nécessaire pour une meilleure adaptabilité et pour la mobilité. En ce sens, le projet du Gouvernement est volontariste.

Le temps de formation que consacre l'entreprise à un apprenti représente un coût. L'aide financière apportée compense en partie l'investissement humain des tuteurs. Des mesures d'exonération, de crédit d'impôt et des aides fiscales sont nécessaires. N'oublions pas cependant que 75 p. 100 des apprentis sont formés par l'artisanat et qu'à court terme cette proportion, hélas ! n'évoluera pas de manière significative en faveur des plus grandes entreprises.

Il faut donc aider les entreprises artisanales, notamment celles dont les chiffres d'affaires sont les plus faibles et celles qui sont assujetties à une fiscalité au forfait. N'oublions pas non plus, et je l'ai déjà souligné, qu'il est nécessaire d'avoir une démarche de sensibilisation et d'information appuyée auprès de toutes les autres entreprises.

Nous devons également prendre garde à ne pas créer la confusion ni la concurrence entre les contrats d'apprentissage et les contrats de qualification. Les premiers, comme vous le savez, monsieur le ministre, sont du ressort du livre premier du code du travail, les seconds du livre IX.

Sur le terrain, malgré les discours et les affirmations, les contrats se confondent de plus en plus et les contrats de qualification sont parfois utilisés comme complément de contrats d'apprentissage ou même, dans certains cas, ils servent pour financer des formations de groupes. Ces formules, qui par ailleurs présentent un intérêt, sont, en termes de concept et d'enseignement, éloignées de la filière de formation par l'apprentissage.

Par la clarification et la simplification, nous souhaitons, nous le disons haut et fort, renforcer l'efficacité des dispositifs de formation.

L'élaboration d'un schéma concerté des formations devra faire l'objet d'une réflexion approfondie lors de la préparation de la loi quinquennale qui nous sera présentée à l'automne.

Nous affirmons également qu'il faut aller jusqu'au bout de la logique de décentralisation et confier vraiment aux conseils régionaux les moyens de mettre en œuvre une politique efficace de partenariat dans laquelle le conseil régional aura un rôle d'incitation et une responsabilité réelle d'organisation.

Les problèmes d'emploi et de formation sont indissociables. La décentralisation de la formation professionnelle est donc une nécessité impérative, car décentralisation est aussi synonyme de responsabilisation.

Voici soixante-quinze jours que vous êtes aux affaires. Le projet de loi que vous nous présentez, monsieur le ministre, répond par des mesures d'urgence à une situation d'urgence. Nous le voterons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Descamps, pour cinq minutes.

M. Jean-Jacques Descamps. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la situation de nos entreprises continue de se dégrader de jour en jour et l'espoir n'est pas encore vraiment au rendez-vous en ce qui concerne l'emploi. L'anxiété persiste dans les familles et le député que je suis rencontre pratiquement tous les jours des jeunes et des moins jeunes désespérés de ne pas trouver de travail.

C'est là le résultat de cinq ans d'immobilisme national qui s'est conjugué à une crise internationale que vous assumez avec beaucoup d'honnêteté, monsieur le ministre, en annonçant 300 000 chômeurs de plus d'ici à la fin de l'année.

Mme Muguetta Jacquaint. Ça, ce n'est pas de l'immobilisme !

M. Jean-Jacques Descamps. Ces chômeurs viendront s'ajouter au nombre de tous ceux qui n'ont pas d'emploi ou bénéficient de solutions provisoires qui masquent le fond du problème.

Trouver des solutions fortes pour remettre au travail une large partie des millions de jeunes ou de moins jeunes à la recherche d'un emploi stable est donc un devoir national.

La tâche est d'autant plus énorme que, par la faute des cigales socialistes, du temps de Michel Rocard en particulier, la France ne dispose pas de réserves suffisantes à injecter dans l'économie pour accélérer une reprise qui ne dépendra d'ailleurs pas que de nous.

Le Gouvernement, qui n'est en place que depuis moins de trois mois, a pris les premières mesures qui s'imposaient d'urgence : stabiliser, sinon réduire un peu, les déficits budgétaires et sociaux pour redonner confiance aux marchés

financiers et permettre des baisses substantielles de taux d'intérêt – tel est bien le cas et c'est essentiel ; apporter un peu d'oxygène aux agriculteurs en détresse, en attendant le bon aboutissement des négociations commerciales européennes et internationales ; relancer l'activité et donc l'emploi dans le logement et les travaux publics ; prendre, enfin, les mesures réglementaires nécessaires pour prévenir, autant que faire se peut, les licenciements en indemnisant mieux le chômage partiel.

Malheureusement, en contrepartie, il a fallu augmenter fortement la CSG, ponctionnant ainsi les revenus déjà largement gelés des Français, et cela dès juillet 1993. Cela n'encourage évidemment pas les Français à consommer plus, d'autant que l'électrochoc souhaité ne semble pas se manifester pour une mobilisation de l'épargne accumulée dans les fameuses SICAV, forme moderne des lessiveuses de nos parents.

Comment peut-on alors espérer changer les comportements des entrepreneurs et des consommateurs ?

Vous nous proposez, dans ce projet, monsieur le ministre, deux mesures complémentaires du collectif budgétaire. C'est bien, mais est-ce à la hauteur du drame collectif que fait craindre la situation prévisionnelle de l'emploi ?

Vos objectifs sont clairs, c'est bien : commencer à réduire progressivement, – et faire disparaître totalement dans l'avenir, – les cotisations d'allocations familiales pesant sur le coût du travail et favoriser les efforts des entreprises en matière d'apprentissage, donc l'emploi des jeunes avec une formation en alternance.

Mais cette première mesure est encore faible – chefs d'entreprise qui le déplorent souvent – pour déclencher véritablement l'embauche d'un salarié supplémentaire ou améliorer de façon significative le prix de revient de l'entreprise. En revanche, elle représente quelquefois une complication de plus dans l'établissement des fiches de paie.

Par ailleurs, l'augmentation du crédit fiscal ne concerne que les apprentis supplémentaires dans des entreprises encore profitables – ce qui devient rare pour beaucoup de PME.

Ces mesures, malgré le coût financier qu'on leur prête, ne représentent que quelques gouttes d'eau claire dans un océan pollué par la réglementation administrative et l'inquiétude du lendemain. Elles ne répondent que très imparfaitement aux préoccupations des chefs d'entreprise qui attendent d'abord les commandes, avant de recruter, il est vrai, maintenant, dans des conditions légèrement meilleures.

Monsieur le ministre, je voterai votre projet de loi, mais avec le sentiment indéfinissable d'une certaine frustration devant l'absence d'un véritable changement d'état d'esprit. Celui-ci devrait, à mon sens, s'appuyer sur deux règles simples.

D'une part, accepter une plus forte diminution des charges et des impôts, qui pèsent sur le coût du travail en cas de nouveaux recrutements, en pariant sur une augmentation des résultats fiscaux et sociaux résultant d'une activité retrouvée, et sur une diminution des charges qu'entraînerait la baisse du chômage.

D'autre part, simplifier grandement les formalités administratives tant pour la comptabilité que pour la gestion sociale des petites et moyennes entreprises : simplifier les procédures d'agrément des contrats d'apprentissage, simplifier les différents formes d'aides à l'emploi des jeunes.

A cela pourraient s'ajouter des mesures elles-mêmes très simples et visant à encourager le travail à temps partiel ou la réduction des horaires sans compensation salariale. Je pense par exemple à un report des charges Unedic – toutes choses égales par ailleurs – sur les vingt dernières heures travaillées

dans une semaine de trente-neuf heures, ce qui allégerait d'autant le coût des emplois à temps partiel pour l'entrepreneur.

De même, on pourrait favoriser la création d'entreprises en milieu rural en défiscalisant fortement l'apport de fonds propres en provenance de l'épargne de proximité, placée en Sicav.

Voilà, monsieur le ministre, en cinq minutes – ce qui est évidemment beaucoup trop court – quelques propositions qui, je l'espère, se traduiront avec bien d'autres dans le projet de loi quinquennale annoncé pour la prochaine session. Sachez que nous sommes solidaires de vos efforts actuels dont nous apprécions la direction.

Nous ne sommes pas de ceux qui préconisent un big-bang économique international qui annulerait tous les efforts d'organisation du commerce international pour sauvegarder nos intérêts et contribuer au développement du tiers monde. Cette politique démagogique de retour au protectionnisme entraînerait un nouveau raz-de-marée d'immigration clandestine et un risque de guerre mondiale. Elle serait suicidaire.

Nous ne sommes pas non plus de ceux qui proposent d'augmenter les frais de fonctionnement des services publics au risque d'augmenter l'impôt qui tuera l'impôt, ou de laisser filer le franc au risque de voir les taux d'intérêt remonter et tuer l'investissement.

Nous ne sommes pas enfin de ceux qui reparlent d'autorisations administratives de gestion des effectifs des entreprises alors que celles-ci ont besoin, au contraire, de plus de flexibilité.

En revanche, nous savons que nombre de recettes habituellement mises en œuvre par votre administration et celles des finances sont périmées et qu'il faut, pour remettre la France au travail, plus d'ambition, plus d'esprit d'entreprendre et de goût du risque.

Nous attendons donc avec beaucoup d'impatience le souffle nouveau réformiste que nous a annoncé M. le Premier ministre et qui est indispensable au succès de notre action de redressement de la France.

Mon vote, positif, sera, monsieur le ministre, un gage de solidarité et de soutien dans l'urgence mais aussi un appel à de bien plus ambitieuses réformes de notre législation, fiscale et sociale, en faveur de l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Christine Boutin, pour dix minutes.

Mme Christine Boutin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet que nous examinons est destiné à lutter contre le chômage.

A partir de l'idée simple et vraie que les charges sociales sont trop lourdes pour les entreprises françaises, il est venu à l'esprit logiquement de les diminuer. Nous avons la possibilité de choisir entre diverses orientations. Celle qui a été retenue tend à réduire les charges des entreprises par l'exonération des cotisations familiales sur les bas salaires.

Je n'aborderai pas, quoiqu'elle pourrait être posée, la question de l'efficacité réelle d'une telle mesure, mais uniquement la principale conséquence qu'elle engendre, à savoir la budgétisation des ressources de la Caisse nationale des allocations familiales.

L'allègement des charges des employeurs va en effet priver cette caisse de 10 milliards de francs de recettes par an. Le Gouvernement, mes chers collègues, nous propose, aux termes de l'article 3 de son projet de loi, de compenser cette perte à due concurrence sur son propre budget. Cette bud-

gétisation partielle est présentée comme la première étape du transfert du financement des prestations familiales sur le budget de l'Etat, qui est prévu sur dix ans.

Vous n'ignorez pas que cette perspective soulève les plus vives inquiétudes au sein de la plupart des mouvements familiaux et même chez certains syndicats. Du fait, monsieur le ministre, alors même que votre projet arrive ainsi sans réflexion globale, ni sur la famille ni sur l'emploi, la vive inquiétude des associations familiales nous semble très justifiée. L'histoire, mes chers collègues, est là pour nous l'enseigner.

En effet, depuis 1948, les moyens financiers consacrés à la politique familiale vont s'amenuisant et les ressources de la CNAF sont systématiquement utilisées pour éponger les déficits de l'assurance vieillesse et de l'assurance maladie.

Les chiffres sont accablants. Pour la seule année 1991, ce sont 32 milliards de francs de recettes sur un budget de 178 milliards qui ont été détournés de la politique familiale. Cela ne représente pas moins de 5 300 francs par famille.

Le délaissement de la politique familiale a d'ailleurs eu les conséquences dramatiques que nous connaissons. Après un premier « crash » en 1973, la natalité française connaît un deuxième effondrement : le taux de fécondité est tombé de 1,8 à 1,7 enfant par femme en 1992 et, si les chiffres les plus récents se confirment, il sera de 1,6 en 1993.

Or souvenez-vous qu'après l'adoption du code de la famille, l'indice de fécondité en France qui était de 2,15 avant la guerre est monté jusqu'à 3,2 en 1947. Il s'est maintenu au-dessus de 2 jusqu'en 1974 avec un second maximum à 2,90 en 1964.

De même, en Suède, - mais les exemples seraient nombreux -, l'allongement du congé parental en 1988 a été suivi d'une remontée de l'indice de fécondité de 1,61 à 2,10. Il apparaît donc évident que toute mesure prise en faveur de la politique familiale a une incidence directe et fondamentale sur la démographie de notre pays.

M. Germain Gengenwin. C'est vrai !

Mme Christine Boutin. Cela nous impose la vigilance.

Certains estiment que nous avons tout à gagner à ce que les recettes proviennent du budget de l'Etat, car elles devraient ainsi être soumises chaque année à notre vote.

Il est certes prévu dans ce projet que le budget de l'Etat versera annuellement à la CNAF une somme correspondant à ce qu'auraient rapporté les cotisations familiales qui viennent d'être supprimées sur les bas salaires. Mais quel véritable pouvoir de contrôle aura le Parlement sur cette compensation ?

M. Germain Gengenwin. Question importante, en effet !

Mme Christine Boutin. En pratique, il s'agira d'une simple ligne budgétaire pour le ministère des affaires sociales. Elle passera totalement inaperçue à moins que nous ne la sortions de son anonymat en demandant au Gouvernement d'en justifier la teneur.

Aussi un premier amendement du groupe UDF, tend à demander au Gouvernement de nous adresser, lors de la présentation de la loi de finances, un rapport sur les subventions accordées par l'Etat à la CNAF en contrepartie de la budgétisation des cotisations.

Pareille précaution, si elle est nécessaire, sera malgré tout insuffisante. Chaque année, en effet, le ministère des finances et celui des affaires sociales évalueront ce qu'auraient rapporté les cotisations sociales sur les bas salaires si elles avaient été maintenues, mais avec tous les aléas qu'une telle évaluation comporte. Or, même si cette mesure constitue un minimum, lequel d'entre nous aura la possibilité réelle en temps, en informations et en connaissance pour vérifier si l'évaluation proposée est véritablement compensatoire ?

Monsieur le ministre, je connais vos engagements et vos convictions personnelles en faveur de la famille. Cependant nous n'avons pas oublié que le gouvernement auquel vous appartenez avait initialement oublié, lors de sa constitution, d'attribuer la politique familiale à l'un de ses ministres. La budgétisation que vous nous proposez risque donc d'être une véritable machine de guerre contre la politique familiale.

Bien sûr ce n'est pas du gouvernement actuel que nous avons le plus peur. Nous savons qu'un gouvernement n'est pas éternel. Que feront ceux qui viendront ultérieurement s'ils ne partagent pas nos convictions familiales ?

M. Germain Gengenwin et M. Charles Revet. Très bien !

Mme Christine Boutin. J'entends encore les engagements solennels pris devant notre assemblée par M. Claude Evin, ministre de la solidarité en 1989, à l'occasion de la première baisse du taux des cotisations familiales. La CNAF enregistrait alors un manque à gagner de plus de 7 milliards de francs par an. M. Evin - donc le gouvernement de l'époque - s'était formellement engagé, de façon officielle devant l'Assemblée, à compenser cette baisse. Cela n'a été fait qu'à moitié, en 1990, et puis a été totalement oublié en 1991.

Une attitude aussi cavalière est heureusement rendue impossible par le présent projet.

M. Jean-Yves Chamard. Ah !

Mme Christine Boutin. En revanche, le grignotage progressif des 10 milliards de francs, aujourd'hui budgétisés, pourrait n'être que un jeu d'enfant.

J'aurais aimé que, pour prévenir ce risque, le Gouvernement propose d'inscrire les ressources de la CNAF dans un budget annexe, ce qui aurait permis d'affecter des recettes sûres et individualisées à la politique familiale. D'éminentes personnalités politiques avaient promis ce budget annexe durant la campagne électorale, mais il n'en est plus question aujourd'hui.

Mme Muguette Jacquaint. Exactement !

Mme Christine Boutin. J'aurais également aimé que, comme Mme Veil l'a indiqué en répondant à M. de Broissia lors d'une séance de questions au Gouvernement, des dispositions particulières de nature à garantir la préservation de la masse financière affectée aux familles fussent prises dans le cadre de la loi de finances rectificative. Monsieur le ministre, je regrette, avec l'ensemble du Parlement, que rien n'ait été fait en ce sens.

Tous ces indices ne font qu'accroître notre inquiétude quant à la volonté réelle du Gouvernement de défendre cette politique familiale.

Le second amendement que l'UDF vous demandera d'adopter, mes chers collègues, est une réponse du berger à la bergère. Puisque le Gouvernement et par conséquent ses successeurs jurent de leur loyauté et assurent qu'ils compenseront fidèlement les 10 milliards dont ils privent la CNAF, l'UDF lui propose de renoncer à la formule d'une compensation et de mettre directement à la charge de l'Etat le financement de trois prestations familiales dont le coût est équivalent.

Vous savez comme moi que la CNAF gère actuellement certaines prestations pour le compte de l'Etat. Les plus connues sont le revenu minimum d'insertion et l'allocation pour adulte handicapé. Lorsque l'enveloppe financière accordée par l'Etat pour cet objet est dépassée, l'Etat prévoit une subvention complémentaire lors de la loi de finances rectificative suivante. C'est ce que nous avons fait tout récemment.

En procédant de même pour l'allocation de parent isolé, pour l'allocation de soutien familial et pour l'allocation de rentrée scolaire qui, à elles trois, ont coûté à la CNAF

9,7 milliards de francs en 1992, nous garantirions à la branche famille des recettes sûres dont le montant ne serait pas sujet à appréciation divergente.

De plus, le financement sur fonds d'Etat de ces trois prestations permettrait - cela est nécessaire - une meilleure harmonisation avec d'autres prestations tels le RMI et l'allocation pour frais de scolarité, qui bénéficient déjà de ce mode de financement. Ces allocations demeureraient toutefois indexées sur la base mensuelle des allocations familiales. Elles seraient ainsi à l'abri de toute mesure d'économie inattendue.

En bref, mes chers collègues, l'amendement proposé n'a rien de glorieux je vous le concède. Il ne règle pas la difficile question du financement de la politique familiale. Son objectif est modestement d'éviter qu'à l'occasion de la budgétisation que nous allons voter, deux ou trois milliards supplémentaires ne soient « volés » à la CNAF sans que l'on s'en rende compte. Cet amendement ne coûtera pas plus à l'Etat que ce que prévoit l'article 3 du projet qui nous est présenté.

En conclusion, je le répète, comment ne pas s'étonner de tous les manquements symboliques que nous constatons à l'égard de la politique familiale ? Comment ne pas s'étonner, monsieur le ministre, qu'aucun représentant de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé, de la ville et aussi de la famille n'ait été présent sur les bancs du Gouvernement durant toute la discussion, alors qu'elle est signataire du texte que vous nous proposez ?

Monsieur le ministre, les familles de France attendent du Gouvernement des mesures fortes en faveur de la politique familiale. Vous êtes ministre de l'emploi, mais la mesure que vous nous proposez aujourd'hui est tout sauf un signal clair favorable à la famille.

Nous attendons donc du Gouvernement une garantie juridique ferme qu'il peut seul prendre, soit en acceptant nos amendements soit, mieux encore, en proposant un acte concret telle la création d'un budget annexe pour le financement de la politique familiale de la France. De simples promesses ne nous suffiront pas. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme Muguette Jacquaint. Très bien !

M. le président. La parole est à M. François Loos, pour cinq minutes.

M. François Loos. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai tenu à intervenir dans ce débat, non pour me mêler à la bataille des amendements qui va opposer les tenants du projet et ceux qui pensent y introduire des améliorations, mais pour tordre le cou à quelques idées reçues que l'on a vu resurgir dans la presse à l'occasion de ce débat.

D'abord ce n'est pas l'Etat qui crée des emplois...

M. Charles Revet. C'est vrai !

M. François Loos. ... mais les entreprises. Il est déjà extraordinaire que nous ayons un ministère de l'emploi.

M. Jean Ueberschlag. Très bien !

M. François Loos. En effet, nous reconnaissons l'influence primordiale de l'économie dans les créations d'emploi.

Mme Muguette Jacquaint. Et quand des fonctionnaires d'Etat sont menacés de chômage ?

M. François Loos. Il est donc absolument indispensable que l'environnement des entreprises permette les créations d'emploi. Or il reste beaucoup à faire dans ce domaine.

Vous avez exposé ce matin, monsieur le ministre, les mesures de progrès que vous voulez inclure dans la loi quinquennale qui sera soumise à l'Assemblée au mois de sep-

tembre. S'il est évidemment intéressant de prendre en compte le problème de l'emploi dans un contexte extrêmement large, je veux mettre en évidence ce qui me paraît être quatre verrous aux créations d'emplois.

D'abord j'ai entendu dire que la nécessité d'assurer la compétitivité des entreprises était l'une des causes du développement du chômage, notamment en raison de l'informatisation de leurs installations. Il faut absolument tordre le cou à cette idée.

Les entreprises du secteur concurrentiel ont en effet absolument besoin de se moderniser pour être compétitives. Elles n'ont pas le choix si elles veulent survivre, donc préserver le plus d'emplois possible. Il convient donc de ne pas laisser continuer à dire que les progrès techniques provoquent des suppressions d'emploi.

Il est vrai, en revanche, que la situation est différente dans les secteurs non concurrentiels, les collectivités locales par exemple ou certains secteurs absolument préservés. On peut alors faire l'économie de suppressions de postes. Ainsi l'un de mes collègues a rappelé que l'armée achetait énormément de matériels à l'étranger. En ce cas il y a certainement des mesures à prendre et des corrections à opérer.

Ensuite certains, comme M. Fabius, affirment que le progrès technique ne produit plus de progrès social. Je suis choqué que l'on puisse être désabusé à ce point. Nous devons être convaincus que, aujourd'hui comme hier, comme il y a cinquante ans, la technique est encore en mesure, dans de nombreux domaines, de donner naissance à de nouveaux produits ou à de nouveaux objets.

Par ailleurs la France dispose encore souvent d'une avance technologique considérable, dont elle peut faire bénéficier énormément de pays. Cela signifie que le progrès technique peut profiter non seulement aux petits Français, mais également aux habitants de nombreux autres pays. Il faut donc que nous exportions massivement, ce qui implique que nous consentions dans ce domaine un effort vigoureux. Notre intervention dans le commerce international sur la base de produits innovants est d'une efficacité absolue pour la création d'emplois.

Mme Muguette Jacquaint. Je suis d'accord avec vous !

M. François Loos. Ah, c'est formidable !

Mme Muguette Jacquaint. Oui, mais pour exporter, encore faut-il exister !

M. le président. Je vous demande de ne pas multiplier les dialogues particuliers.

Madame Jacquaint, je vous en prie, vous aurez encore l'occasion de vous exprimer. Laissez conclure M. Loos, qui a peu de temps devant lui.

Mme Muguette Jacquaint. Je suis d'accord avec lui !

M. François Loos. C'est formidable !

M. le président. Tant mieux, madame Jacquaint, mais vous n'avez pas la parole !

M. François Loos. Il faut donc continuer à croire au progrès technique et l'exporter massivement. Ainsi on créera des emplois.

Un troisième verrou réside dans la formation. On accuse quelquefois, même implicitement, l'éducation nationale d'être l'une des causes du chômage parce qu'elle dispenserait des formations non adaptées, ce qui déboucherait sur de mauvaises orientations. Il y a du vrai et du faux dans cette affirmation. Il convient donc de faire le tri.

La première évidence est que l'éducation nationale doit dispenser une formation pour tous. Il faut qu'elle permette à chacun d'avoir les connaissances de base quand il entre dans

une entreprise. En revanche, à partir d'un certain niveau, l'entreprise elle-même doit prendre en charge la formation sur le terrain, la formation sur le tas, la professionnalisation de l'emploi. Vous aurez alors une formation vraiment efficace. Encore faut-il qu'elle ait pu être donnée suffisamment tôt. En effet, il ne sert à rien de prolonger les études trop longtemps. Le nombre de personnes sans emploi alors qu'elles ont pourtant suivi des formations extraordinaires est catastrophique.

Ce maintien dans les études coûte horriblement cher : dans les lycées pour les régions, dans les universités pour l'État. Cela coûte aussi un plan Université 2000 ainsi que des allocations de chômage et des systèmes d'insertion. Il faut donc rester très prudent et commencer par agir au niveau de l'éducation nationale.

J'ai personnellement créé, il y a trois ans, dans mon entreprise, un centre de formation pour apprentis. Malgré les efforts énormes consentis en direction de tous les lycées avoisinants, malgré l'offre de vingt places dans des conditions extrêmement intéressantes, nous n'avons recruté, et difficilement, que sept apprentis bien que nous nous y soyons pris à temps. En fait les conseils d'orientation donnés aux élèves leur recommandent toujours de poursuivre leurs études dès lors qu'ils ne sont pas trop bêtes. Cela est bien dommage, car si l'on fabrique ainsi des chômeurs instruits, on ne développe pas l'emploi.

Il doit être possible de faire sauter ce verrou.

Mme Muguette Jacquaint. Vous dévalorisez le travail manuel !

M. Jean Ueberschlag. Mme Jacquaint n'est plus d'accord !

M. François Loos. Enfin, il ne faut pas désespérer. Notre civilisation ne va pas vivre éternellement avec des millions de chômeurs pleurnichards. Il reste encore beaucoup à faire dans ce pays, et d'abord pour satisfaire les attentes des plus démunis, de tous ces gens des classes pauvres, de tous ces exclus qui espèrent pouvoir acheter un jour un appartement, une maison, une plus belle voiture. Il faut les écouter et les faire bénéficier des aides nécessaires.

Je suis ravi que l'on accorde des aides aux entreprises ; je suis ravi que le Gouvernement écoute les préoccupations des chefs d'entreprise. Mais cela ne m'empêche pas de considérer que nous devons être attentifs aux souhaits d'une grande partie de la population qui rêve d'un mieux-être, car là réside le moteur de la croissance. Il faut mettre en place des formes d'aides adaptées à ces personnes car la nécessité de

répondre à des besoins qu'ils pourront alors satisfaire obligera à créer des emplois sans qu'il soit nécessaire pour cela de verser des subventions considérables aux entreprises.

Mme Muguette Jacquaint. C'est la relance par la consommation !

M. François Loos. Monsieur le ministre, le projet de loi que vous nous soumettez constitue une étape intermédiaire et comprend des mesures d'urgence. Néanmoins, il est très coûteux.

Certes, il est bon qu'il s'adresse aux entreprises, mais il est surtout essentiel qu'il permette au Gouvernement de poursuivre son objectif afin de disposer plus tard d'une nouvelle marge de manœuvre budgétaire. Or, pour cela, il faut être particulièrement rigoureux aujourd'hui.

En conséquence, il convient d'éviter d'accorder des aides qui n'auront pas d'effets pour les réserver à des actions qui auront les meilleures conséquences pour notre économie. J'espère que tel sera le cas des mesures intérimaires que vous proposez. Certains en doutent, mais qu'importe, nous en jugerons au vu des résultats.

M. Jean Ueberschlag. Il y a des gens que cela arrange de douter !

M. François Loos. J'espère également que les dispositions annoncées pour le mois de septembre seront celles que nous attendons et qu'elles produiront des effets bénéfiques.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 266 relatif au développement de l'emploi et de l'apprentissage (rapport n° 350 de M. Jean-Paul Fuchs, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*